

FORTIFICATIONS DE VAUBAN INSCRITES SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

PLAN DE GESTION, DE CONSERVATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE **2019-2024**



Plan de gestion, de conservation et de développement durable 2019-2024

LES TOURS OBSERVATOIRES DE TATIHOU ET DE LA HOUGUE

- Présenté à la Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports du Conseil départemental de la Manche le 22 mars 2019
- Validé par délibération du Conseil municipal de Saint-Vaast-la-Hougue, le 14 octobre 2019
- Validé par le Conseil d'administration du Réseau Vauban, le 13 novembre 2019

Vers l'extension du bien en série « Fortifications de Vauban »

L'Unesco, en inscrivant le bien en série « Fortifications de Vauban » sur la Liste du patrimoine mondial en 2008, a entériné sa valeur universelle exceptionnelle, VUE, faisant des douze sites majeurs des sites uniques au monde, et à ce titre dignes de figurer au rang des sites les plus remarquables de la planète.

Cette inscription, source de grande fierté, est à la fois une promesse et un engagement.

C'est la promesse de voir exister dans nos territoires une richesse patrimoniale à rayonnement mondial, de tirer parti localement de cette plus-value culturelle qu'est la valeur universelle exceptionnelle du bien qu'ont en partage les douze sites majeurs qui le composent.

C'est aussi et surtout l'engagement pris devant la communauté internationale de protéger et de transmettre ce patrimoine aux générations futures : le transmettre dans son authenticité et son intégrité, conscients de la responsabilité qui nous incombe de le maintenir et de le faire vivre et rayonner.

Le plan de gestion des fortifications de Vauban, constitué de douze plans de gestion locaux et d'un plan de gestion commun, expose avec force détails les moyens mis en œuvre aujourd'hui et à moyen terme, pour réaliser cette promesse et tenir cet engagement.

À l'échelle du Réseau Vauban, le travail d'actualisation des plans de gestion 2019-2024, mené selon une méthodologie commune, a confirmé et réaffirmé notre volonté d'avancer tous ensemble, en conjuguant nos efforts pour accomplir des projets partagés qui sont tout à la fois la justification et la condition de l'existence d'un réseau.

À l'échelle locale, celle de chaque site, les commissions locales et techniques chargées de rédiger les plans de gestion, puis de valider et suivre les programmes d'actions qui en découlent, ont été réactivées. Ces commissions, composées des acteurs locaux, départementaux et régionaux concernés par la gestion et la valorisation du bien, accompagnés par les services déconcentrés de l'État, forment localement eux aussi des réseaux qui sont autant de garanties que toutes les parties prenantes œuvreront et avanceront main dans la main pour la meilleure gestion des sites.

L'année 2018, qui nous a vu.e.s célébrer le dixième anniversaire de l'inscription, correspond également à la fin de l'exercice du plan de gestion précédent. Elle est autant le symbole de notre satisfaction face au travail accompli depuis dix ans, qu'elle marque le besoin de regarder vers l'avant et d'évoluer, en compagnie de tous les partenaires fidèles du Réseau.



© Jean-Charles Sexe

En effet, pendant la période 2019-2024 couverte par le nouveau plan de gestion et afin de protéger la VUE des fortifications de Vauban, le Réseau devra faire d'un chantier incontournable sa priorité, celui de la modification des limites des zones tampons dans les douze sites majeurs, jugée nécessaire par l'État Français.

Ce nouveau plan de gestion voit également se concrétiser une ambition supplémentaire qui induira des changements importants, pour le bien en série comme pour notre Réseau : conformément à la recommandation du Comité du Patrimoine Mondial datant de 2008, le Réseau s'emploie à intégrer dans le bien en série trois nouveaux sites fortifiés, afin de non plus « seulement » protéger et maintenir la VUE, mais bien de l'améliorer, la parachever, lui apporter toute sa cohérence. De la même façon que les douze sites majeurs sont uniques et représentatifs d'une facette de l'œuvre de Vauban, les sites fortifiés de Le Quesnoy, Lille et Breisach am Rhein en Allemagne apporteront chacun à leur façon leur contribution à la VUE du bien et seront des garants supplémentaires de son authenticité et de son intégrité.

Ces deux projets, révision des zones tampons et extension du bien à trois nouveaux sites, se rejoignent dans le projet unique de modification des limites du bien, qui sera traduit dans un nouveau dossier de candidature.

L'actualisation des plans de gestion 2019-2024 a été un moyen stimulant de nous reposer les bonnes questions et d'anticiper les changements à venir : en cela, il opère la transition du bien à douze vers un bien à quinze.

Au nom des sites majeurs de Vauban, j'exprime mes sincères remerciements à tous les partenaires qui se sont engagés et s'engageront à nos côtés pour protéger et valoriser notre patrimoine mondial commun, aujourd'hui et le regard tourné vers l'avenir.

Jean-Louis Fousseret

Président du Réseau des sites majeurs de Vauban

Sommaire

P 9 **Préambule**

P 18 **Introduction**

P 20 **Partie 1 / Description et importance du site Vauban**

P 20 **1.1 Caractéristique et diagnostic du site sur son territoire**

P 20 1.1.1 Présentation du territoire

P 21 1.1.2 Particularité du site

P 27 1.1.3 Identification du bien inscrit au Patrimoine mondial et de sa zone tampon

P 31 1.1.4 Valorisation actuelle

P 40 **Partie 2 / Stratégie de gestion du site**

P 41 **2.1. Bilan de la stratégie de gestion du bien déployée sur la période du Plan de gestion 2013-2018**

P 41 2.1.1. Bilan de l'organisation des acteurs

P 42 2.1.2. Bilan des enjeux et des objectifs

P 50 **2.2 Stratégie de gestion pour la période 2019-2024**

P 50 2.2.1. Introduction à la stratégie de gestion 2019-2024

P 50 2.2.2 Organisation des acteurs

P 53 2.2.3 Enjeux et Objectifs : un projet de territoire

P 57 **Partie 3 / Programme d'actions pluriannuel et sa mise en œuvre pour la période 2019-2024**

P 75 **Annexes**

Préambule

Depuis 1972, l'Unesco encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme porteurs d'une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, adopté par l'UNESCO en 1972.

Les États parties à la Convention, en unissant leurs efforts pour chérir et protéger le patrimoine naturel et culturel du monde, expriment l'engagement commun de préserver notre héritage pour les générations futures. La France a ratifié la convention en 1975 et s'engage ainsi à sauvegarder le patrimoine mondial sur son territoire.

/ Les Fortifications de Vauban patrimoine mondial

Le bien en série



En juillet 2008, 12 sites fortifiés par Vauban, considérés comme les plus représentatifs de son œuvre et les mieux préservés sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial au titre des « Fortifications de Vauban » :
Il s'agit des sites fortifiés d'Arras, Besançon, Blaye/Cussac-Fort-Médoc, Briançon, Camaret-sur-Mer, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue et Villefranche-de-Conflent.

Ils sont fédérés au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban depuis 2005, où ils sont représentés par leurs gestionnaires et propriétaires.

Les fortifications de Vauban constituent un bien en série, ce qui signifie que chaque composante, chacun des douze sites qui en fait partie, possède des qualités intrinsèques qui contribuent à la valeur de l'ensemble, et que seul cet ensemble en tant que tel justifie une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Qu'implique l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ?

- L'inscription signifie que la valeur du bien est jugée tellement importante qu'elle rayonne au-delà des frontières et que sa disparition serait une perte pour l'humanité tout entière. Elle lui attribue donc une notoriété et un rayonnement internationaux ;
- Elle implique l'engagement ferme de l'État et des collectivités locales à assurer la transmission de ce patrimoine fortifié aux générations futures, à le faire connaître, et à inscrire cette ambition et les moyens pour y parvenir dans un plan de gestion ;
- L'inscription est un gage d'exigence en matière de conservation, de restauration, de protection et de mise en valeur du patrimoine ;
- À l'échelle des 12 sites et de leurs territoires, c'est surtout un formidable encouragement à poursuivre le travail engagé depuis des années en faveur de la conservation et de la valorisation de ces ouvrages ; Une inscription au patrimoine mondial engage l'État signataire de la Convention à « assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel (...) sur son territoire »¹.

Seuls les biens menacés, et principalement ceux situés dans des pays qui n'ont que de faibles moyens, peuvent faire appel au fonds du patrimoine mondial au titre des « biens en péril ». La reconnaissance de l'Unesco n'est pas une fin en soi et implique la préservation et la protection du caractère exceptionnel et universel du bien grâce à la mise en œuvre d'activités de gestion efficaces, sous la responsabilité de l'État en étroite collaboration avec les gestionnaires du bien et les autres acteurs concernés par sa gestion².

Le présent plan de gestion décrit les activités de gestion réalisées et programmées dans l'objectif d'assurer la préservation des fortifications de Vauban et de leur valeur universelle exceptionnelle, en responsabilité conjointe entre l'État et les collectivités territoriales, selon l'article L.612-1 du code du patrimoine³.

La valeur universelle exceptionnelle des fortifications de Vauban

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle (VUE) et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection du Comité du patrimoine mondial.

La VUE des fortifications de Vauban repose sur les critères i, ii et iv :

- Critère (i) représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- Critère (ii) témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- Critère (iv) offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

La déclaration de valeur universelle exceptionnelle, telle qu'adoptée par le Comité du patrimoine mondial le 7 juillet 2008, est la suivante :

« L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée

Critère (ii) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

1 / Article 4 de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culture et naturel

2 / Article 117 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (2017).

3 / Extrait de l'article 612-1 du Code du patrimoine « Pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien, un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre est élaboré conjointement par l'État et les collectivités territoriales concernées, pour le périmètre de ce bien et, le cas échéant, de sa zone tampon, puis arrêté par l'autorité administrative »

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée. »

C'est cette valeur universelle exceptionnelle, impliquant notamment les conditions d'intégrité des biens inscrits, qui doit être protégée. Chaque site, représentant une facette de l'œuvre de Vauban, est porteur d'une part de cette VUE, le tout formant une déclinaison complète et exemplaire du travail d'architecture militaire du grand ingénieur :

- > la citadelle d'Arras : citadelle neuve de plaine du premier système
- > la citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon : adaptation à un site de méandre dominé - deuxième système de Vauban pour les tours bastionnées
- > l'enceinte urbaine et les forts Pâté et Médoc à Blaye/Cussac-Fort-Médoc : verrouillage d'un estuaire et adaptation aux ouvrages préexistants (enceinte de Blaye), tour défensive ovale (fort Pâté), portes et défenses hydrauliques (fort Médoc)
- > l'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, Dauphin et du Randouillet, la communication Y et le pont d'Asfeld à Briançon : adaptation totale au site/absence de système. Étagement des défenses se flanquant mutuellement dans toute la hauteur et exceptionnelle qualité du paysage fortifié ainsi créé
- > la tour Dorée à Camaret-sur-Mer : fort à la mer à batterie basse et tour de gorge
- > la ville neuve de Longwy : une des neuf villes neuves de Vauban, dont les bâtiments intérieurs et le plan d'urbanisme ont été préservés et qui est conservée dans son environnement
- > la place forte de Mont-Dauphin : création d'une place forte du premier système en montagne
- > la citadelle et l'enceinte de Mont-Louis : fortification du premier système adapté à la montagne, intégrant un très bel ensemble de bâtiments militaires
- > la ville neuve de Neuf-Brisach : ensemble de synthèse, à la fois pour l'urbanisme et comme seul exemple du troisième système
- > l'enceinte et la citadelle de Saint-Martin-de-Ré : citadelle et enceinte urbaine dans un site insulaire
- > les tours-observatoires de Saint-Vaast-la-Hougue / Tatiou : troisième type de tour à la mer de Vauban, après le fort compact (Pâté) et la tour à batterie basse (Camaret-sur-Mer)
- > l'enceinte, le fort Libéria et la Cova Bastera à Villefranche-de-Conflent : fort avancé en montagne, adaptation d'une enceinte médiévale en montagne

De la modification des limites du bien à un nouveau dossier de candidature

Dès l'inscription en 2008 et afin que soit complété l'éventail typologique de l'œuvre de Vauban, le Comité du patrimoine mondial recommande de considérer la possibilité d'étendre le bien en série pour y inclure trois nouveaux sites : Lille, Le Quesnoy, et un site hors de France. Représentatifs d'une des facettes de l'œuvre de Vauban au même titre que les 12 sites majeurs déjà inscrits, ces trois sites viennent compléter la valeur universelle exceptionnelle du bien en y ajoutant :

- > la première citadelle conçue et réalisée par Vauban, la citadelle pentagonale de Lille ;
- > une place qui témoigne de sa maîtrise de l'eau à des fins de défense et de ses capacités à réorganiser une fortification existante, Le Quesnoy ;
- > un exemple de l'influence de la fortification de Vauban au-delà des frontières, la porte du Rhin de Breisach am Rhein en Allemagne⁴.

4 / Parmi l'ensemble des ouvrages dus à Vauban ou placés sous son influence et aujourd'hui situés hors des frontières de France, le choix s'est porté, pour satisfaire à cette demande, sur la porte du Rhin à Breisach am Rhein (Allemagne). Outre les qualités intrinsèques de cette porte voulue par Vauban et exécutée par Jacques Tarade - dont la façade sur le Rhin est ornée d'une statuaire qui fait figure de manifeste en faveur du pouvoir de Louis XIV exceptionnelle et rare - cet ouvrage a été retenu pour le lien qu'il entretient avec le bien « Fortifications de Vauban ». Faisant face au site de Neuf-Brisach (inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2008), la reconnaissance par le Comité du patrimoine mondial de cette porte permettrait, notamment, de restituer le dispositif défensif de verrou pensé par Vauban pour la frontière terrestre du Rhin.



Cette extension du bien en série, qui devra être validée par le Comité du patrimoine mondial (CPM) à l'issue d'un nouveau processus de candidature, est donc un véritable défi en tant qu'elle induit, de manière peu courante, l'adjonction de nouvelles composantes à un bien sériel et fonctionnel doté d'une VUE approuvée par le CPM et qu'il pourra s'agir de faire évoluer. Cela nécessite de réviser le bien entier afin qu'il se conforme aux exigences d'un nouveau dossier de demande d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

L'une de ces exigences porte sur les zones tampons des 12 sites majeurs, jugées aujourd'hui insuffisantes par la France et inaptes à protéger le bien¹. Ces zones tampons, dessinées au moment de la préparation de la candidature initiale de 2008, ont, jusqu'à présent, bien joué leur rôle de surplus de protection pour le bien. Aujourd'hui elles apparaissent obsolètes du point de vue des nouveaux dispositifs législatifs pensés et appliqués par l'État français, mais aussi, et plus généralement, compte tenu des cadres à travers lesquels est pensé et mis en application le dispositif de zone tampon des biens Unesco. Il s'agit donc ici de maintenir l'intégrité du bien tout en orientant à l'avenir la gestion de ses abords, par exemple face à d'éventuels projets d'implantations d'équipements (l'implantation de dispositifs éoliens s'inscrivant de manière prégnante dans la co-visibilité des biens inscrits est, par exemple, une préoccupation pour plusieurs sites concernés).

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, document-cadre des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, définit ainsi la notion d'intégrité du bien :

Intégrité

« 88. L'intégrité est une appréciation d'ensemble et du caractère intact du patrimoine naturel et/ou culturel et de ses attributs. Étudier les conditions d'intégrité exige par conséquent d'examiner dans quelle mesure le bien :

- a) possède tous les éléments nécessaires pour exprimer sa valeur universelle exceptionnelle ;
- b) est d'une taille suffisante pour permettre une représentation complète des caractéristiques et processus qui transmettent l'importance de ce bien ;
- c) subit des effets négatifs liés au développement et/ou au manque d'entretien.

89. Pour les biens proposés pour inscription selon les critères (i) à (vi), le tissu physique du bien et / ou ses caractéristiques significatives doivent être en bon état, et l'impact des processus de détérioration doit être contrôlé. Il doit exister une proportion importante des éléments nécessaires à la transmission de la totalité des valeurs que représente le bien. Les relations et les fonctions dynamiques présentes dans les paysages culturels, les villes historiques, ou les autres propriétés vivantes essentielles à leur caractère distinctif doivent également être maintenues. »

UNESCO - Extrait des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial

Dans le cas des fortifications de Vauban, bâtiments défensifs dont la construction fut déterminée par le terrain et l'environnement géographique, la protection du seul bâti et de ses abords proches n'est plus adaptée. La zone tampon devra tenir compte de la dimension paysagère de la VUE : préserver les fortifications de Vauban suppose de protéger le paysage qui fut le théâtre et le motif de leur édification.

La modification des limites du bien concerne donc également les 12 sites déjà inscrits, qui doivent veiller à protéger l'intégrité de leur bien à l'aide de l'appareil juridique et législatif à leur disposition, regroupé dans une zone tampon encore à définir.

/ Un système de gestion coordonné par le Réseau des sites majeurs de Vauban

Dans le cas d'un bien en série tel que les fortifications de Vauban, un système de gestion commun est indispensable pour en garantir la gestion coordonnée et cohérente. La gestion du bien en série « Fortifications de Vauban » est coordonnée par le Réseau des sites majeurs de Vauban, et se répartit sur plusieurs niveaux de gouvernance :

- > celle du Comité du patrimoine mondial, qui assure le suivi de la gestion du bien au travers, notamment, de la transmission et de l'analyse du rapport périodique
- > celle du Réseau des sites majeurs en collaboration avec l'État via le ministère de la Culture et la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté, coordinatrice du bien en série,
- > celle de chaque site en collaboration avec la DRAC de la région concernée

Le plan de gestion des « Fortifications de Vauban », composé de 12 plans de gestion locaux et d'un plan de gestion commun, est le document qui cadre et oriente la gestion du bien. Il est validé en dernière instance par le Préfet de Bourgogne-Franche-Comté, nommé coordonnateur du bien en série par l'arrêté du Premier ministre du 22 mai 2019.

Créé en novembre 2005, le Réseau des sites majeurs de Vauban est une association loi 1901 qui fédère les 12 sites fortifiés par Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, de même que les trois sites candidats depuis 2017, *via* une modification des statuts de l'association.

Présidé par le Maire de Besançon et Président de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon, il est destiné à coordonner les actions en faveur de la conservation, de la gestion et de la mise en valeur de ce patrimoine architectural, urbain et paysager exceptionnel.

L'association a pour but de :

- > coordonner et fédérer les actions des villes responsables de la gestion des fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial, en collaboration avec les services de l'État ;
- > favoriser le développement d'un réseau d'échanges performant en matière d'entretien, de restauration, de conservation, de valorisation et d'animation touristique et culturelle des sites de Vauban ;
- > développer un centre de ressources d'envergure internationale sur le thème de la gestion du patrimoine fortifié de Vauban.

Les membres du Réseau Vauban se réunissent plusieurs fois par an en conseil d'administration et autant de fois que nécessaire dans le cadre de groupes de travail sur la gestion ou la valorisation du bien, ou de réunions thématiques. Une équipe composée de trois personnes, la Mission Réseau Vauban, anime le Réseau et assure la coordination des programmes d'activités.

En 2015, le Réseau Vauban s'est doté d'un document-cadre, fil conducteur à son programme d'actions : le projet stratégique 2015-2020, qui, tenant compte des moyens disponibles, identifie les champs d'actions prioritaires pour le Réseau. La période de référence de ce projet stratégique touchant à sa fin au moment de la rédaction du présent plan de gestion 2019-2024, le Réseau s'appuiera sur les enjeux, objectifs et programme d'actions définis dans la partie commune du nouveau plan de gestion pour orienter ses activités.

Par ailleurs, la charte de gestion, remaniée à l'aune des nouveaux enjeux du Réseau Vauban, exprime l'engagement collectif des gestionnaires des douze sites majeurs de Vauban. Validée par l'assemblée générale du Réseau Vauban et par les organes délibérants de site, elle est annexée à chacun des douze plans de gestion locaux et à la partie commune au Réseau, l'ensemble composant le plan de gestion du bien. En prévision du chantier de redéfinition des zones tampons, aux périmètres désormais intercommunaux, cette charte de gestion est amenée à devenir un support pour les gestionnaires de site qui seront invités à la diffuser et à la faire signer auprès d'autres collectivités⁷.

5 / Rapport de l'Inspection des patrimoines mai-décembre 2011 : Rapport sur la protection du bien inscrit par l'Unesco sur la Liste du patrimoine mondial « Les fortifications de Vauban ».

6 / Statuts de l'association de 2005, modifiés en 2015

7 / La charte de gestion Dispositions communes pour un système de gestion du bien sériel « Fortifications de Vauban », signée par tous les membres du Réseau Vauban, figure en annexe du plan de gestion.

Un Conseil scientifique et technique accompagne le Réseau et ses membres sur des questions liées à la gestion du bien et nécessitant une validité scientifique. Composé de dix experts français et étrangers, il fédère diverses disciplines et compétences et se réunit deux fois par an⁸.

Dans le but d'orienter la gestion des sites et de leurs abords, un Référentiel Recommandations pour la gestion, la conservation et le développement durable des «FORTIFICATIONS DE VAUBAN» a été produit par le Réseau, en collaboration avec le CST. Ce référentiel se veut un outil d'aide au service des responsables de la gestion des sites : les gestionnaires, leurs partenaires et les services de l'État⁹.

La dimension de réseau permet la mobilisation, dans l'objectif partagé d'assurer la meilleure gestion du bien, de professionnels aux missions et activités variées – élus, gestionnaires et techniciens des sites, experts, scientifiques, réseaux du patrimoine et de la culture – réunis pour renouveler l'approche du patrimoine fortifié de Vauban dans le présent, pour l'avenir, en s'appuyant sur les ressources historiques et les acquis scientifiques existants.

/ Le plan de gestion des fortifications de Vauban : un plan de gestion en 13 documents

Le plan de gestion selon l'Unesco

Systèmes de gestion

108. Chaque bien proposé pour inscription devra avoir un plan de gestion adapté ou un autre système de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être préservée, de préférence par des moyens participatifs.

109. Le but d'un système de gestion est d'assurer la protection efficace du bien proposé pour inscription pour les générations actuelles et futures.

110. Un système de gestion efficace doit être conçu selon le type, les caractéristiques et les besoins du bien proposé pour inscription et son contexte culturel et naturel. Les systèmes de gestion peuvent varier selon différentes perspectives culturelles, les ressources disponibles et d'autres facteurs. Ils peuvent intégrer des pratiques traditionnelles, des instruments de planification urbaine ou régionale en vigueur, et d'autres mécanismes de contrôle de planification, formel et informel.

111. Tout en reconnaissant la diversité évoquée ci-dessus, les éléments communs d'un système de gestion efficace peuvent inclure :

- > une connaissance approfondie et partagée du bien par tous les acteurs concernés ;
- > un cycle officiel et non officiel de planification, mise en œuvre, suivi, évaluation et réaction ;
- > la participation des partenaires et acteurs concernés ;
- > l'affectation des ressources nécessaires ;
- > le renforcement des capacités ; et
- > une description comptable transparente du fonctionnement du système de gestion.

UNESCO - Extrait des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial

Depuis 1997, l'UNESCO demande que chaque bien qui souhaite être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial fasse état d'un plan de gestion qui présente la manière dont l'intégrité et l'authenticité du bien, ainsi que sa valeur universelle exceptionnelle sont et vont être préservées et mises en valeur.

Depuis 2016, le plan de gestion est également obligatoire, au titre de la loi française, pour tout bien inscrit au patrimoine mondial (art. L612-1 du code du patrimoine).

Le plan de gestion, dans la perspective d'un développement durable, permet de prévoir tous les prérequis nécessaires à la préservation et à la valorisation du bien patrimonial dans un cadre de développement territorial. C'est un instrument cohérent qui prend en considération les caractéristiques propres d'un site et de son territoire, ainsi que l'ensemble des acteurs et des instruments qui y interviennent. C'est un outil de travail et d'orientations destiné aux acteurs et aux partenaires de chaque site.

Le plan de gestion, de conservation et de développement durable élaboré par le Réseau des sites majeurs de Vauban : un plan de gestion de transition

Le plan de gestion des fortifications de Vauban, compte tenu du caractère sériel du bien, se compose de 12 plans de gestion locaux et d'une partie commune au Réseau. Cette dernière rassemble les éléments (enjeux, projets, bilan, etc.) que les composantes du bien ont en commun.

8 / La composition détaillée du Conseil scientifique et technique figure en annexe de ce plan de gestion.

9 / Ce référentiel a été soutenu par le ministère de la Culture/ Drac Bourgogne-Franche-Comté, avec la participation du ministère de la Transition écologique et solidaire et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté. Il figure en annexe de ce plan de gestion.

Le plan de gestion du bien est élaboré pour une période de six ans. Le premier plan de gestion du Réseau, couvrant la période 2007-2012 et le deuxième couvrant la période 2013-2018 ont été élaborés pour la partie locale par les membres du Réseau eux-mêmes définissant leurs enjeux et objectifs possibles sur le terrain, afin qu'il serve de document de référence à tout acteur légitimé pour intervenir sur le bien inscrit ou dans la zone tampon.

Ce troisième plan de gestion 2019-2024 bénéficie des expériences des deux précédents : il est plus que jamais élaboré depuis la base, par les sites eux-mêmes dans des plans de gestion individuels.

L'actualisation du plan de gestion des fortifications de Vauban est l'occasion pour les gestionnaires des sites majeurs de Vauban de poursuivre une réflexion approfondie sur leur patrimoine et sur la gestion patrimoniale de leur territoire. Ils se rendent compte de la nécessité d'associer toutes les parties prenantes du territoire pour la gestion du patrimoine, sa préservation et sa valorisation. La coordination de tous ces acteurs (représentants des collectivités concernées, des services déconcentrés de l'État, acteurs du territoire, etc.) est matérialisée dans les commissions locales/comités de pilotages et comités techniques, instances participatives instaurées pour rédiger, suivre et animer le plan de gestion.

Ce plan de gestion 2019-2024 est par ailleurs étayé et complété par une partie commune aux composantes du bien « Fortifications de Vauban », délivrée dans un volume à part ; un document exhaustif qui balaie le fonctionnement global du système de gestion du bien (dont l'élément central et fédérateur est le Réseau), apprend du bilan de la période passée puis définit pour le Réseau des enjeux, des objectifs et un programme d'actions à la mesure de ses nouveaux défis. Le cadre opérationnel donné par le projet stratégique 2015-2020 étant sur le point de se terminer, le programme d'actions du plan gestion commun 2019-2024 fait figure de transition pour l'élaboration d'un projet stratégique à venir, dont la durée d'application s'ajustera à celle du plan de gestion du bien.

Une méthodologie commune

L'actualisation du plan de gestion 2019-2024 a été lancée en février 2018 et s'est achevée en octobre 2019. Cette période a été rythmée par des temps d'échange lors des réunions de la commission Gestion du bien (réactivée pour l'occasion) bénéficiant de l'accompagnement de l'État français (ministère de la Culture, Bureau de la Protection des espaces) et par des temps de rédaction, avec pour fils conducteurs une méthodologie et un calendrier communs fournis par la Mission Réseau Vauban. Ce travail en commun est la garantie que les enjeux locaux sont conciliés avec les enjeux du Réseau et que tous les documents du bien en série ont la même valeur et sont conçus dans la même dynamique.

La méthodologie commune s'est appliquée à travers plusieurs éléments :

- > des bilans et auto-évaluations faits par les sites en amont de la rédaction
- > un sommaire commun à tous les plans de gestion, incitant chaque site à faire son état des lieux, actualiser sa gouvernance et définir des grands enjeux dont découlent des programmes d'actions
- > la déclinaison dans chaque plan de gestion d'un projet culturel commun mis en œuvre dans les territoires
- > la mise en place dans chaque site de comités accompagnés par les correspondants pour le patrimoine mondial des DRAC
- > un calendrier synchronisé

Ce plan de gestion a été validé par plusieurs instances :

- > les organes délibérants des sites : conseils municipaux et/ou conseils communautaires à la fin de l'été/début de l'automne 2019
- > le Préfet de chaque région concernée par la gestion d'un ou plusieurs sites majeurs, donnant avis au Préfet coordonnateur
- > le Conseil d'administration du Réseau Vauban
- > le Préfet de Bourgogne-Franche-Comté, coordonnateur du bien en série à l'automne 2019

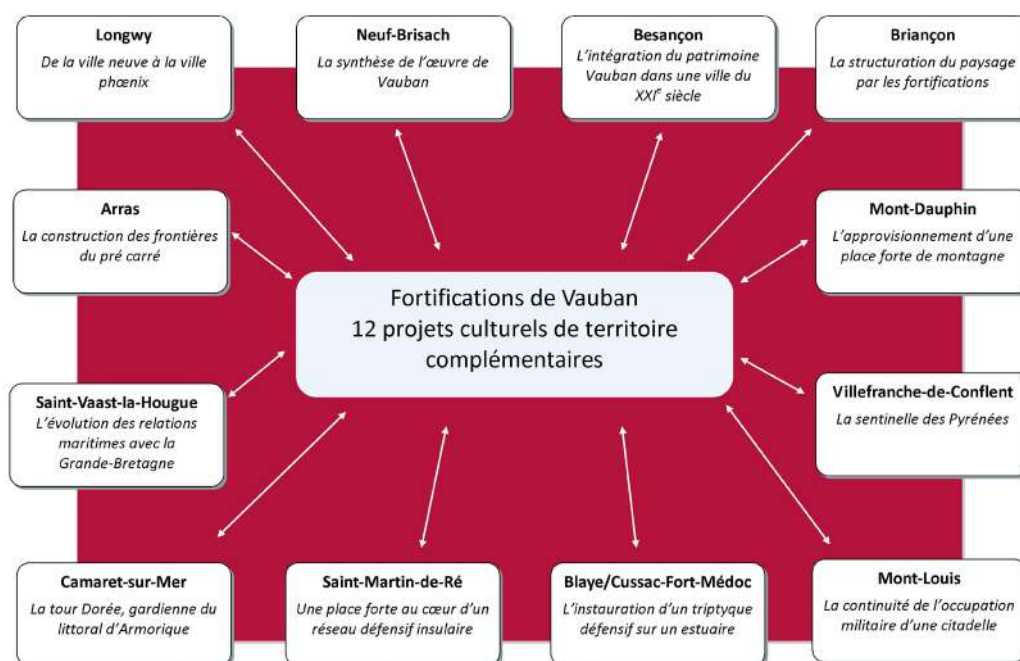
/ Le projet culturel du bien en série

Le plan de gestion des sites majeurs de Vauban s'accompagne d'un projet culturel composé de douze thématiques, douze projets complémentaires déclinés sur les sites. À travers ces thématiques exprimant l'identité de chaque site, le projet culturel des fortifications de Vauban vise à représenter et à mettre en valeur toutes les facettes de l'œuvre de Vauban réunies dans le bien. Il permet à chaque site de superposer une vision d'ensemble à la vision locale pour s'approprier le bien en série.

Ces projets sont un moyen pour les sites de fédérer à leur échelle les acteurs concernés par la gestion du bien. Les thématiques choisies sont évolutives, adaptables aux impératifs du travail de terrain, et s'appliquent idéalement dans une perspective de collaboration intercommunale, cette échelle étant devenue prégnante suite aux remaniements administratifs territoriaux. Ces projets sur le territoire reflètent une identité culturelle dont les sites s'emparent comme leur projet individuel ou comme un élément interdépendant des stratégies et politiques locales.

Les thématiques retenues sont les suivantes :

- > Arras et la construction des frontières du « pré carré ».
- > Besançon et l'intégration du patrimoine Vauban dans une ville du XXI^e siècle.
- > Blaye/Cussac-Fort-Médoc et l'instauration d'un triptyque défensif sur un estuaire en s'appuyant sur la configuration naturelle et en réutilisant les fortifications existantes.
- > Briançon et la structuration du paysage par les fortifications.
- > Camaret-sur-Mer et la tour Dorée, gardienne du littoral d'Armorique.
- > Longwy, de la ville neuve à la ville phœnix.
- > Mont-Dauphin et l'approvisionnement d'une place forte de montagne.
- > Mont-Louis ou la continuité de l'occupation militaire d'une citadelle.
- > Neuf-Brisach ou la synthèse de l'œuvre de Vauban.
- > Saint-Martin-de-Ré, une place forte au cœur d'un réseau défensif insulaire.
- > Saint-Vaast-la-Hougue, une place forte au cœur d'un réseau défensif insulaire.
- > Saint-Vaast-la-Hougue ou l'évolution des relations maritimes avec la Grande-Bretagne.
- > Villefranche-de-Conflent, la sentinelle des Pyrénées.



La période 2019-2024 est une période de transition esquissée précocement : elle débute au lendemain d'une année charnière, 2018, qui a vu le Réseau célébrer les dix ans de l'inscription des fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial, son équipe coordinatrice, la Mission Réseau Vauban, se renouveler entièrement et certains piliers parmi les membres, élus ou techniciens, quitter le Réseau.

C'est une période de transition pendant laquelle le Réseau mènera le projet de modification des limites du bien, l'extension du bien à trois nouveaux sites et la révision des zones tampons, pour aboutir à une nouvelle candidature devant l'Unesco.



Introduction

Le site des tours observatoires de Tatiheu et de la Hougue fait partie des 12 sites qui composent le bien sériel « fortifications de Vauban », inscrit depuis 2008 sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, et regroupés au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban.

« Troisième type de tour à la mer de Vauban, après le fort compact (Pâté) et la tour à batterie basse (Camaret-sur-Mer) », le site est exceptionnel dans sa conception, son architecture et ses paysages :

- > conception qui prouve une défense échelonnée du littoral ;
- > architecture qui préfigure l'architecture perpendiculaire ;
- > paysages d'une grande richesse faunistique et floristique, qui varient au gré du mouvement des marées.

Ce plan de gestion implique une réelle concertation entre les différents acteurs du territoire et les différents gestionnaires. En effet, quatre entités sont présentes dans la gestion du bien : la Marine Nationale, la ville de Saint-Vaast-la-Hougue, le conseil départemental de la Manche et le Conservatoire du littoral.

L'objectif de ce plan de gestion, élaboré avec le conseil départemental et en concertation avec les services de l'État concernés, consiste à définir non seulement les enjeux territoriaux liés à une inscription au Patrimoine mondial, mais aussi les objectifs et les actions à entreprendre pour préserver et mettre en valeur le site.

Partie I

Description et importance du site Vauban

1.1 Caractéristique et diagnostic du site sur son territoire

1.1.1 / Présentation du territoire

/ Une situation de position avancée

Les tours observatoires de Tatihou et de la Hougue se situent sur la commune de Saint-Vaast-la-Hougue. Elles appartiennent à la presqu'île du Cotentin qui constitue une position avancée, face à l'Angleterre, bordée par la mer à l'ouest, au nord et à l'est. Au sud, une zone de marais achève de faire de cette péninsule un espace clos et aisément isolable du reste du continent par inondation.



Site de Saint-Vaast-la-Hougue. ©Musée de Tatihou

Cette presqu'île aux côtes souvent rocheuses au nord et à l'ouest, présente une façade plus facilement accessible à l'est, surtout de la Hougue à la baie des Veys où une longue plage sableuse, abritée des houles et vents dominants, représente un site particulièrement vulnérable et favorable à un débarquement.

/ Un environnement naturel remarquable

Les deux tours sont environnées d'un milieu naturel exceptionnel aussi bien terrestre que maritime qui a été répertorié dans l'inventaire national ZNIEFF.

La richesse naturelle de l'estran avait décidé le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, en 1888, à installer sur l'île Tatihou son laboratoire maritime permettant l'étude du plancton, des algues, de la zoologie marine. L'île Tatihou a été affectée en 1989 au Conservatoire de l'Espace Littoral, établissement public chargé de la protection des milieux naturels côtiers.

Des travaux de restauration de la biodiversité des milieux naturels ont été engagés sur l'île et une réserve ornithologique a été créée.



Extrait du dossier de « Projet d'inscription de l'œuvre de Vauban au Patrimoine mondial de l'UNESCO »

/ Un paysage d'exception

Sur le plan paysager, les deux tours Vauban créent depuis le continent une ligne d'horizon exceptionnelle qui varie selon la marée.

Inversement depuis les plateformes d'artillerie de ces tours de défense et d'observation, la vue est remarquable et permet de lire la rade de Saint-Vaast (qui a justifié la création des tours) ainsi que la côte du Val de Saire et de la Baie des Veys, jusqu'aux Îles Saint-Marcouf, autre site exceptionnel de défense côtière.



Extrait du dossier de « *Projet d'inscription de l'œuvre de Vauban au Patrimoine mondial de l'UNESCO* »

1.1.2 / Particularité du site

Texte extrait de « *Sagas de Tatihou, histoire d'une île* ».

C'est pendant les périodes interglaciaires, vers -125 000 ans, et de début glaciaire que l'homme investit la Normandie et notamment le Val de Saire.

Dans les environs de moins -100 000 ans les sites de Saint-Vaast-la-Hougue (et surtout la Hougue), sont longuement et densément occupés, par l'homme de Néandertal qui y a laissé des milliers de silex taillés et y a entretenu de très nombreux feux.

Trois fermes voisines datant de l'âge du Bronze entre 1 500-1 400 ans avant notre ère, sont découvertes par les archéologues, attestant de l'implantation sur Tatihou. Chacune d'entre elles est délimitée par un fossé, constituant un enclos dont l'aire interne est dévolue aux bâtiments de la ferme. Au sein de ces parcelles, les archéologues ont retrouvé les fondations de plusieurs tumuli recouvrant les tombes des habitants de Tatihou.



Décapage du Clos du Lazaret, lors de la fouille préventive de 1996. © C. Marcigny, Inrap



Céramiques, meule et mollette découvertes à Tatihou. © H. Paitier, Inrap. Musée maritime Tatihou, dépôt de l'État.

Entre 800 et 600 avant notre ère est l'époque des dépôts d'objets en bronze, très nombreux dans le Val de Saire, de la fabrication de l'armement, en particulier de longues épées en bronze puis en fer, et de l'édification des fortifications. Le territoire de Tatihou n'échappe pas à la règle et dès le début de l'âge du Fer, un imposant rempart est construit à l'est de l'île actuelle, protégeant un promontoire côtier qui était probablement baigné par les flots sur trois de ses côtés...



*L'Île de Tatihou aujourd'hui. Un imposant rempart datant de 3000 ans.
©François Levalet.*

Aux IX^e et X^e siècles, les Vikings se sont établis dans la presqu'île du Cotentin sans laisser de vestiges matériels témoignant d'installation concrète. Seules subsistent des traces linguistiques dans des noms de lieux à caractère maritime. L'ancien scandinave haugr « hauteur », est aussi à l'origine du mot normand hougue (dans Saint-Vaast-la-Hougue) et hólmr, « îlot ; terrain entouré d'eau, le run, « courant entre... », courant entre Saint-Vaast et Tatihou. En 1086, Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, fait don à l'abbaye de la Trinité de Caen de la baronnie de Quettehou qui inclut Saint-Vaast la Hougue.

Le 12 juillet 1346 Edouard III, roi d'Angleterre débarque à Saint-Vaast-la-Hougue avec 20 000 hommes. L'adoubement de son fils, le prince noir, en l'église de Quettehou, anticipera l'invasion de la Normandie, avant la bataille de Crécy qui sera un des facteurs déclencheurs de la guerre de cent ans.

En 1689, alors que la ligue d'Augsbourg oppose la France à une coalition européenne qui inclut l'Angleterre et les Provinces Unies, et suite à l'inspection des côtes de France par Vauban en 1688, l'administration royale définit un vaste projet de défense littorale du Cotentin.

Les ingénieurs proposent alors la mise en place d'un réseau de redoutes et de retranchements, mais ces équipements sommaires s'avéreront inefficaces lors de la bataille navale de Barfleur/la Hougue qui opposera, du 29 mai au 2 juin 1692, la flotte de Louis XIV à la flotte anglo-hollandaise.



*The Battle of Barfleur. Ludolf Bakhuizen.
Huile sur toile, 1693. ©National Maritime Museum,
Greenwich.*

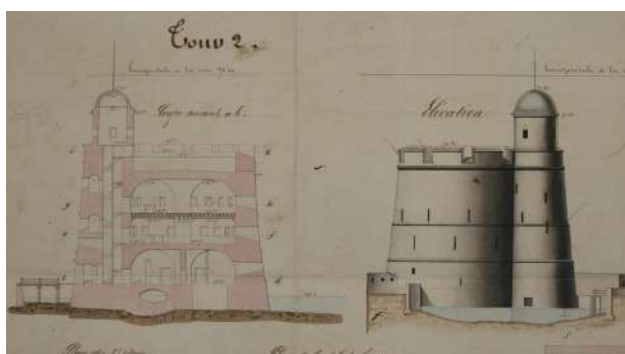
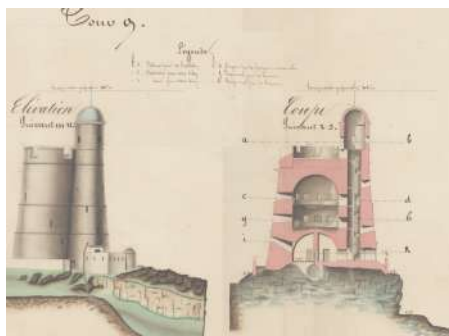


*Objets issus des épaves de la Hougue. © Ph. Folliot. Musée maritime
de l'Île Tatihou, dépôt de l'État.*



Suite à l'épisode tragique de la Hougue et dès 1694, deux tours d'observation et d'artillerie en granit sont construites par un ingénieur de Vauban, Benjamin de Combes, à Tatihou et à la Hougue. De forme tronconique, ces tours offrent, à quelques différences près, le même aménagement. Le rez-de-chaussée abrite quatre magasins à vivres et à poudre. Au sous-sol se trouve une citerne. Les deux étages supérieurs, desservis par un escalier à vis, regroupent les espaces de vie, logements des soldats au premier étage et des officiers au second. La terrasse à ciel ouvert est consacrée à la défense, les embrasures du parapet accueillant des canons (probablement six au maximum à Tatihou).

L'achèvement de ces deux tours est constaté par Vauban lors de son inspection des côtes de Normandie en 1699 qui évoquera la rade comme « La meilleure et la plus seure du royaume ». Ces deux tours assurent une sorte de verrou stratégique protégeant la rade et les bateaux au mouillage.



Atlas des bâtiments militaires : les tours Vauban de La Hougue (en haut) et de Tatihou (détail). © Ministère de la Défense, service historique de la Défense, Cherbourg, Génie 11/14.

Vauban n'a pas eu la joie de constater l'utilité des tours, mais un an après sa mort, les Anglais renouent avec la tactique des descentes côtières et tentent d'aborder le littoral. Le tir croisé des différentes batteries de la côte et des tours, oblige les chaloupes de débarquement à regagner l'escadre.

Les deux tours jouent donc un rôle certain et ce, tout au long de la période que les historiens appellent « la seconde guerre de 100 ans » qui prend fin avec la chute de Napoléon Ier, en 1815.

Le grand conflit commencé sous Louis XIV se termine au profit de l'Angleterre et la défense côtière passe au second plan. Malgré un sursaut au milieu du XIX^e siècle et l'implantation de nouveaux réduits de côte à partir de 1846, notamment sur l'île, les évolutions rapides de l'artillerie conjuguées à la révolution des moyens de transport (chemin de fer et bateaux à vapeur) aboutissent au bouleversement de la conception de défense du littoral.

À compter du XVIII^e siècle, l'histoire des deux sites se sépare hormis celle des constructions. Le fort de la Hougue va garder sa charge militaire jusqu'à aujourd'hui : il appartient toujours à la Marine, ministère des Armées.

Sur l'île Tatihou, et bien qu'il y aura, jusqu'à la première guerre mondiale, toujours une garnison en poste, les activités, au fil des événements, vont se diversifier et engendrer de nouvelles constructions.

En 1720, la peste sévit à Marseille. Afin de pallier la propagation de la maladie et d'éviter sa transmission au cours des escales des bateaux dans les ports, des lieux de mise en quarantaine sont créés, obligeant les équipages à y faire escale. C'est à cet usage que sera construit en 1722 le lazaret de Tatihou.

C'est ainsi qu'avant de décharger leur garnison dans les ports de Normandie, marins et marchandises des navires entrant dans la Manche en provenance de régions dites « suspecte » à savoir l'Italie, l'Espagne et la Provence devront y subir une mise en « quarantaine »

Durant la période révolutionnaire, le lazaret change d'usage au profit d'un régiment du Génie. L'administration de l'île passe alors sous la responsabilité du ministère de la Guerre. Mais en l'an XIII (1804-1805), lors d'une nouvelle vague d'épidémie et face au blocus du port du Havre, l'usage du lazaret de Tatihou est rétabli.



*La salle des aquariums du laboratoire.
La Nature, 1894*

Dès 1831, des savants de toute la France et même de l'étranger viennent à Saint-Vaast-la-Hougue, attirés par la richesse de sa faune et flore marines. Néanmoins, en l'absence de laboratoire, les scientifiques travaillent dans les chambres des auberges de Saint-Vaast-la-Hougue, transformées en laboratoires provisoires. Le 16 juillet 1888 est créé, grâce à la persévérance d'Edmond Perrier, le laboratoire maritime du muséum à Tatihou, première station maritime du Muséum national d'histoire naturelle.

Dès le début de la guerre 1914-1918, les personnes de nationalité allemande, autrichienne ou hongroise résidant en France, sont internées dans des centres en tant qu'« indésirables ». L'île Tatihou est l'un des endroits choisis pour la Manche.



Soldats devant la caserne 7 et la tour, vers 1910. Collection particulière

À partir de 1926 un aérisme dénommé l'Ermitage de Tatihou accueille des centaines d'enfants issus de familles défavorisées, chétifs ou souffrant de maladies respiratoires, qui doivent y retrouver, grâce au soleil et au grand air de la mer une meilleure santé.



Colonie de vacances en 1947. Coll. particulière

En 1942, les autorités allemandes exigent l'évacuation totale de l'établissement et y cantonnent une unité allemande.

Comme à la Hougue, les dernières fortifications construites sur Tatihou sont allemandes. Elles sont intégrées au mur de l'Atlantique, ligne de fortifications côtières mises en œuvre par l'ingénieur allemand Todt.

Les tours ont fait leurs preuves et ont eu leur temps de gloire. Sentinelles de pierre, elles veillent toujours sur la baie, mais leur rôle militaire est dépassé.

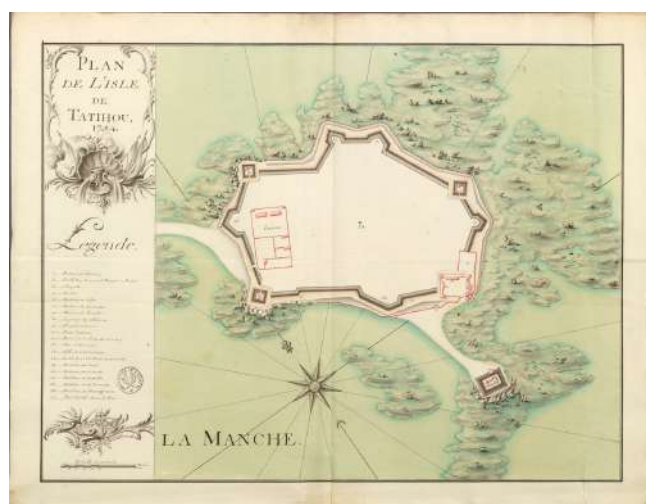
Leur édification permettait de renforcer un verrou naturel formé par l'Île Tatihou et la Hougue. Au cours des siècles, face à l'évolution de l'armement les défenses ont été modifiées dans leur organisation architecturale et spatiale.

Sur les deux sites et particulièrement sur celui de la Hougue, les dispositifs se superposent passant du XVII^e siècle au XX^e siècle où se repèrent le génie militaire et l'art de la fortification des ingénieurs Vauban, Séré de Rivières et Todt.

Les descentes anglaises sont devenues pacifiques et c'est désormais en touristes que nos voisins anglais visitent nos côtes.



Plan de la Hougue, 1738 © SHD, Bibliothèque du Génie, Vincennes



Plan de l'Isle de Tatihou, 1754 © SHD, Bibliothèque du Génie, Vincennes

/ Enoncé de la valeur universelle exceptionnelle

La baie de Saint-Vaast n'a pas été choisie par hasard par Vauban qui, à plusieurs reprises, fait état dans ses rapports de 1686 et 1694, non seulement de la vulnérabilité de cette côte, mais aussi de la beauté de la rade.



© Ville de Saint-Vaast-la-Hougue

L'édification des deux tours a conféré une nouvelle dimension au paysage et de « guerrières », elles sont devenues « paysagères ».

Valeur historique

L'édification des tours de Saint-Vaast découle d'un événement historique majeur dans l'histoire de France, à savoir « le glorieux insuccès de la Hougue » de 1692 lors duquel 12 vaisseaux de la flotte royale ont été brûlés, mais qui n'a pas entaché la gloire de Tourville.

Valeur identitaire



Grâce aux artistes peintres qui les découvrent, avec un autre regard, au XIXe siècle, les tours deviennent progressivement emblématiques et leur présence protectrice est très fortement ressentie par la population qui est très attachée à son patrimoine. Elles sont devenues identitaires et figurent désormais sur le blason de la ville.

Valeur environnementale

Les tours sont intégrées dans un paysage qui les met en valeur. Le mouvement des marées avec la découverte des parcs à huîtres à marée basse, la présence d'une faune et d'une flore remarquables sont des atouts majeurs.

Valeur exceptionnelle

Les tours ont bien des « sœurs », en particulier deux tours à feu : celle du cap Fréhel et celle du Stiff, à Ouessant, sans oublier la petite sœur de l'Île des Ebhiens, mais la présence sur un même lieu de deux tours observatoires à batteries hautes dont il ne reste que peu d'exemplaires confère au site un caractère à la fois exceptionnel et complémentaire des autres sites du Réseau des sites majeurs de Vauban.

1.1.3 / Identification du bien inscrit au Patrimoine mondial et de sa zone tampon

/ Statut de la propriété

Le site proposé est constitué des tours Vauban implantées l'une sur le continent au fort de la Hougue, l'autre sur l'Île Tatihou, toutes deux étant situées sur le territoire de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue :

- La tour de la Hougue est actuellement propriété du Ministère des Armées. La réflexion engagée entre ce Ministère et le Conseil départemental de la Manche pour ouvrir le site au public a abouti à sa mise à disposition à la ville de Saint-Vaast-la-Hougue, par le biais d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) renouvelée chaque année.
- La tour de Tatihou est une propriété, comme l'ensemble de l'île, du Conservatoire du littoral qui en a confié, par convention, la restauration, l'aménagement, la gestion et l'animation au conseil départemental de la Manche.

En 2018, la ville de Saint-Vaast compte 1869 habitants ; elle constitue l'entité la plus peuplée du canton de Quettehou qui regroupe 8771 habitants.

/ Caractéristiques patrimoniales

Les deux tours construites en 1694 par Benjamin de Combes ont gardé leur architecture primitive depuis le XVIII^e siècle.

Leurs sites d'implantation ont fortement évolué au cours des siècles suivants (cf. historique du site).

Ainsi, les tours Vauban de Saint-Vaast s'intègrent dans le vaste ensemble patrimonial (partie Est de la presqu'île du Cotentin) destiné à assurer, au cours des siècles, la défense côtière ainsi que la surveillance et la protection de la navigation et du commerce. Cet ensemble patrimonial est constitué de forts (Saint-Marcouf, Tatihou, la Hougue, Cap Levi,...), de phares (Gatteville, Cap Levi), de sémaphores (la Hougue, Cap Levi), de chemin des douaniers, de lignes de blockhaus du Mur de l'Atlantique, de ports (Saint-Vaast, Barfleur,...).

Les relations entre le Val de Saire et l'Angleterre ont toujours été riches et complexes. Le Mora, qui transporta en 1066 Guillaume le Bâtard à la conquête de l'Angleterre, a été construit à Barfleur.

/ Protections juridiques

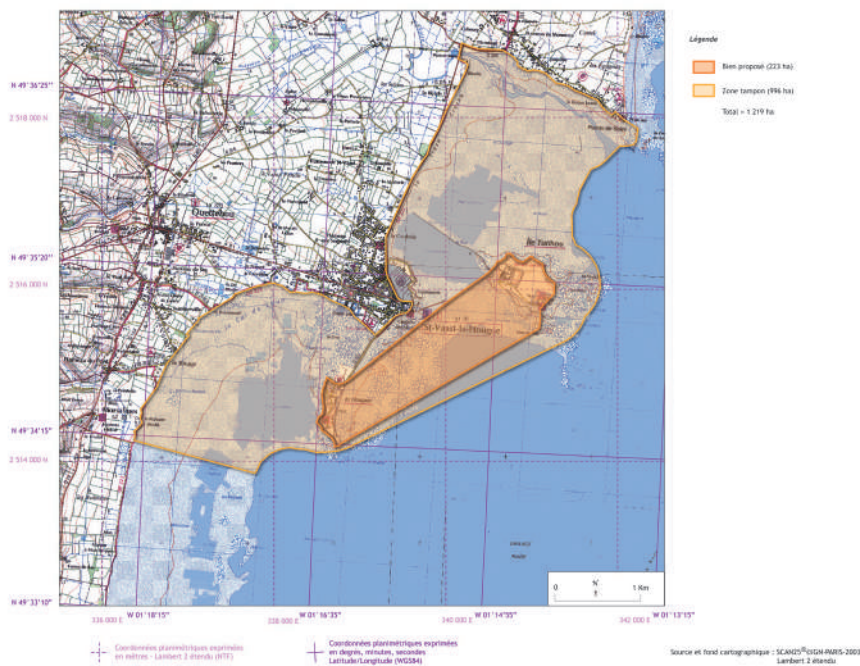
Monuments historiques

- L'arrêté n°53 du 20 novembre 2015 se substitue à celui du 2 octobre 1929. Il précise qu'est classé au titre des monuments historiques le fort de la Hougue, en totalité, avec les glacis et les sols, à l'exception du sémaphore situé dans la partie sud, des bâtiments à usage de loisirs, des deux logements, du hangar et du poste haute tension situés dans la partie nord.
- Pris à l'initiative des services déconcentrés de l'État (DRAC), l'arrêté du 10 avril 2008 clarifie et étend la protection de l'Île Tatihou.

Sont désormais classés à Tatihou :

- le fort bastionné, en totalité avec ses douves et l'ensemble de ses ouvrages défensifs, y compris les adjonctions du mur de l'Atlantique, ainsi que le sol de la parcelle n° 407; les façades et les toitures de l'ancienne chapelle ;
- les façades et les toitures du casernement de 1818
- l'ensemble des vestiges du mur de défense littoral et de l'enceinte gazonnée, avec ses redoutes et ses bastions
- les façades et les toitures de la maison dite « du douanier », ainsi que le puits attenant
- le lazaret-muséum ou « intra-muros » : les deux enceintes et leurs portes ; les cours, leurs murs et leurs sols (parcelles n° 414 et 415) ; les façades et les toitures de l'hôpital-laboratoire et du château d'eau de mer ; les façades et les toitures de l'ensemble des autres bâtiments, à l'exclusion de ceux postérieurs à 1925

- Sont inscrits :



Extrait du dossier de « Projet d'inscription de l'œuvre de Vauban au Patrimoine mondial de l'UNESCO »



Les activités et les paysages maritimes de la zone tampon
© Ville de Saint-Vaast-la-Hougue

Un travail de fond a été engagé en 2017-2018 avec toutes les instances intégrant le Réseau Vauban et a permis de réfléchir à l'extension du bien mais également d'apporter des éléments de réflexion au référentiel pour la gestion, la conservation et le développement durable des « FORTIFICATIONS DE VAUBAN » mené par le Réseau Vauban.

En accord avec les Conseils Municipaux des communes concernées, la DRAC a lancé le 4 décembre 2018 une étude visant à définir le nouveau périmètre de la zone tampon de même qu'à définir le dispositif ad hoc de gestion et de protection de cette nouvelle zone tampon.

L'extension de la zone tampon envisagée intègrerait l'espace allant jusqu'à la crête qui surplombe la baie. Les municipalités de Saint-Vaast-la-Hougue, Quettehou, Morsalines, Réville, La Pernelle et Crasville, Anneville-en-Saire et Aumeville-Lestre seraient ainsi concernées.

Le Conservatoire du littoral

L'Île Tatihou est propriété du Conservatoire du Littoral, établissement public national chargé de la protection des côtes françaises. Ce statut foncier public garantit le caractère inaliénable de ce bien patrimonial et est un gage de pérennité de l'intégrité du site.

L'Île Tatihou est située entre deux grandes zones d'action climatique. Elle bénéficie de l'influence conjuguée de la mer du Nord et de l'Atlantique. De formation granitique, elle se trouve sur un platier rocheux prolongé par des fonds sableux, voire sablo-vaseux.

Un site comme l'Île Tatihou, aux enjeux multiples, touristiques, culturels, naturels et scientifiques, se doit de bénéficier d'un plan de gestion. Cet outil permet de définir le rôle et les objectifs du site, de fixer des priorités, d'attribuer les moyens financiers et humains et de planifier le travail sur une période déterminée.

Le plan de gestion de l'Île Tatihou concerne l'ensemble des 28 hectares affectés au Conservatoire du Littoral en 1990. Il a été rédigé par le Conservatoire du Littoral en 1999, pour une durée initiale de 5 ans, en partenariat avec le SyMEL (gestionnaire de l'espace naturel du site), le conseil général de la Manche /le musée maritime de Tatihou et le Groupe Ornithologique Normand (GONm), gestionnaire de la réserve ornithologique.

Cette première version du plan de gestion, étendue jusqu'en 2010, a permis de définir les objectifs, de détailler les opérations à mettre en place et d'attribuer un rôle clair et précis à tous les acteurs de la gestion. En 2004, l'Île Tatihou est intégrée à la direction des Sites et Musées qui deviendra la direction du Patrimoine et des Musées. En 2010, un travail d'évaluation du plan de la gestion naturelle de l'île a été réalisé par le Conservatoire du littoral afin de dresser un bilan des actions menées depuis 1999 et de proposer une nouvelle version applicable à partir de 2011 et jusqu'en 2021 en intégrant les évolutions du site naturel comme son classement en site Natura 2000 en 2008.

Cette nouvelle version du plan de gestion maintient les deux enjeux majeurs que sont le développement culturel et touristique basé sur la conservation et la valorisation du patrimoine historique de l'île et la préservation écologique et naturaliste basée sur la conservation et la valorisation du patrimoine naturel, ce qui est un point complémentaire important à la mise en valeur du patrimoine mondial.

Les protections naturelles

L'anse du Cul-de-Loup, l'estran devant la Hougue, l'Île Tatihou ainsi que l'anse de Réville ont été inventoriés par le ministère de l'Ecologie en tant que ZNIEFF. Ces espaces – exceptées les zones conchyliques – bénéficient désormais de la procédure Natura 2000 qui est suivie par un comité local de gestion.

Le réseau Natura 2000 repose sur une directive européenne dite «Directive Habitats naturels – Faune – Flore sauvages». L'objet de cette directive est de conserver les milieux naturels en prenant en compte la présence et la légitimité des activités humaines. Le site de Saint-Vaast-la-Hougue et ses abords sont l'un des 19 sites Natura 2000 de Basse Normandie avec plus de dix habitats marins.

Cette diversité d'habitats associée à un fort marnage et à sa position au sein d'une transition entre le bassin parisien d'influence nordique, et le massif armoricain atlantique, confère au site une grande richesse spécifique avec sa faune et sa flore, marine et terrestre.

La loi « littoral »

Enfin, le territoire de la commune est soumis à la loi Littoral avec notamment une inconstructibilité de la bande des 100 mètres en dehors des espaces urbanisés et l'obligation de définir des espaces remarquables.

Les protections réglementaires du PLU

L'Île Tatihou et le fort de la Hougue se trouvent en zone ND, qui est destinée à la protection des sites et des paysages. Le secteur NDr, dans lequel se situe l'Île Tatihou, identifie les écosystèmes remarquables, caractéristiques du littoral, qui doivent assurer l'équilibre biologique.

Dans le secteur NDr peuvent être implantés, après enquête publique, les aménagements légers suivants :

- Les chemins piétonniers et les objets mobiliers destinés à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ;
- Les aménagements nécessaires à l'exercice des activités agricoles, de pêche et cultures marines ou lacustres, conchyliques, pastorales et forestières, sous certaines conditions.

/ Caractéristiques urbaines du site Vauban

Les deux tours ne sont pas implantées dans le tissu urbain central saint-vaastais.

L'impact de ces sites dans l'urbanisme de la ville est :

- Pour l'Île Tatihou : elle est visible de la façade littorale Est de la ville et de son port. L'office d'accueil et la billetterie d'accès à l'Île sont situés sur le quai. L'Île est accessible par un bateau amphibie au départ du port ou à pied à marée basse à partir d'un certain coefficient de marée. «L'amphibie», en mer ou sur la terre en fonction de la marée, fait partie des attractions de la ville. Les visiteurs de Tatihou peuvent se garer sur le port ou sur la Place Belle Isle, située à l'entrée du port.
- Pour le fort de la Hougue : Le fort de la Hougue est situé à la pointe de la presqu'île de la Hougue, à environ 2 km du centre de la ville. Il est accessible par une route d'accès protégée par une digue, la mer s'étendant de part et d'autre de la route. Cette route a été doublée en 2018 d'une piste cyclable et piétonnière qui facilite et sécurise la venue des personnes sur le site. Cette réalisation renforce l'attractivité du site autant pour la population locale que pour les touristes. La presqu'île de la Hougue est occupée complètement par l'enceinte de Vauban. Sur son flanc EST la plage est fréquentée par la population locale et les touristes pendant la saison estivale. Sur le devant du site, qui a une largeur de 200 mètres, le glacis gazonné, qui est resté tel qu'il était lors de sa construction, constitue une aire de jeux. Deux éléments complètent ce tableau : des cours de tennis ainsi qu'un bâtiment servant de local pour le tennis et de buvette ouverte à tous l'été. Le site de la Hougue est un lieu apprécié des habitants de Saint-Vaast, souvent un point de balade dominicale.



Les parcs à huîtres dans le Cul de loup au pied de la Porte aux Dames

1.1.4 / Valorisation actuelle

Tatihou

Suite à la fermeture du centre de rééducation en 1984, Tatihou est laissée à l'abandon et au pillage. Du fait du potentiel patrimonial du site, il n'était pas tolérable que cette situation s'éternise. Le conseil départemental de la Manche en envisage ainsi rapidement la reprise.

À l'époque, la Manche est un département rural dont l'économie essentiellement liée à l'agriculture et la pêche est peu propice au développement du tourisme. Pierre Aguiton, conseiller puis président du conseil départemental, souhaite désenclaver le département, handicapé par sa condition de presqu'île et son statut de «cul-de-sac». Il envisage que Tatihou devienne un élément «moteur» de l'essor touristique, culturel et économique pour Saint-Vaast et redynamise ainsi le Cotentin.

Afin de préserver la protection du milieu naturel, l'arrêté du 8 janvier 1990 affecte l'île au Conservatoire du littoral qui délimitera une zone ornithologique dans l'espace non bâti.

Après réhabilitation de son milieu naturel, restauration de ses Monuments historiques puis création d'un musée maritime accueillant le mobilier archéologique des épaves de la Bataille de la Hougue (1692), l'Île Tatihou a été ouverte au public en 1992.

Depuis son ouverture, sa fréquentation a évolué. Il est néanmoins à spécifier que l'île atteint le plafond de fréquentation avec 69301 en 2017 auxquels il faut ajouter les promeneurs et pêcheurs à pied qui y accèdent à marée basse et les festivaliers (7000/an) qui viennent à pied lors du festival annuel des « Traversées de Tatihou » à la mi-août.

Année	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Nb. visiteurs	32 000	43 755	43 700	47 040	47 500	53 904	51 900	50 765	50 308	57 308

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2007	2009	2010	2011
Nb. visiteurs	52 088	52 903	51 866	52 445	51 636	57 054	57 054	60 951	59 873	63 462

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nb. visiteurs	63286	63977	62947	67428	60257	69301	76844

L'équilibre a été trouvé entre tourisme et protection de l'espace naturel mais doit impérativement être respecté. Le rythme des navettes du bateau tempore également les passages.



Le site est ouvert au grand public (mi-février-fin mars et 1er octobre - 15 novembre en après-midi les week-ends et jours fériés et vacances scolaires. À compter du 1^{er} avril et jusqu'à la fin septembre tous les jours en journée. Cependant, les accueils de groupe à la journée et en hébergement s'effectuent toute l'année. Tatihou est fermée pendant les vacances de Noël.

L'Île Tatihou est un élément majeur de l'activité touristique de la commune. L'ensemble de l'économie de service en bénéficie donc dès à présent.

Au-delà des mesures de protection déjà évoquées, l'Île Tatihou a bénéficié depuis le début des années 90 d'importantes actions de valorisation :

- *Études archéologique et historique de l'occupation humaine sur l'île ; inventaire et suivi naturaliste.*
- *Restauration des monuments et des espaces naturels, aménagement, gestion et animation de l'île par le conseil départemental de la Manche.*
- *Création du musée maritime de Tatihou classé « Musée de France » par le ministère de la Culture.*

L'Île Tatihou aujourd'hui est constituée d'un ensemble d'éléments patrimoniaux fortement protégés et bénéficiant chaque année d'un programme de recherche scientifique, de préservation et de médiation culturelle et naturaliste :

- Le musée maritime accueille les collections archéologiques de fouilles des navires de la bataille de la Hougue et développe une politique d'acquisition de collection patrimoniale liée à l'activité maritime de la baie de Seine et des côtes de la Manche. Une programmation culturelle importante s'est organisée au travers des expositions permanentes et temporaires d'intérêt archéologique, historique, ethnologique et naturaliste.
- Depuis 2010 une nouvelle muséographie a été programmée qui permet de créer une cohérence entre les différents espaces et faire un pôle muséographique fort et identifiable, de mettre en place un parcours de visite unique, de valoriser tout en préservant les différentes collections du musée

- 2010, ouverture de l'exposition Flottes et fracas, la bataille de la Hougue 1692. Cette exposition permanente présente le mobilier des épaves des vaisseaux de Louis XIV et aborde : la marine du XVIII^e siècle, la construction navale, la vie à bord... jusqu'à l'archéologie sous-marine.



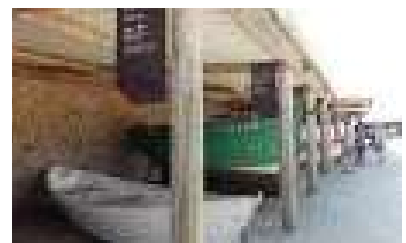
- La galerie d'histoire naturelle ouverte en 2014 offre aux visiteurs un parcours didactique et ludique permettant de découvrir les habitats naturels de la dune vers la haute mer.



- Le Hangar de la Sainte Thérèse Souvenez-Vous ouvert en 2017 est une invite à la compréhension de la construction navale, de la pêche aux cordes. Un espace inédit imaginé autour d'un navire



- L'abri à bateaux ouvert en 2018. Cajot, vaquelotte, picoteux, chaloupes Ces témoins évoquent l'activité de pêche des côtes normandes.



- Les monuments historiques ont été restaurés et bénéficient de travaux d'entretien : Tour Vauban (XVII^e), fort et murs de défense (XIX^e), fort de l'Îlet (XIX^e), lazaret et laboratoire du Muséum (XVIII^e et XIX^e) mais également d'une véritable dynamique de médiation (visites guidées des fortifications, panneaux d'interprétation et maquettes).



Ecorché des tours de Tatihou et de la Hougue et plan-relief



Panneau de la cour du Fort

- Les jardins maritimes (jardin des découvertes, jardin d'acclimatation, grand jardin maritime) permettent de découvrir les végétaux du littoral de l'ouest de la France mais aussi des pays « exotiques » au climat océanique. Depuis 2015 le département s'est engagé sur une politique 0 phytho. L'intégralité du site est depuis entretenue de façon naturelle.



- L'espace naturel intitulé « la Plaine », en partie réserve ornithologique volontaire, ainsi que le fort de l'Îlet, ont bénéficié de travaux de restauration du milieu. Ils accueillent une importante population aviaire nidifiant, sédentaire ou migrante. Ils sont gérés et suivis par des organismes scientifiques spécialisés. L'estran fait également l'objet d'un suivi scientifique. Un Comité de gestion de l'espace naturel et du dispositif Natura 2000 associe tous les partenaires concernés.

- Chaque année, fin août, le Conseil général organise sur l'Île et sur le port un festival des musiques traditionnelles des rivages du monde «Les Traversées Tatihou », drainant à chaque édition, plus de 7 000 spectateurs qui traversent la grève à marée basse.



Depuis 2008, le Musée de Tatihou a proposé des expositions qui ont marqué par leur qualité et qui ont notamment contribué à mettre en valeur le patrimoine maritime de Saint-Vaast. Voici quelques-unes de ces expositions :

- 2008 : « Sur les pas de Vauban », « Tours fortifiées des côtes de la Manche »
- 2009 : « La coquille Saint-Jacques, sentinelle des mers »
- 2010 : « Flottes et fracas, les épaves de la Hougue 1692 », « Du verre sous la mer, la galiotte d'Omonville »
- 2011 : « La Manche, une mer en couleurs », « Quoi, il est pas frais mon poisson ? »
- 2012 : « Sagas de Tatihou », « Pressoires, hirondelle, vaurien : Histoire de la plaisance en Normandie »
- 2013 : « Terre de pêche, 4000 ans d'archéologie et d'histoire du littoral de la Manche »
- 2014 : « Avis de grand frais », « La mer aux rayons »
- 2016 : « La mer déborde mais ça n'date pas d'hier »
- 2017 : « Hangar de la Sainte-Thérèse-Souvenez-vous »
- 2018 : « Tromelin, l'Île des esclaves oubliés »

Actions en direction du jeune public

La dynamique engagée à Tatihou en direction du jeune public, au travers de l'accueil de classe en hébergement ou à la journée (9000 enfants concernés), ainsi que l'opération « Portes du Temps/ C'est mon patrimoine » (1000 participants), ou des mercredis au musée s'adressant aux enfants des centres de loisirs, aux groupes parents/enfants encadrés par des travailleurs sociaux, contribuent en ouvrant ces actions à l'ensemble du territoire à valoriser et faire connaître la richesse de ce patrimoine.



La Hougue

La commune de Saint-Vaast bénéficie d'une Autorisation d'occupation temporaire du domaine public de la Défense (AOT) qui a été renouvelée en 2013 pour une durée de 10 ans, soit jusqu'à 2023. Cette AOT peut faire l'objet à tout moment d'avenants. Elle permet à la Mairie de Saint-Vaast de permettre l'ouverture au public du fort de la Hougue. Le fort et la tour de la Hougue, terrain militaire, sont désormais ouverts au public selon un calendrier défini : ouverture à partir des vacances scolaires de printemps. Ainsi, le site est ouvert au public tous les jours pendant les vacances de printemps et tous les week-ends jusqu'aux vacances d'été, de 13h30 à 18h30 ; en juillet-août de 13h30-18h30 tous les jours. En septembre-octobre de 13h30-18h30 les week-ends et jours fériés. Des groupes peuvent être accueillis toute l'année sur réservation. Le tableau ci-dessous fait état de la fréquentation annuelle globale.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nb. visiteurs	2854	3371	3208	3397	4670	5800	6930	6950	7025	Fermé au public

L'entrée du site se fait par la porte aux Dames. La porte aux Dames a fait l'objet d'une rénovation en 2018, dans le cadre de la Convention entre la Marine et la DRAC.



La Porte aux Dames rénovée en 2018

Il y a obligation pour le public de passer par la Porte aux Dames, cheminement impraticable pour les personnes à mobilité réduite puisque le passage est ponctué de volées de marches.



Passerelle d'accès et rampe herbue. © Office du tourisme de la pointe de Saire

Une clôture de séparation en limite de la partie mise à disposition de la commune a été implantée sur le site pour permettre l'isolement de la partie nord du fort, réservée à la Marine (sémaphore en activité).

La montée à la tour se fait désormais par une rampe herbue relativement douce et des aménagements sommaires ont été réalisés à l'intérieur de la tour afin de la sécuriser (main courante).



Montée à la tour

L'éclairage a été refait en 2012. A l'intérieur de la Tour des fenêtres en plexiglas ont été posées pour limiter les courants d'air.

Dans le cadre d'une coopération entre l'équipe Jardinage de la Marine et les Services techniques de la Mairie de Saint-Vaast, un important chantier de débroussaillage des murs d'enceinte du site de la Hougue a été entrepris durant les années 2016, 2017 et 2018.



Partie du mur d'enceinte dé-végétalisée

Actions de médiation à la Hougue

Depuis 2014 le nombre des visiteurs s'est accru sensiblement, du fait de l'élargissement des périodes d'ouverture au public.

De même la Marine Nationale, via la Mairie, autorise plusieurs événements culturels à se dérouler dans la partie appelée « Centre de loisir » :

- un festival de chants marins, qui a lieu un week-end en mai ou juin, organisé par le Comité des fêtes
- la Semaine Vauban qui a lieu la semaine autour du 7 juillet, date anniversaire de l'inscription des Tours à l'Unesco. Cette semaine est animée par la Mairie de Saint-Vaast
- Le Festival du livre qui a lieu sur un week-end en juillet, animé par une association
- Un week-end en août où la Société de Sauvetage en mer (SNSM) organise des visites guidées dont le bénéfice revient au Sauvetage en mer.

Ces événements permettent au public d'accéder à l'ensemble du site (sauf le sémaphore militaire). Ces événements, qui sont désormais bien connus du public, drainent à eux-seuls de l'ordre de 2000 visiteurs pour la visite de la Tour de la Hougue. Il est également à noter qu'à partir de 2017 le nombre de visiteurs étrangers croît sensiblement, pour représenter 15 % des visiteurs. 85 % de ces étrangers sont Allemands, Anglais, Belges et Hollandais.



Pique-nique musical lors de la semaine Vauban de 2018

Régulièrement l'Office du tourisme ou la Mairie organisent des visites guidées, quelques fois costumées, qui remportent un vif succès.



© Office du tourisme de la pointe de Saire

Les aménagements offrent un lieu de visite agréable mis en valeur par une proposition de déambulation sur le site, soutenu par une plaquette de visite. Celle-ci a été actualisée en 2016. De même, une version en Anglais a été élaborée.



Plaquette recto en français Plaquette verso en anglais © Office du tourisme de la pointe de Saire

En 2012, un chalet d'accueil provisoire a été placé sur le site.

En 2017, la Mairie a obtenu l'autorisation de la Marine d'aménager un local d'accueil dans une pièce située au pied de la Tour de la Hougue. Cette pièce abritait un générateur dont l'usage était désaffecté. L'aménagement de ce local de 60 m², soumis à approbation de la DRAC et des Monuments historiques, est prévu pour 2019. Il permettra d'améliorer l'accueil des visiteurs sur le site et leur offrira un meilleur service (billetterie, point information, coin vidéo, toilettes). Une fois ce local aménagé, le chalet d'accueil sera désinstallé.

En 2017, dans le cadre d'une coopération entre la Mairie et l'association « Agir pour le Val de Saire », et avec l'aval de la Marine, un chantier de gestion en termes de développement durable du site de la Hougue a été mis en place. Ainsi, en 2018, deux ruches avec des abeilles locales sont en place. 12 kilos de miel ont été récoltés. Au cours de réunions publiques, la population locale a pu apprécier ce miel, qui se caractérise notamment par un taux très faible de présence de pesticides. Ce miel, appelé « Miel de mer Vauban/ La Hougue » a été élu meilleur miel de sa catégorie dans le concours 2018 des miels du département de la Manche.



De même, 3 chèvres ont été introduites sur le site. Leur intégration réussie fait également la joie des visiteurs.



L'Île Tatihou et sa tour Vauban bénéficient de l'ensemble des services au public et des outils de communication. Une signalétique spécifique aux tours permet aujourd'hui une orientation aisée. L'ensemble de ces réalisations a toujours été mené de manière collaborative entre la commune de Saint-Vaast et les gestionnaires du site de Tatihou, ce partenariat se trouvant ponctuellement renforcé par la participation de l'Office de tourisme, de la Communauté d'agglomération et des historiens locaux.

Entre 2014 et 2016, l'ensemble des plaques de rues de la Ville ont été refaites aux couleurs « Vauban ».



La médiathèque Vauban inaugurée en 2011 s'étant dotée et présentant un fonds Vauban, s'attache à développer une politique de médiation en offrant à un large public des expositions de photos ou de peinture. Elle met en place régulièrement des expositions sur des thématiques qui valorisent l'œuvre de Vauban et le patrimoine de Saint-Vaast. Elle a ainsi, en 2018, présentée une exposition autour du 10ème anniversaire de l'inscription des Tours à l'Unesco.

Le Semaine Vauban, qui se tient chaque année autour du 7 juillet, est particulièrement illustrative de l'effort de la Municipalité pour valoriser et promouvoir ce patrimoine.

Ainsi, en 2018, la Semaine Vauban a-t-elle accueilli :

- 2 conférences, l'une sur l'Unesco et l'autre sur l'œuvre de Vauban dans le Cotentin
 - Un pique-nique musical sur le site de la Hougue
 - Une pièce de théâtre en plein air sur le site de la Hougue
 - Des balades en calèches du centre-ville jusqu'au pied de la Tour de la Hougue
 - Une compétition de swim run entre La Hougue et Tatihou
 - Une exposition de photos des sites majeurs de Vauban
 - Un feu d'artifice sonorisé en hommage à l'œuvre de Vauban a été conçu et projeté
- Tous ces événements étaient gratuits et accessibles à tout public.



Travaux de conservation réalisés sur les sites

Les deux tours Vauban, préservées par leur situation géographique, sont dans un bon état de conservation. Les restaurations ont été effectuées en tenant compte de leur qualité patrimoniale.

Les travaux réalisés à la Hougue

Après une étude préalable de M. Lagneau, Architecte en chef des monuments historiques, trois campagnes de travaux ont été réalisées de 1991 à 1995, portant sur les échauguettes, la tour Vauban et les douves.

Sous la direction de M. Jeannot, Architecte en chef des monuments historiques, une campagne de restauration de la Porte aux Dames et de la Canonnière EST a été menée en 2018. Elle va se poursuivre pendant 3 ans pour une restauration du mur d'enceinte toujours sur la partie Sud du site.



Travaux réalisés sur la Hougue :

Année	Nature de la restauration	Maître d'oeuvre	Entreprise	Montant
Décembre 1991 à Juin 1992	- Restauration des deux échauguettes nord-ouest et nord-est qui dominaient le front bastionné et qui avaient été détruites par les Allemands lors de la Seconde Guerre mondiale pour installer des tobrouks. - Remontage des piles de la demi-lune	SDAP	Dagand Bodin	135 500€
Janvier à juillet 1993	Tour - 1 ^{re} tranche - Restauration de la chemise de l'enceinte et des extérieurs : restitution des murs, démolition des ouvrages en béton, réfection de la coupole intérieure en brique de la tourelle d'escalier	SDAP	Dagand	152 500€
Mars 1994 à juin 1995	Tour - 2 ^e tranche - Maçonnerie intérieure : remplacement des pierres dégradées, enduit et badigeon au lait de chaux des parements intérieurs - Maçonnerie intérieure : remplacement des pierres dégradées, enduit et badigeon au lait de chaux des parements intérieurs - Menuiserie : reprise du plancher 1er niveau (changement des bois dégradés), reprise du plancher 2e niveau (dépose complète), réalisation de portes neuves au 1er niveau.	SDAP	Dagand	152 500€
Mars 1995 à octobre 1995	- Restauration des douves : curage des douves situées entre les échauguettes nord-est et sud-est, mise en place d'une nouvelle vanne en fonte, évacuation des vases	SDAP	Bodin	96 800€
Juin 2008 à juillet 2012	Aménagement : Délimitation de l'AOT et accessibilité Électrification	Mairie	Toupin Clôture du Cotentin ETDE	53 256€
2013	Travaux sur la digue du Sillon et sur le mur qui entoure les douves du fort (20 m ² de maçonnerie rejointée, 1400 m de joint et 2 cavités rebouchées)	Marine	Service infrastructure de la Défense (SID)	48 000€
2014	Travaux sur la digue du Sillon et sur le mur périphérique (2 m ² de maçonnerie et rejointement sur 30m, reprise de mur déchaussé sur 35 m)	Marine	SID	36 000€
2015	Travaux sur la digue du Sillon et sur le mur périphérique (reprise de joints, ancrages, reprise de 2 brèches)	Marine	SID	39 000€
2016	Travaux sur la digue du Sillon et sur le mur périphérique (brèche comblée et réfection de joints)	Marine	SID	36 000€
2017	Travaux sur digue du Sillon	Marine	SID	
2014 à 2016	Plaques de rue et signalisation de la ville mises aux couleurs du Réseau Vauban	Mairie	Services techniques	
2016 à 2018	Dé-végétalisation du mur d'enceinte du site de la Hougue	Mairie Marine	Services techniques, Service jardin	
Janvier 2018 à janvier 2019	Rénovation de la Porte aux Dames et Canonnière EST	DRAC Marine	Bodin Picard	381 000€
2017 à 2018	Mise en place d'un chemin pédestre et d'une piste cyclable entre le Centreville et le site de la Hougue	Mairie	Boucé	146 783€

(Les travaux sur la digue du Sillon, qui est la propriété du ministère des Armées, et qui ne fait pas partie du périmètre protégé et inscrit aux Monuments historiques et à l'Unesco, sont communiqués ci-dessous uniquement à titre indicatif).

Les travaux réalisés à Tatihou :

Plusieurs campagnes de restauration ont eu lieu après étude préliminaire de M. Lagneau, Architecte en chef des monuments historiques, en 1989. Les travaux ont débuté dès 1991, avant l'ouverture au public. Les fortes marées et les vents de nord-est ont un impact sur les murs de garantie. Au lieu de leur absence, la mer qui s'infiltre, complétée par les eaux de pluie, produisent des inondations ponctuelles de la plaine. Cependant, chaque année des travaux de consolidation des murs de garantie sont engagés.

Année	Nature de la restauration	Maître d'oeuvre	Entreprise	Montant
1991	Restauration générale et aménagement intérieur de la caserne 7 détruite par un bombardement lors de la Seconde Guerre mondiale	M. Lagneau, ACMH	agand Aubert Legac Lefer Leluan GST Alcatel	1 050 325€
1992	Renforcement des murs de défense 1 ^{ère} tranche	M. Lagneau, ACMH	Marc SA	368 304€
1993	Restauration de la tour - Réfection de l'étanchéité de la terrasse sommitale de la tour - Restauration de la chapelle	M. Lagneau, ACMH	Dagand Aubert Legac SPAPA	356 118€
1993	- Restauration des poudrières et du fort 2 ^e tranche - Restauration des planchers en charpente et des parements intérieurs de la tour Vauban	M. Lagneau, ACMH	Dagand Aubert Conraud Anjot CELCO	734 837€
1995 - 1996	Restauration des murs de garantie et des douves du fort	M. Lagneau, ACMH	Leduc Bodin Aubert Lebouvier Charles	879 977€
2001 - 2003	Restauration des murs de garantie et des douves du fort	M. Calvel, ACMH	Bodin Charles	356 612€
2008 – 2010	Restauration ponctuelle de la tour Vauban (tranche ferme et conditionnelle)	M. BATARD, ACMH	BODIN	144 412 €
2009	Restauration des murs de garantie du flan est du fort (parement extérieur)	M. BATARD, ACMH	MAISONS D'HISTOIRE	67 939 €
2010 – 2011	Restauration et mise en valeur de la cour du fort	M. BATARD, ACMH	BODIN	187 019 €
2012	Restauration des murs de garantie du flan est du fort (parement intérieur)	M. BATARD, ACMH	BODIN	59 883 €
2013	Restauration des murs de garantie du flan est du fort et mise en valeur cour du fort. Maçonnerie des murs de garantie. Mise aux normes accessibilité handicapés.	M. BATARD, ACMH	Bodin Leroux 2BDM ESPASS	172 069€
2014	Restauration des murs de garantie du flan est. Restauration et remise en valeur de la cour du fort. Restauration de la digue sud. Mise aux normes accessibilité handicapés.	M. BATARD, ACMH Khou You-Man	Bodin 2BDM ESPASS	66 909 €
2015	Restauration des murs de garantie du flan est. Restauration et remise en valeur de la cour du fort. Restauration de la digue sud. Mise aux normes accessibilité handicapés. Maçonnerie des murs de garantie.	M. BATARD, ACMH Khou You-Man	Bodin 2BDM ESPASS	223 573 €
2016	Restauration des murs de garantie du flan est. Restauration et mise en valeur de la cour du fort. Mise aux normes accessibilité handicapés. Restauration de la digue sud, partie ouest	M. BATARD, ACMH	ESPASS Lefèvre	128 546 €

Partie II

Stratégie de gestion du site

2.1 Bilan de la stratégie de gestion du bien déployée sur la période du Plan de gestion 2013-2018

2.1.1 / Bilan de l'organisation des acteurs

Un comité de pilotage a été créé et s'est réuni deux fois au cours de la période, en 2013 et 2015.

Sa première réunion a eu lieu en 2013.

Lors de sa deuxième réunion, en 2015, il a été décidé d'étendre le Comité aux maires des sept villes limitrophes du bien (Aumeville-Lestre, Crasville, Aumeville-Lestre, Morsalines, Quettehou, Réville, La Pernelle, Anneville en Saire).

Nous rappelons son rôle :

Il est une instance qui définit les grandes orientations de la gestion du site.

Il réalise le suivi des actions.

Il assure la mise en relation des différents acteurs et l'articulation avec les politiques d'intervention des divers partenaires institutionnels concourant à la mise en œuvre du plan de gestion.

Il est le garant de la philosophie générale défendue par l'UNESCO.

La Liste des membres du Comité de pilotage :

Le Commandant de la Base de Défense de Cherbourg (représentant de l'Amiral)	Base de défense de Cherbourg, CC01, 50115 Cherbourg en Cotention
Madame la Sous-Préfète	Sous-préfecture de Cherbourg, 106 rue Emmanuel Liais, 50100 Cherbourg en Cotentin
Monsieur le Président	Conseil régional de Normandie Abbaye aux Dames 14000 Caen
Monsieur le Délégué Régional	Conservatoire du Littoral 5-7 rue Pémagnie 14000 Caen
Monsieur le Président	Communauté d'Agglomération du Cotentin 8 rue des Vindits 50130 Cherbourg-en-Cotentin
Monsieur le Maire	Mairie - 9 rue de Choisy - 50550 Saint-Vaast-la-Hougue
Monsieur l'architecte des bâtiments de France	UDAP de la Manche Boulevard de la Dollée 50009 Saint-Lô Cedex
Monsieur le Directeur	DRAC - 13 rue Saint Ouen 14000 Caen
Monsieur le Directeur	DREAL Normandie, site de Caen, 1 rue du Recteur Daure, CS 60040, 14006 Caen cedex
Monsieur le Président	Conseil départemental - 98 route de Candol - 50000 Saint-Lô
Le responsable de l'Île Tatihou et du musée maritime	Île Tatihou 50550 Saint-Vaast-la-Hougue
Monsieur le Directeur des Sites et musées Départementaux	Maison du Département - 50050 Saint-Lô Cedex
Monsieur le Président	Réseau des sites majeurs Vauban - 2 rue Mégevand 25034 Besançon Cedex
Mesdames, Messieurs les Maires	Aumeville-Lestre, Crasville, Aumeville-Lestre, Morsalines, Quettehou, Réville, La Pernelle, Anneville en Saire

Un comité technique se réunit très régulièrement.

Il élabore le projet de plan de gestion et le réajuste en fonction des évolutions ;

Il coordonne les différentes actions ;

Il réalise le bilan des actions et redéfinit les nouvelles orientations.

Ce Comité technique est co-animé par le responsable de l'Île de Tatihou et le délégué de la Mairie au Réseau Vauban. Si besoin, il associe les équipes de l'accueil de Tatihou et l'équipe du Bureau d'information touristique de Saint-Vaast la Hougue.

Le responsable de l'Île Tatihou et du musée maritime	Île Tatihou 50550 Saint-Vaast-la-Hougue
Monsieur le Directeur des Sites et musées Départementaux	Maison du Département 50500 Saint Lô
Monsieur le délégué de la Mairie au réseau Vauban	Mairie de Saint-Vaast 9 rue de Choisy – 50550 Saint-Vaast-la-Hougue
Monsieur le directeur de l'Office du Tourisme du Cotentin	Bureau d'information touristique de Saint-Vaast la Hougue 50550 Saint Vaast la Hougue

La période 2014-2018 a été marquée par une étroite coopération entre la responsable de Tatihou et le délégué de la Mairie au réseau Vauban, et leur implication commune dans les instances de fonctionnement du réseau Vauban.

Selon les besoins, ce comité fait appel à des personnes ressources.

Monsieur le Directeur	Archives Départementales de la Manche 103 rue du maréchal Juin 50010 Saint Lô
Historiens locaux et associations utilisatrices du site	
Madame la Directrice	Médiathèque Vauban Place de l'église 50550 Saint Vaast la Hougue
Monsieur le chef du service régional d'archéologie	DRAC de Basse-Normandie 13 Bis rue Saint Ouen 14052 Caen Cedex 04
Monsieur le Conservateur régional des Monuments Historiques	DRAC de Basse-Normandie 13 Bis rue Saint Ouen 14052 Caen Cedex 04
Madame le correspondant du patrimoine mondial	DRAC de Basse-Normandie 13 Bis rue Saint Ouen 14052 Caen Cedex 04
Conseil Scientifique et Technique du Réseau Vauban	Réseau des sites majeurs Vauban 2 rue Mégevand 25034 Besançon Cedex

2.1.2 / Bilan des enjeux et des objectifs

Le plan de gestion 2013-2018 était structuré autour de trois enjeux :

- Enjeu 1 : Améliorer et protéger la qualité paysagère du site
- Enjeu 2 : La mise en valeur des deux Tours
- Enjeu 3 : Création d'une dynamique de territoire

/ Bilan de l'enjeu 1 : Améliorer et protéger la qualité paysagère du site

L'environnement paysager

Durant la période 2013-2018, malgré quelques alertes concernant un projet de camping sur la crête de Morsalines, de même qu'un projet d'installation d'éoliennes également sur les crêtes qui dominent les sites, l'environnement paysager est demeuré identique.

L'environnement du bien bénéficie d'un cadre qui, à l'instar de tout le Cotentin, constitue «un littoral les moins urbanisés de France».

La protection du site

À la suite du Comité de pilotage de 2015, et suite à une recommandation de la DRAC, plusieurs réunions, animées par les représentants de la ville de Saint-Vaast, ont eu lieu entre la DRAC et les huit villes limitrophes du bien. Le thème de ces réunions portait sur l'opportunité d'étendre la zone tampon. Plusieurs outils de gestion pouvaient être déployés pour ce faire, notamment à l'époque une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) ou une Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Devant le scepticisme de certains maires, craignant que de nouvelles contraintes se superposent aux contraintes déjà existantes, notamment en matière de construction, il a finalement été décidé de lancer une étude pour définir précisément les limites de la zone tampon, et de faire de cette étude l'occasion d'une démarche associant les communes concernées et valorisant le patrimoine au sein de cette nouvelle zone tampon. Le principe d'une étude financée par la DRAC, menée par un Cabinet spécialisé, a donné lieu à une délibération spécifique favorable dans les 8 communes concernées. Cette étude est très structurante pour aider à ce que les communes et les institutions locales parties prenantes s'engagent encore plus dans la gestion et la valorisation du bien. Elle permettra aussi de décider de l'outil de gestion le mieux approprié à la situation. Cette étude a démarré le 4 décembre 2018.



Réunion en 2016 réunissant les maires des huit communes et les services de la DRAC

Bilan de la réalisation des objectifs attendant à l'enjeu 1

Dans le tableau ci-dessous, nous rappelons les objectifs poursuivis et évaluons leur mise en œuvre.

Bilan ENJEU n° 1 - Améliorer et protéger la qualité paysagère du site		
Rappel des objectifs 2013-2018	Bilan objectif atteint : oui/non	Commentaires
Étendre la zone de protection sur le site en concertation avec les communes voisines dans le cadre d'une AVAP	partiellement	Des réunions de concertation ont eu lieu avec les communes concernées. Ces communes ont approuvé l'objectif. Une étude pilotée par la DRAC, et associant les communes, a démarré fin 2018.
Développer une politique volontariste de protection et de valorisation du patrimoine	oui	Extension de la protection au titre des monuments historiques pour la Hougue. Nombreuses actions de valorisation du patrimoine sur la période
Intégrer le plan de prévention des risques naturels littoraux	oui	
Réfléchir à la création d'un « Pays d'Art et d'Histoire »	non	Le préalable à la mise en place de cet outil est l'extension de la zone tampon du bien
Maîtriser les effets négatifs d'une augmentation de la fréquentation touristique	oui	La fréquentation touristique est sous contrôle à Tatiheu. La fréquentation touristique sur la ville de sa globalité, qui a bondi de 30% à la suite de l'inscription du bien à l'Unesco peut encore progresser.
Développer des infrastructures d'accueil	partiellement	Projet de création d'un local d'accueil à la Hougue autorisé par la Marine et en cours de finalisation pour validation par la DRAC. Important chantier de réaménagement hôtelier de Tatiheu décidé par le gestionnaire et en cours de mis en œuvre à partir de 2018. Décision effective d'une nouvelle infrastructure d'accueil touristique sur le port de Saint-Vaast co-réalisée par le Conseil Départemental, la Communauté d'Agglomération et la ville de Saint-Vaast. Mise en place à partir de 2019.

/ Bilan de l'enjeu 2 La mise en valeur des 2 Tours

La Hougue

La situation du site de la Hougue

Aujourd'hui, le site du fort de la Hougue présente les caractéristiques suivantes :

- Un intérêt paysager, naturaliste et patrimonial indéniables, reconnus par les partenaires territoriaux, commune et conseil départemental, que confirment les différentes mesures de protection du fort et de ses abords.
- Un site actuellement encore largement utilisé par les services de la Marine (caserne exploitée en centre de loisir et d'hébergement militaire, sémaphore en exploitation).
- L'existence de nombreux bâtiments (tour Vauban, fortifications des XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles, casernements, digues) nécessitant un diagnostic fin de leur état et de leurs potentialités afin de définir un projet de valorisation de tout ou partie du site. La digue d'accès fait partie intégrante du site.

La partie du site où est située la tour Vauban fait l'objet d'une AOT avec la Marine qui autorise l'ouverture au public de la partie Sud du fort.

L'autre partie du site (couvrant environ un tiers de sa surface) est occupée par un bâtiment, ancienne caserne et ses locaux annexes (cuisine, foyer, air de jeu). Cet ensemble sert de loisirs pour le personnel du ministère de la Défense. Cette base est utilisée de mai à septembre.

En 2014/2015, des étudiants-architectes en fin d'études d'architecture à l'École nationale d'architecture de Paris-Belleville (dans le cadre d'un studio d'architecture annuel, partenariat entre le Réseau Vauban, l'ENSA-PB et un des 12 sites majeurs du Réseau), sous la houlette de leur professeur Philippe Prost, spécialiste de l'architecture militaire, ont mis en évidence le potentiel d'évolution de cet espace de 16 hectares. De même les acteurs locaux notent également le potentiel d'évolution que recèle le site de la Hougue, notamment avec la possibilité d'y faire cohabiter un aménagement public et un aménagement privé.

La période 2013-2018 a été marquée par des aléas en ce qui concerne l'avenir du site pour la Marine. À la fin de cette période, les perspectives d'évolution du site sont conditionnées par les éléments suivants :

- Le sémaphore militaire est sanctuarisé
- Il n'est pas prévu que la Marine se dessaisisse de la partie du site qui lui sert de Centre de loisir

Par contre, une optimisation de l'usage du Centre de loisir autant par la Marine que par les acteurs intéressés de Saint-Vaast est réalisée. Ainsi la Marine, via la Mairie de Saint-Vaast, autorise l'accès à son Centre de loisir pour certaines périodes et activités qui sont dûment programmées en septembre pour la période d'ouverture du site (mai à septembre) l'année qui suit.

Pour contre, pour cause de sécurité, l'hébergement dans la caserne servant de Centre de loisir est strictement réservé à usage militaire.

Dans le cadre d'une sortie de l'Angleterre de l'Union Européenne (Brexit), le site de la Hougue se retrouverait en position de frontière de l'Europe.

Il est à noter qu'un projet Marine Nationale de refonte du sémaphore existe, notamment d'élévation de la chambre de veille.



Vue de la Tour de la Hougue, avec en fond le centre-ville et l'Île de Tatihou

Des travaux structurants sur le site de la Hougue

En se basant sur une étude globale et architecturale de la Hougue afin de connaître les travaux de restauration et d'aménagement nécessaires dans les dix ans à venir, la DRAC et la Marine ont mis en place une importante tranche de travaux :

- En 2018 la Porte aux Dames a été entièrement restaurée
- En 2018 la canonnière Est a été restaurée
- Sur 3 ans, à partir de 2018, la campagne de restauration du mur d'enceinte Sud va se poursuivre

Des travaux réalisés ou en projet

L'aménagement d'une des caves (salle dite du générateur) au pied de la tour de la Hougue pour en faire un lieu d'accueil au public a reçu l'autorisation de la Marine et est en phase de validation par la DRAC. Ce projet figure dans le plan d'actions 2019-2024.

L'Accessibilité aux personnes à mobilité réduite (accès direct par le pont), malgré des aménagements ponctuels, demeure une difficulté tant pour accéder à la Tour que pour faire le tour de l'ensemble du site.

Une campagne de dé-végétalisation (lierre) sur une partie du mur d'enceinte a eu lieu entre 2016 et 2018 dans le cadre d'une coopération des équipes technique de la ville et des équipes de jardinage de la Marine.

Tatihou

La valorisation du site de Tatihou

Suite à l'étude préalable de mise en valeur des abords du fort de Tatihou et à la rencontre avec les différents acteurs de protection de l'espace naturel et du bâti, des dispositifs ont été convenus afin de permettre une meilleure lisibilité et compréhension des dispositifs de défense qui sont envahis par la végétation.

Travaux sur l'île

Concernant le paysage :

- Débroussaillage des escarpes
- Entretien de la végétation conservée
- Redressement des talus
- Empierrement des cheminements
- Restauration des douves de la rive intérieure
- Remise en état des escaliers des bastions

Concernant la sécurité :

- Mise en sécurité des nids de mitrailleuses
- Restauration des magasins et des soutènements des talus

Du fait de sa configuration et d'une adaptation impossible, la visite de la tour est et restera inaccessible aux personnes non mobiles ou à mobilité réduite.



Photo prise par un avion allemand, Île Tatihou

Fort aujourd'hui - © Tatihou

La période du plan de gestion 2013-2018 a vu émerger un projet de développement de l'accueil hôtelier de Tatihou. Ce projet est un axe central du programme d'actions 2019-2024.

Bilan ENJEU n°2 - La mise en valeur des 2 Tours		
Rappel des objectifs 2013-2018	Bilan objectif atteint : oui/non	Commentaires
Mener une concertation entre les gestionnaires pour assurer l'intégrité territoriale du site	oui	Nombreuses réunions d'ajustement entre les parties prenantes durant la période.
Garantir et étendre l'ouverture de la tour de la Hougue au public	oui	Le site est désormais ouvert des vacances scolaires de Pâques jusqu'à fin septembre tous les jours pendant les vacances scolaires et les WE hors vacances scolaires, de 13h30 à 18h30
Continuer à développer une cohérence et d'une complémentarité entre les deux tours	oui	Les parties prenantes des 2 sites se concertent régulièrement (Comité de pilotage et Comité technique).
Développer la valorisation du fort de Tatihou	En cours	Un important chantier de restructuration de l'accueil hôtelier et d'optimisation du Musée est en cours de mise en œuvre par le Département, gestionnaire du site.
Mettre en place une gestion et des actions communes entre les gestionnaires du site	oui	Le Ministère des Armées participe à des actions communes (partie militaire loisirs) en autorisant des ouvertures exceptionnelles du site de la Hougue au public lors de manifestations organisées par la mairie. Le Comité technique de suivi du bien co-animé par le responsable de Tatihou et le délégué de la Mairie au réseau Vauban se réunit régulièrement.
Assurer la pérennité du site dans le domaine public	oui	Le maintien du port dans le domaine public (<i>via</i> le Conseil Départemental) ainsi que le non changement quant aux propriétaires du bien, assurent la pérennité du site dans le domaine public. Il est prévu que la gestion hôtelière de Tatihou soit confiée en gérance à une société privée (DSP)

/ Bilan de l'enjeu 3 : Création d'une dynamique de territoire

Sensibilisation et participation de la population locale

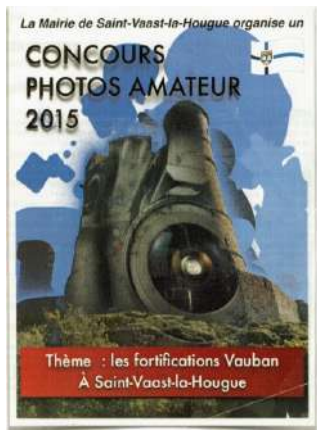
Les actions de sensibilisation de la population locale et des touristes à l'importance et l'intérêt du bien ont été nombreuses et se sont pérennisées pendant la période 2013/2018.

Le Semaine Vauban s'est installée dans le paysage, comme en témoigne son programme de l'année 2018, anniversaire des 10 ans d'inscription des Tours à l'Unesco.

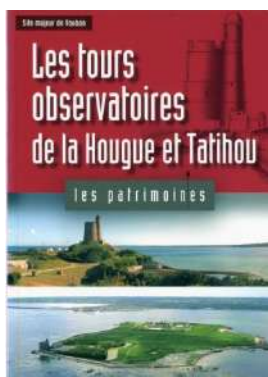
Le Musée de Tatihou et la ville de Saint-Vaast ont accueilli en résidence les peintres officiels de la Marine, en 2010 et 2018. En 2010 il en est résulté un livre intitulé « Saint-Vaast la Hougue sous le regard des peintres officiels de la Marine ». Ce livre met particulièrement en évidence les Tours Vauban sous le pinceau des peintres. En 2018, les peintres présents à la résidence ont tous fait don d'au moins une œuvre pour le Musée de Tatihou.



En 2015 et 2017, la ville de Saint-Vaast a organisé un concours photos. Le thème du concours de 2015 était « Les fortifications de Vauban ». De l'ordre de 80 photos ont été présentées à chaque concours, avec également une participation d'élèves et de collégiens.



Affiche et Photo primée lors de ce concours



En 2015, avec l'appui du réseau Vauban, un livre intitulé « Les Tours Observatoires de la Hougue et Tatihou », a été publié.

Durant l'année scolaire 2013/2014, la Municipalité a accueilli une trentaine d'étudiants en fin d'étude d'architecture de l'Ecole d'Architecture de Belleville. Ces étudiants, sous le patronage de Philippe Prost, spécialiste de l'architecture militaire, ont imaginé les différentes manières dont le site de la Hougue pourrait être aménagé dans l'avenir.

Entre 2014 et 2016, une résidence d'artiste visant à sensibiliser la population à l'importance du patrimoine Vauban de la ville a été mise en œuvre, dans le cadre d'une coopération entre la ville de Saint-Vaast, Tatihou et le Centre de la photographie de Cherbourg (Le Point du jour). Cette résidence, financée par la DRAC, a permis d'accueillir le photographe George Dupin. Le projet de George Dupin a été de reconstituer ce qu'il a appelé le « Musée caché de la bataille de la Hougue » à l'origine de l'édification des Tours Vauban : ce Musée caché étant composé des objets provenant des bateaux et trouvés au fil du temps par les habitants de Saint-Vaast. Ainsi la population de Saint-Vaast et des alentours a été invitée à autoriser George Dupin à photographier des objets en possession des personnes. Il en est résulté une première exposition des photos à Tatihou puis une exposition finale au Point du jour.



Médiation culturelle et tourisme durable

La période a vu émerger un consensus entre le Département, la nouvelle Communauté d'agglomération, et la ville de Saint-Vaast, pour faire de Saint-Vaast le plaque tournante du développement d'un tourisme durable au profit de l'ensemble du Val de Saire.

Pour ce faire, plusieurs actions d'envergure sont d'ores et déjà programmées et démarrent en 2018 :

- Un réaménagement du dispositif hôtelier de Tatihou, avec une montée en gamme de l'hébergement et de la restauration et une augmentation sensible de sa capacité d'accueil, tout en maintenant l'effort important d'accueil des scolaires
- L'aménagement sur le port d'un complexe réunissant l'école de voile, la direction de l'office du tourisme du Val de Saire, le bureau du Tourisme de Saint-Vaast et le Centre d'accueil de Tatihou.

Échanges avec les villes côtières anglaises

C'est la vie maritime, la façon dont elle est vécue et perçue, des 2 côtés de la Manche qui est le fil directeur de cet axe.

Il s'agit d'instaurer une dynamique d'échanges, de travaux communs, entre le site de Saint-Vaast et les sites côtiers anglais qui lui font face, ainsi que de création d'événements autour de ce thème. Cet objectif est soutenu par le Conseil scientifique du réseau Vauban, qui voit à travers le site de Saint-Vaast, de même qu'à travers les sites frontaliers de l'Est de la France, une opportunité d'un échange transnational autour de l'œuvre de Vauban et de la problématique des frontières et des échanges culturels.

Les travaux muséographiques de Tatihou rencontrent souvent cette thématique, particulièrement les travaux de 2017 autour de l'évolution au cours des siècles du « fleuve » Manche.

Le jumelage dynamique entre Saint-Vaast et Bridport plonge régulièrement les habitants dans ce regard croisé.

Bilan ENJEU n°3 - - Création d'une dynamique de territoire		
Rappel des objectifs 2013-2018	Bilan objectif atteint : oui/non	Commentaires
Poursuivre les actions de sensibilisation de la population	oui	De nombreuses actions et animations culturelles se sont mises en place et développées au cours de la période : La semaine Vauban C'est mon patrimoine Les Traversées de Tatihou De nombreuses animations pilotées par des associations locales valorisent le bien aux yeux de la population : Le festival du livre Le Festival des chants marins L'association des commerçants s'est reconstituée à l'occasion du 10ème anniversaire de l'inscription des Tours à l'Unesco et a mis en place de nombreuses actions dans ce cadre. Tatihou accueille en moyenne 9000 élèves par an, dont 4000 sont hébergés.
Mettre en place un groupe de réflexion sur le tourisme durable	non	Le passage en 2017 de l'Office du Tourisme d'un statut municipal à un statut communautaire n'a pas permis d'installer un groupe de réflexion sur le tourisme durable
Développer le projet culturel et garantir la compréhension de la place du site dans son espace maritime	oui	De nombreux projets de Tatihou contribuent à cette compréhension, notamment l'aménagement d'un bateau de pêche au sein du musée en 2017, de même que la construction d'un abri à bateaux en 2018 ainsi que la publication d'un livre en 2018 « La Manche, fleuve d'échange ; de la préhistoire à Guillaume le Conquérant ».
Développer le projet culturel aux échanges maritimes avec l'Angleterre	En cours	Certains travaux muséographiques de Tatihou (cf l'ouvrage cité ci-dessus) mettent en évidence l'intérêt culturel de travailler sur les échanges maritimes avec l'Angleterre. De même la dynamique du jumelage Saint-Vaast/Bridport témoigne de l'intérêt réciproque qu'ont les populations à ce projet (accueil tous les ans d'un groupe français à Bridport et d'un groupe anglais à Saint-Vaast).
Créer une dynamique culturelle autour du site, en complémentarité du Réseau		Une réunion à Saint-Vaast de l'ensemble du réseau Vauban au cours de la période. Travaux d'étude sur le site de Saint-Vaast concernant la protection d'un site Unesco (problématique de l'implantation d'éoliennes).

2.2 Stratégie de gestion pour la période 2019-2024

2.2.1 / Introduction à la stratégie de gestion 2019-2024

Pour construire le programme pluriannuel de mise en œuvre du plan de gestion, nous avons abordé le «bien» Tatihou La Hougue selon quatre dimensions.

- 1- L'inscription du bien à l'Unesco concerne en premier chef les deux tours observatoires. La valeur exceptionnelle du bien tient à «la présence sur un même lieu de deux tours observatoires à batteries hautes». Il est indéniable que le premier effet de l'inscription à l'Unesco en 2008 a été de rapprocher symboliquement ces deux Tours, d'en faire un même bien, tant aux yeux des différents gestionnaires que de celui des habitants et des visiteurs. C'est, pourrait-on dire, le premier niveau de gestion du bien, celui de la conservation et de la valorisation de ces deux Tours. Les moyens et dispositifs en place de valorisation des Tours, entre Tatihou et la Hougue, restent encore déséquilibrés.
- 2- Le deuxième niveau de gestion du bien concerne ce que nous appellerons les deux sites sur lesquels sont implantées les tours. Pour Tatihou, il s'agit de l'ensemble de l'île avec le fort du lazaret, le musée, les jardins et l'espace naturel. Pour La Hougue, il s'agit de l'ensemble du site divisé en trois parties : la Tour et son espace environnant qui font l'objet d'une AOT au profit de la Mairie de Saint-Vaast, la partie qui est à l'entrée du site constituée par une caserne et ses annexes et le sémaphore militaire. Ces deux sites, qui sont l'écrin dans lequel s'élèvent les deux tours, constituent chacun une dimension spécifique à gérer. Pour Tatihou, son nouveau projet de réaménagement muséal et hôtelier sera un axe important du Plan de gestion 2019-2024. Pour la Hougue, la question du meilleur usage possible de ses potentialités sera à l'ordre du jour. Enfin, l'implantation prévue d'un « comptoir maritime », qui renforcera le lien entre Tatihou, la Hougue, le port et la ville va constituer également un axe majeur du Plan de gestion 2019-2024.
- 3- La nécessité de réviser la zone tampon a été actée durant le plan de gestion 2013-2018. Elle a d'abord impliqué l'entrée en 2015 dans le Comité de pilotage du bien des Maires des sept communes concernées : Aumeville-Lestre, Crasville, Morsalines, Quettehou, Anneville-en-Saire, La Pernelle, Réville. Depuis le 4 décembre 2018, une étude diligentée par la DRAC a pour but de délimiter une nouvelle zone tampon élargie. Ce «chantier» d'extension va impliquer d'une manière beaucoup plus directe les communes avoisinantes du bien, de même que des institutions comme la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Elle élargit la problématique de la valorisation du patrimoine et du paysage, non seulement aux Tours et aux sites, mais aussi à un ensemble de communes.
- 4- L'implantation maritime du bien, qui figure dans la description de sa valeur universelle, est une caractéristique qui mérite d'être développée. Elle figure également comme un axe fort de projet culturel attendu par le Réseau des sites majeurs de Vauban. Le continuum que les deux Tours forment avec les Îles Saint-Marcouf (l'Île du Large a été classée aux monuments historiques en 2017) représente autant du point de vue historique, culturel que touristique un potentiel à approfondir en termes de sentier d'interprétation maritime. De même, la proximité géographique et le lien maritime entre la ville de Saint-Vaast-la-Hougue (plus largement la côte Est du Cotentin) et la côte anglaise sont un exemple à approfondir : la constitution d'une culture maritime et défensive forgée au fil des siècles, avec ses points communs et ses différences.

2.2.2 / Organisation des acteurs

L'organisation des acteurs pour le Plan de gestion 2019-2024 doit tenir compte de la promulgation de la loi dite LCAP du 7 juillet 2016 et du décret du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables. Cette loi et ce décret comprennent des dispositions qui font évoluer le rôle des parties prenantes de la gouvernance du bien.

De même la gestion du bien doit tenir compte de l'installation récente d'une nouvelle Communauté d'Agglomération, ainsi que celle d'une grande Région Normandie.

L'ensemble de ces évolutions récentes appelle à une restructuration de la gouvernance du bien.

Outre l'action au quotidien des propriétaires et des gestionnaires des sites de Tatihou et La Hougue, les deux instances (Comité de pilotage et Comité technique) qui encadrent la mise en place et le déploiement du Plan de gestion vont incarner cette restructuration de la gouvernance.

Le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage du bien a été installé en 2013. Il s'est réuni 2 fois sur la période 2013-2018.

Au cours de la 3^e génération du plan de gestion 2019-2024, il importe que le Comité de pilotage se réunisse a minima une fois par an, et plus si les circonstances l'exigent.

Le Comité de pilotage est l'instance qui

- définit les grandes orientations de la gestion du bien dans le respect de sa valeur universelle exceptionnelle
- assure le suivi des actions
- veille à la coordination des différents acteurs et à la bonne articulation, avec les orientations du plan de gestion, des politiques d'intervention sur le bien des divers partenaires institutionnels.

Le Comité de pilotage est convoqué par le maire de la commune de Saint-Vaast la Hougue, en concertation avec les services de l'État - DRAC de Normandie, s'agissant d'un bien culturel.

Afin qu'il joue pleinement son rôle, le Comité de pilotage doit être conforté.

Un des objectifs du plan 2019-2024 est de nouer un partenariat avec la Région dans la valorisation du bien. Depuis l'inscription des Tours Vauban sur la liste du patrimoine mondial, la Région, d'abord Basse-Normandie puis Normandie, a été en effet peu impliquée dans la démarche portée par la collectivité locale dans le cadre du Réseau Vauban. Porteuse du dossier de candidature des plages du débarquement, la Région pourrait étendre son implication aux Tours de Saint-Vaast. Les plages du débarquement sont en effet à quelques encablures de Saint-Vaast la Hougue. À cette continuité géographique s'ajoute un enjeu de valorisation patrimoniale à l'échelle de toute la côte qui va des Plages du débarquement depuis Ouistreham dans le Calvados jusqu'à la Rade de Cherbourg dans la Manche. La Région, qui porte les deux contrats de destination touristique 'Tourisme de Mémoire en Normandie » et « Le Mont-Saint-Michel et sa Baie », a un rôle à jouer dans la cohérence de gestion des autres ensembles patrimoniaux de la côte Est du Cotentin avec le bien Vauban, notamment au titre des grandes trajectoires touristiques qui vont du Mémorial de Caen, en passant par les Plages du débarquement jusqu'à la Baie du Mont Saint-Michel. La nomination d'un représentant de la Région au comité de pilotage des Tours observatoires de Tatihou et de la Hougue pourrait permettre de répondre à cet objectif.

Dans un second temps, c'est-à-dire lorsque la révision de la zone tampon du bien aura été arrêtée, le comité de pilotage aura vocation à s'élargir aux représentants des communes concernées par le nouveau périmètre. Parallèlement, l'implication de la Communauté d'agglomération du Cotentin sera réaffirmée.

Le Comité technique

Le rôle du Comité technique est d'élaborer le plan de gestion et de le réajuster au fil de son déroulement en fonction des évolutions du contexte. Il coordonne les différentes actions et en fait le bilan. Il se réunit régulièrement.

En application de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, promulguée le 7 juillet 2016, sa composition sera rééquilibrée et comprendra des représentants des différentes composantes de l'État concernées par la gestion du bien.

Le comité technique est composé :

Pour les collectivités

- du responsable du service Ile Tatihou
- du directeur des Sites et Musées départementaux
- de l'adjoint au maire de Saint-Vaast délégué au réseau Vauban
- du responsable du Pôle local de l'Office du Tourisme
- du responsable du patrimoine de la Communauté d'agglomération du Cotentin.

Pour l'État

- de l'architecte des bâtiments de France de la Manche territorialement compétent
- du représentant du commandant de la base de défense de Cherbourg
- du correspondant « patrimoine mondial » de la DRAC de Normandie
- de l'inspecteur des sites territorialement compétent à la DREAL de Normandie
- du délégué territorial nord de la DDTM de la Manche .

Il conviendra, le moment venu, d'intégrer à ce Comité technique le Président de l'Association de soutien au bien dont la redynamisation est un des objectifs du Plan de gestion 2019-2024.

Par ailleurs, le Comité technique peut recourir à des experts ou institutions ressources dont :

- les archives départementales de la Manche
- les archives de la Marine à Cherbourg
- la Médiathèque de Saint-Vaast
- le Conseil scientifique et technique du Réseau Vauban

Au vu de l'enjeu culturel et touristique local que constitue le bien, et des exigences de gestion attenantes à l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, il serait pertinent que les collectivités locales concernées (Ville, CAC, Département) se dotent d'un salarié permanent qui pourrait consacrer une partie de son temps à coordonner et optimiser les actions de valorisation du bien. Dans d'autres sites du Réseau Vauban, des salariés permanents ont pu être ainsi nommés. Selon les sites, ils sont rattachés à l'Office du tourisme, à la Ville ou à la Communauté de communes.

2.2.3 / Enjeux et Objectifs : un projet de territoire

Les enjeux

La préservation de la Valeur universelle exceptionnelle du bien au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban s'articule, pour la période 2019-2024, autour de trois enjeux locaux et un enjeu commun aux 12 sites du Réseau des sites majeurs de Vauban (enjeu n°4).

ENJEU N°1 Étendre et sécuriser la qualité paysagère de la zone tampon élargie

L'amélioration et la protection paysagère du bien sont un enjeu majeur du Plan de gestion depuis l'inscription des Tours à l'Unesco.

Le plan de gestion 2019 – 2024 doit renforcer et étoffer l'enjeu de la qualité paysagère du bien des outils de protection adaptés. Il conviendra de prendre cet aspect en compte dans le nouveau périmètre élargi de la zone tampon. Un travail commun avec les communes concernées permettra de mettre en place des parcours de valorisation des paysages et du patrimoine sur l'ensemble du patrimoine concerné.

Le Réseau Vauban vient d'élaborer un «Référentiel» qui comprend des « recommandations pour la gestion, la conservation et le développement durable des fortifications de Vauban ». Ce référentiel est un outil d'aide à la définition des interventions sur les sites et leurs abords, au service des gestionnaires, de leurs partenaires et des services de l'État, suivant l'adage « la préservation par le développement ». Il est soutenu par le Ministère de la Culture/ Drac Bourgogne-Franche-Comté avec la participation du ministère de la Transition énergétique et solidaire et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté. Sans être opposable en tant que tel, ce référentiel a vocation à être intégré dans le Plan de gestion.

La DRAC a déjà engagé ce travail et pilote l'étude d'extension de la zone tampon dont les résultats sont attendus dans le courant de l'année 2019. À la suite de cette étude, il conviendra de trouver ensemble les dispositifs de sensibilisation des populations à l'importance de leur patrimoine pour elles-mêmes et pour la dynamique culturelle et touristique.

ENJEU N°2 Mettre en valeur les deux sites Vauban

La valorisation des deux sites, Tatihou et la Hougue, est un enjeu fort du programme d'action 2019-2024. Cette valorisation découle d'un projet ambitieux porté conjointement par le Conseil départemental, la Communauté d'Agglomération du Cotentin, la Mairie de Saint-Vaast. Il s'agit de faire du patrimoine Vauban le levier d'un renforcement de l'attractivité de la ville et du Val de Saire. Ainsi la mise en place d'un Comptoir maritime touristique sur le port de Saint-Vaast démarre en 2019. Il s'agit de rassembler en un même lieu, créés ex nihilo, l'Office du tourisme du Val de Saire et l'accueil de Tatihou, mais aussi l'école de voile. Ce lieu sera le point d'accroche de la communication sur le patrimoine maritime et culturel local de même qu'il pourra constituer un Centre d'interprétation du patrimoine local. En parallèle, l'offre d'hébergement de l'Île de Tatihou va être augmentée et monter en gamme, grâce à une réhabilitation de certains bâtiments. L'offre culturelle et touristique constituée par le musée, le fort et les jardins sera mise en valeur à travers un ambitieux projet de renouvellement des médiations. Une attention particulière devra être portée sur la protection des digues et murs de garantie, exposés à la mer, que ce soit sur l'Île de Tatihou ou sur la presqu'île de la Hougue.

L'ouverture au public de la Tour de la Hougue sera améliorée par la mise en place d'un local d'accueil et billetterie. Cet accueil physique renforcera l'orientation du public sur le site. À moyen terme, il sera nécessaire, dans la limite des contraintes du site, de favoriser l'accès aux piétons et aux personnes à mobilité réduite. Pour ce faire, une étude d'accessibilité sera menée pour identifier les conditions à mettre en place pour sécuriser la circulation des piétons autour du site, et faciliter son accès aux personnes à mobilité réduite. Cette étude prendra également en compte la question de la signalétique. De même les travaux de dé-végétalisation des murs d'enceinte de la Hougue seront poursuivis, dans le cadre d'une coopération entre le service des jardins de la Marine et les services techniques de la mairie. Enfin, on peut noter la proposition de bénévoles, regroupés en association, visant à fournir une aide aux gestionnaires de la Hougue et de Tatihou pour des travaux de maintenance de la maçonnerie du bâti, notamment autour des murs d'enceinte et des douves. Cette initiative, dans la mesure où elle sera encadrée par la Drac, sera encouragée.

Le chemin côtier entre Réville et Morsalines, ponctué des redoutes qui constituaient à l'époque de Vauban l'ensemble défensif de la baie de Saint-Vaast, doit faire l'objet d'une attention particulière à cause de sa vulnérabilité aux mouvements de la mer et à l'état souvent dégradé des redoutes. Des travaux ont été menés par la ville de Saint-Vaast sur le chemin du Cul de Loup, de même que par des bénévoles sur le Rivage de Morsalines, à la fois pour améliorer le passage piéton, prévenir des submersions et sauvegarder le patrimoine bâti. Dans cet esprit, l'effort doit être étendu à l'ensemble du rivage concerné pour préserver le chemin des douaniers et préserver la spécificité de ce système défensif.

En tenant compte de la vocation à la fois militaire, culturelle et touristique du site de la Hougue, il s'agira d'optimiser l'usage de la partie du site qui sert actuellement de centre de loisir pour les personnels de la marine mais qui est aussi concédé ponctuellement pour des manifestations culturelles sous couvert de la Mairie. Sur les deux sites, des parcours d'interprétation seront créés notamment pour expliquer l'évolution de l'architecture militaire et de l'armement du 17^{ème} siècle jusqu'à la 2^{ème} guerre mondiale. Ils permettront de valoriser l'étonnante imbrication de plusieurs générations d'architectures défensives.



Un aperçu de la combinaison entre différentes époques de construction sur le site de la Hougue

Soutenue par la Fédération française des ports de Plaisance, le Département de la Manche et la ville de Saint-Vaast s'engagent dans un dispositif innovant de développement touristique qui renforce la connexion entre le port et son territoire, notamment son patrimoine Vauban en tant que « marqueur de destination ». Outre l'engagement du port dans une démarche de qualité environnementale, il s'agira de favoriser l'articulation entre l'activité nautique et le patrimoine. Il est ainsi prévu la mise en place d'itinéraires thématiques, côtiers et terrestres, qui mettront en valeur les différents aspects du patrimoine de la ville. Ce dispositif vise l'obtention du label européen Odyssea. L'appropriation du bien par les habitants est fondamentale et doit permettre à ceux qui le souhaitent de s'investir bénévolement et de devenir les ambassadeurs de ce patrimoine auprès des visiteurs de passage. L'association créée au moment de l'inscription pourrait à cette fin être réactivée. Elle deviendrait un partenaire actif à la gestion du bien tant dans la réflexion qu'au niveau des actions à mener.

ENJEU N° 3 Contribuer à la dynamique du territoire

Le Syndicat Mixte du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) regroupe la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la Communauté de communes de la Baie du Cotentin. Il a mis en œuvre en avril 2011 une planification stratégique à l'échelle du Cotentin, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable. Celle-ci a fait l'objet d'une révision en 2018 sous la forme d'un « Projet d'aménagement et de développement durable PADD ». Dans un premier temps, conformément au décret de mars 2017, un rapprochement sera fait entre les services de la DRAC et les promoteurs du SCOT pour que les dispositions du présent Plan de gestion soient intégrées au SCOT.

Le SCOT constitue une vision prospective du territoire du Cotentin avec des Orientations qui peuvent donner des pistes d'action pour le Plan de gestion. Ainsi, en cohérence avec les Orientations du SCOT de même qu'avec celles de Natura 2000, la gestion écologique des deux sites sera amplifiée : attention à la bio-diversité dans l'entretien des espaces, respect des normes phytosanitaires, pratique de l'éco-pâturage, mise en évidence de la faune et de la flore locales, offre de produits locaux dans le restaurant de Tatiheu. Les parcours d'interprétation et de visite valoriseront cet aménagement écologique des sites. Cette orientation donnera lieu à la recherche d'une labellisation environnementale.

S'appuyant sur le caractère de presqu'île du Cotentin, et sur un littoral « le moins urbanisé de France », le Scot préconise la mise en place d'un « tourisme d'exception » plutôt qu'un tourisme de masse. Le patrimoine Vauban, son caractère structurant pour l'espace maritime et urbain de la ville, son imbrication avec l'exercice des métiers de la pêche et de l'ostréiculture, contribue à cette authenticité de la ville. Ce potentiel donnera lieu à l'élaboration d'une offre touristique centrée sur ce caractère d'exception. Il s'agira notamment de construire un cheminement maritime de découverte entre Tatiheu, La Hougue et les Îles Saint-Marcouf.

L'exposition organisée en 2018 par le Musée de Tatiou sur le thème « La Manche, fleuve d'échanges », et le livre qui en a résulté, ont mis en évidence l'importance des échanges entre l'Est du Cotentin et le Sud de l'Angleterre dans la constitution de la culture maritime locale. Paradoxalement, l'existence de la Manche, comme mer, a au fil des siècles, suscité des échanges qui ont été le vecteur d'un développement culturel conjoint. Opportunément « l'évolution des relations maritimes avec la Grande Bretagne » a été dès l'origine du plan de gestion un axe clé du projet culturel de Saint-Vaast-la-Hougue. Il est soutenu par le Réseau Vauban qui souhaite ouvrir le réseau aux échanges internationaux. Il est en cohérence avec le Scot qui veut intensifier les échanges culturels et économiques avec les îles anglo-normandes. Le présent Plan de gestion se centrera sur un projet d'échanges entre les peintres de la marine des deux côtés de la Manche. Il s'agit de susciter un partage et un travail en commun de peintres de la marine. Du côté français, l'Association des Peintres Officiels de la Marine sera sollicitée et la Préfecture maritime de la Manche sera informée des projets en cours ou/et à venir.

Le thème de ce partage sera la manière dont les peintres, avec un regard croisé, peuvent représenter l'environnement maritime et patrimonial des territoires jouxtant les villes côtières de Portsmouth et de Saint-Vaast. Ces regards pourront servir de base à des échanges sur les continuités et discontinuités culturelles entre les deux rives.

ENJEU N° 4 Réaffirmer l'implication et l'engagement des sites de la Hougue et Tatiou au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban et son appartenance au bien en série

L'appartenance au réseau Vauban implique de s'inscrire dans une démarche commune élargie, et pour ce faire :

- Participer aux moments communs organisés par le Réseau (Rencontres annuelles, groupes et commissions de travail, formations, etc.)
- Garantir la transmission des informations demandées par la Mission Réseau Vauban (bilans, statistiques de fréquentation, presse, etc.)
- Inclure l'extension du réseau dans les réflexions et démarches

L'appartenance au réseau Vauban implique d'assurer le suivi de gestion du bien, et pour ce faire :

- Maintenir sur la durée un élu référent et un technicien référent UNESCO dédiés
- Réunir les instances de suivi une fois par an et transmettre à la Mission Réseau Vauban un bilan annuel du suivi des actions
- Mettre en route la révision de la zone tampon du site en s'appuyant sur le référentiel et avec les services de l'État

L'appartenance au réseau Vauban implique de participer au programme d'actions de valorisation commun et contribuer au rayonnement du Réseau des sites majeurs de Vauban et pour ce faire :

- Décliner localement les actions et outils de médiation réalisés par le réseau (expositions, animations insolites, etc.)
- Utiliser les outils de communication réalisés par le réseau, notamment dans le cadre des opérations communes du réseau (affiches, logos, etc.)
- Valoriser le réseau, notamment par le bon usage des logos de l'Unesco et du réseau
- Réfléchir avec l'ensemble du réseau à une stratégie touristique locale et globale en accord avec les valeurs de l'Unesco
- Contribuer à l'échange avec d'autres sites fortifiés français, européens et internationaux

Les Objectifs

Dans le tableau ci-dessous, nous présentons une synthèse des objectifs attenants aux enjeux du plan de gestion. Pour chaque objectif est mentionnée la fiche action correspondante qui est détaillée dans les pages suivantes.

Organisation des acteurs	
Objectifs à court terme	Objectifs à moyen terme
Restructurer la gouvernance (fiche action 1)	Soutenir une dynamique associative et publique pour renforcer l'intérêt du public pour le bien (fiche 2)
Enjeu n° 1 Etendre et sécuriser la qualité paysagère de la zone tampon élargie	
Objectifs à court terme	Objectifs à moyen terme
Délimiter la nouvelle zone tampon et définir l'outil ad hoc de protection (fiche 3)	- Valoriser le patrimoine de la nouvelle zone tampon (fiche 4) - Porter une attention particulière à la survie des redoutes du littoral (fiche 5)

Enjeu n°2 Mettre en valeur les 2 sites Vauban		
Objectifs à court terme		Objectifs à moyen terme
- Renforcer la visibilité et l'impact de l'offre touristique (fiche 6) - Requalifier et étendre l'accueil, l'hébergement et la restauration sur l'Île Tatihou (fiche 7) - Améliorer l'accueil physique sur le site de la Hougue (fiche 8) - Mettre en valeur l'évolution de l'architecture militaire du XVIIème au XXème siècle (fiche 9) - Fédérer un réseau de bénévoles attachés à la valorisation locale du bien - Optimiser le rapport entre le port, le nautisme et le patrimoine Vauban (fiche 12)		- Protéger et maintenir les digues et murs de garantie de Tatihou et de la Hougue (fiche 10) - Améliorer l'accès piéton et la signalisation du site de la Hougue (fiche 11) - Optimiser l'usage culturel du site de la Hougue (fiche 13)
Enjeu n° 3 Contribuer à la dynamique du territoire		
Objectifs à court terme		Objectifs à moyen terme
- Améliorer la gestion environnementale des 2 sites (fiche 14) - Structurer une offre touristique autour de la valeur d'exception des sites et de leur environnement (fiche 15)		- Approfondir la perception croisée de la vie maritime et défensive des 2 côtés de la Manche (fiche 16) - Bilan/perspectives des équipements culturels de Tatihou (fiche 17)
Enjeu n° 4 Réaffirmer l'implication et l'engagement des sites de la Hougue et Tatihou au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban et son appartenance au bien en série		
Objectifs		
S'inscrire dans une démarche commune élargie	Assurer le suivi de gestion du bien	Participer au programme d'actions de valorisation commun et contribuer au rayonnement du Réseau des sites majeurs de Vauban

Partie III

Programme d'actions pluriannuel et sa mise en œuvre pour la période 2019-2024

L'ensemble des objectifs fixés donne lieu à un programme d'actions. Ce programme d'actions est décliné sous forme de fiches-actions.

Le programme d'actions 2019-2024 comprend ainsi 17 actions décrites chacune sous forme d'une fiche-action.

9 de ces actions correspondent à des objectifs à court terme. Il est souhaitable qu'elles soient mises en œuvre entre 2019 et 2021.

8 de ces actions correspondent à des objectifs à moyen terme. La mise en œuvre de ces actions peut s'étaler sur l'ensemble de la période du plan de gestion.

Les tours observatoires de la Hougue et de Tatihou PLAN DE GESTION 2019-2024	FICHE N° 1	Objectif (CT) Restructurer la gouvernance
--	-------------------	--

Organisation des acteurs

INTITULÉ : Restructuration du Comité de pilotage et du Comité technique
Maîtrise d'ouvrage Mairie de Saint-Vaast la Hougue
Organismes / Partenaires Membres du Comité de pilotage
Dimension du bien principalement concernée (Tours, sites, zone tampon, zone maritime) tous
DETAIL DES ACTIVITES : Redéfinir le rôle et la composition du Comité de pilotage et du Comité technique en tenant compte des évolutions législatives et du rôle des collectivités comme la Région et la Communauté d'Agglomération. Réunir régulièrement le Comité de pilotage (a minima, une fois par an)
CALENDRIER : Réunion des instances dès 2019.

Les tours observatoires de la Hougue et de Tatihou PLAN DE GESTION 2019-2024	FICHE N°2	Objectif (CT) Soutenir une dynamique associative et publique pour renforcer l'intérêt du public pour le bien
--	------------------	--

Organisation des acteurs

INTITULÉ : Redynamisation du Comité de soutien et création d'un poste de permanent
Maîtrise d'ouvrage Mairie de Saint-Vaast la Hougue
Organismes / Partenaires Personnes intéressées par l'oeuvre de Vauban à Saint-Vaast Toutes les collectivités partie-prenantes
Dimension du bien principalement concernée (Tours, sites, zone tampon, zone maritime) Tours, sites, zone tampon, zone maritime
DETAIL DES ACTIVITES : Redynamiser le Comité de soutien créé en 2007 et actualiser l'objet de l'association Associer l'association à la gestion des 2 Tours. Créer un poste de permanent (temps partiel), rattaché à une des collectivités partie-prenante, pour la coordination de la promotion du bien.
FINANCEMENT : à rechercher
CALENDRIER : 2019-2021

Les tours observatoires de la Hougue et de Tatihou PLAN DE GESTION 2019-2024	FICHE N°3	Objectif (CT) Délimiter la nouvelle zone tampon et définir l'outil ad hoc de protection
--	------------------	---

Enjeu n°1 Etendre et sécuriser la qualité paysagère de la zone tampon élargie

INTITULÉ : Etude sur la nouvelle zone tampon et l'outil de gestion patrimonial adapté
Maîtrise d'ouvrage DRAC
Organismes / Partenaires 8 communes concernées ; Comité de pilotage
Dimension du bien principalement concernée (Tours, sites, zone tampon, zone maritime) Zone tampon
DETAIL DES ACTIVITES : L'étude a été lancée le 4 décembre 2018. Elle se déroule en 2 étapes : - diagnostic historique, géographique et social afin délimitation d'une nouvelle zone tampon - proposition d'un outil de gestion patrimonial adapté La mise en oeuvre de cette étude, associant étroitement les parties prenantes du bien Unesco, constitue un des moyens de sensibiliser les communes intégrant la nouvelle zone tampon au référentiel mis en place par le Réseau Vauban
FINANCEMENT : DRAC
CALENDRIER : 2019-2020

Les tours observatoires de la Hougue et de Tatihou PLAN DE GESTION 2019-2024	FICHE N° 4	Objectif (CT) Valoriser le patrimoine de la nouvelle zone tampon
--	-------------------	--

Enjeu n° 1 Etendre et sécuriser la qualité paysagère de la zone tampon élargie

INTITULÉ : Définition de parcours de valorisation des paysages et du patrimoine sur l'ensemble des communes insérées dans la future zone tampon et sensibiliser les populations des communes concernées
Maîtrise d'ouvrage Communes de la nouvelle zone tampon
Organismes / Partenaires Office du tourisme
Dimension du bien principalement concernée (Tours, sites, zone tampon, zone maritime) Zone tampon
DETAIL DES ACTIVITES : Définition avec l'Office du tourisme de parcours mettant en valeur le patrimoine des villes concernées en lien avec les Tours Vauban : parcours adaptés aux piétons, vélos ou autos.
CALENDRIER : A engager suite aux conclusions de l'étude sur l'élargissement de la zone tampon (2020-2024)

Les tours observatoires de la Hougue et de Tatihou PLAN DE GESTION 2019-2024	FICHE N°5	Objectif (CT) Porter une attention particulière à la survie des redoutes du littoral
--	------------------	--

Enjeu n°1 Etendre et sécuriser la qualité paysagère de la zone tampon élargie

INTITULÉ :

Soutenir la sauvegarde des redoutes du littoral et la préservation du cheminement côtier

Maîtrise d'ouvrage

Communes concernées

Organismes / Partenaires

DRAC, CAC

Dimension du bien principalement concernée (Tours, sites, zone tampon, zone maritime)

Zone tampon

DETAIL DES ACTIVITES :

Organisation d'un état des lieux partagé et mise en place d'un plan d'action qui visera à faire des choix de sauvegarde.

Pérenniser le chemin des douaniers.

Soutenir les chantiers de bénévoles, sous contrôle de la Drac.

FINANCEMENT : à rechercher

CALENDRIER : 2021-2024

Les tours observatoires de la Hougue et de Tatihou PLAN DE GESTION 2019-2024	FICHE N°6	Objectif (CT) Renforcer la visibilité et l'impact de l'offre touristique
--	------------------	--

Enjeu n° 2 Mettre en valeur les 2 sites Vauban

INTITULÉ : Mise en place d'un Comptoir touristique
Maîtrise d'ouvrage Département, Ville de Saint-Vaast
Organismes / Partenaires CAC
Dimension du bien principalement concernée (Tours, sites, zone tampon, zone maritime) Sites
DETAIL DES ACTIVITES : Construction entre 2019 et 2021 sur le port de Saint-Vaast d'un bâtiment regroupant l'Office de tourisme du Val de Saire, l'accueil de Tatihou et l'école de voile ; mise en place progressive d'un Centre d'interprétation sur l'histoire maritime de la ville et de son patrimoine ; développement de moyens numériques d'information et de communication. Budgétisation d'un poste de coordination de la valorisation du bien Unesco (voir fiche 2)
FINANCEMENT : Environ 5,5 millions d'euros
CALENDRIER : 2019-2020

Les tours observatoires de la Hougue et de Tatihou PLAN DE GESTION 2019-2024	FICHE N° 7	Objectif (CT) Requalifier et étendre l'accueil, l'hébergement et la restauration sur l'Île Tatihou dans le cadre d'un projet pédagogique actualisé
--	-------------------	---

Enjeu n°2 Mettre en valeur les 2 sites Vauban

INTITULÉ : Mise en place d'un dispositif <i>ad hoc</i> de gestion de l'activité commerciale de l'île de Tatihou, dans le cadre d'un projet pédagogique actualisé.
Maîtrise d'ouvrage Département
Organismes / Partenaires Parties prenantes concernées
Dimension du bien principalement concernée (Tours, sites, zone tampon, zone maritime)
DETAIL DES ACTIVITES : A partir du 1 ^{er} janvier 2020, c'est un opérateur privé qui gèrera l'activité commerciale de l'Île de Tatihou dans le cadre d'une délégation de service publique. L'hébergement et la restauration seront donc pilotés par un délégataire qui bénéficiera de bâtiments entièrement réhabilités et dont la capacité d'accueil aura doublée. Les travaux concernent les bâtiments et les aménagements et équipements extérieurs.
FINANCEMENT : Environ 6 000 000 d'euros TTC (action en lien avec la fiche n°6)
CALENDRIER : 2019-2024

Les tours observatoires de la Hougue et de Tatihou PLAN DE GESTION 2019-2024	FICHE N°8	Objectif (CT) Améliorer l'accueil physique sur le site de la Hougue
--	------------------	--

Enjeu n° 2 Mettre en valeur les 2 sites Vauban

INTITULÉ : Aménagement d'un local d'accueil/information/billetterie à la Hougue
Maîtrise d'ouvrage Marine, Ville de Saint-Vaast
Organismes / Partenaires DRAC
Dimension du bien principalement concernée (Tours, sites, zone tampon, zone maritime) Tours
DETAIL DES ACTIVITES : Aménager un local de 60 m2 désaffecté situé au pied de la Tour. Création d'un local d'accueil et d'information comprenant une salle pouvant accueillir simultanément une vingtaine de personnes assises. Possibilité de mini conférences et d'expositions. Sanitaire ouvert au public. Les travaux feront l'objet d'une demande d'autorisation écrite du maire de Saint-Vaast la Hougue auprès du Commandant de la Base de Défense de Cherbourg, qui y répondra également par écrit.
FINANCEMENT : 61 500 euros
CALENDRIER : 2019

Les tours observatoires de la Hougue et de Tatihou PLAN DE GESTION 2019-2024	FICHE N°9	Objectif (CT) Mettre en valeur l'évolution de l'architecture militaire du XVII ^e au XX ^e siècle
--	------------------	---

Enjeu n°2 Mettre en valeur les 2 sites Vauban**INTITULÉ :**

Mise en place, sur les 2 sites, des parcours d'interprétation de l'évolution de l'architecture militaire du XVII^e siècle à la seconde guerre mondiale

Maîtrise d'ouvrage

Conseil Départemental, Ville de Saint-Vaast

Organismes / Partenaires

Office du tourisme, DRAC

Dimension du bien principalement concernée (Tours, sites, zone tampon, zone maritime)

Sites

DETAIL DES ACTIVITES :

Création d'un sentier d'interprétation au sein du fort et développement d'une importante stratégie de médiation numérique intégrant notamment la réalité augmentée, un géo-radar,...et qui sera essentiellement mise en place dans la Tour Vauban de Tatihou.
Dans un second temps, déploiement de la démarche dans la Tour Vauban de la Hougue.

FINANCEMENT : Environ 150 000 euros TTC

CALENDRIER : 2019-2024

Les tours observatoires de la Hougue et de Tatihou PLAN DE GESTION 2019-2024	FICHE N° 10	Objectif (CT) Protéger et maintenir les digues et murs de garantie de Tatihou et de la Hougue
--	--------------------	---

Enjeu n° 2 Mettre en valeur les 2 sites Vauban

INTITULÉ : Dispositifs techniques et financiers de maintien et de protection des digues et murs de garantie
Maîtrise d'ouvrage Département, Marine
Organismes / Partenaires Etat
Dimension du bien principalement concernée (Tours, sites, zone tampon, zone maritime) Sites
DETAIL DES ACTIVITES : Maintien par les institutions concernées (loi Gemapi) d'un niveau d'investissement permettant la préservation des digues et murs de garantie, en tenant compte de l'impact sur les sites des évolutions du trait de côte. La digue du Sillon est propriété du ministère des Armées et ne fait pas partie du périmètre protégé et inscrit aux monuments historiques et à l'UNESCO. Seul le mur périphérique en fait partie.
FINANCEMENT : environ 1 000 000 d'euros TTC
CALENDRIER : 2019-2024

Les tours observatoires de la Hougue et de Tatihou PLAN DE GESTION 2019-2024	FICHE N° 11	Objectif (CT) Améliorer l'accès piéton du site de la Hougue et la signalisation
--	--------------------	---

Enjeu n°2 Mettre en valeur les 2 sites Vauban**INTITULÉ :**

Mener une étude d'accessibilité du site de la Hougue et de signalisation pour l'accès piéton et personnes à mobilité réduite

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Vaast

Organismes / Partenaires

Marine, DRAC

Dimension du bien principalement concernée (Tours, sites, zone tampon, zone maritime)

Site

DETAIL DES ACTIVITES :

Mise en place d'une étude d'accessibilité et de signalisation pour faciliter l'accès piéton et personnes à mobilité réduite sur le site et ses pourtours.

En ce qui concerne un accès plus fréquent au site de la Hougue par l'accès principal, la base de défense mène une réflexion sur la gestion du site de la Hougue et la conciliation des intérêts des différentes parties prenantes. En tout état de cause, la sécurité protection du personnel militaire du site reste la priorité principale, dans le contexte sécuritaire du moment.

FINANCEMENT : à rechercher**CALENDRIER : 2019-2024**

Les tours observatoires de la Hougue et de Tatihou PLAN DE GESTION 2019-2024	FICHE N° 12	Objectif (CT) Optimiser le rapport entre le port, le nautisme de croisière et le patrimoine Vauban
--	--------------------	--

Enjeu n° 2 Mettre en valeur les 2 sites Vauban

INTITULÉ : Mise en œuvre du projet Odyssea
Maîtrise d'ouvrage Département, SPL des Ports, Villes de Saint-Vaast et Barfleur
Organismes / Partenaires Fédération française des ports de plaisance ; Office du tourisme du Cotentin
Dimension du bien principalement concernée (Tours, sites, zone tampon, zone maritime) Sites
DETAIL DES ACTIVITES : Mise en place d'itinéraires côtiers et terrestres mettant en valeur le patrimoine de la ville et de son environnement, de même que tous ses autres traits culturels remarquables. Mise en place d'un chemin européen des fortifications inspirées par Vauban, avec comme arrivée ou départ la Ville et le port de Saint-Vaast. Obtention du label européen Odyssea.
FINANCEMENT : à rechercher
CALENDRIER : 2019-2024

Les tours observatoires de la Hougue et de Tatihou PLAN DE GESTION 2019-2024	FICHE N° 13	Objectif (CT) Optimiser l'usage culturel du site de la Hougue
--	--------------------	--

Enjeu n°2 Mettre en valeur les 2 sites Vauban**INTITULÉ :**

Optimisation de l'usage conjoint du site de la Hougue comme centre de loisir de la marine, et comme lieu de manifestations culturelles impulsées par la ville

Maîtrise d'ouvrage

Marine, Ville de Saint-Vaast la Hougue

Organismes / Partenaires

Région, Département, Cac

Dimension du bien principalement concernée (Tours, sites, zone tampon, zone maritime)

Site

DETAIL DES ACTIVITES :

Affiner la programmation annuelle d'occupation du Centre de loisirs pour optimiser son usage au bénéfice conjoint de la Marine et de la ville.

La Marine souhaite mettre en cohérence l'ensemble des activités sur le site de la Hougue : occupation par les unités militaires, les ressortissants défense, la gendarmerie départementale (exercices pour entraînement, renfort de personnel estival) et celles de la Mairie.

FINANCEMENT : à rechercher**CALENDRIER : 2019-2024**

Les tours observatoires de la Hougue et de Tatihou PLAN DE GESTION 2019-2024	FICHE N° 14	Objectif (CT) Développer la gestion écologique des 2 sites
--	--------------------	---

Enjeu n° 2 Mettre en valeur les 2 sites Vauban

INTITULÉ : Adosser la gestion écologique des 2 sites à un label environnemental
Maîtrise d'ouvrage Conseil Départemental, Ville de Saint-Vaast, Marine
Organismes / Partenaires DREAL
Dimension du bien principalement concernée (Tours, sites, zone tampon, zone maritime) Sites
DETAIL DES ACTIVITES : Sur Tatihou : Offrir des produits locaux dans le restaurant. Mieux valoriser la biodiversité de l'île. Sur la Hougue : Développer l'éco-pâturage et l'apiculture. Rechercher une labellisation conjointe Tatihou La Hougue, notamment concernant l'apiculture. Le Ministère va régulariser la situation des ruches par la signature d'une AOT avec l'apicultrice et étudie les modalités de régularisation de l'éco-pâturage en lien avec le Service infrastructure de la Défense (SID). Sensibiliser les ostréiculteurs à la gestion des déchets d'élastiques.
CALENDRIER : 2019-2024

Les tours observatoires de la Hougue et de Tatihou PLAN DE GESTION 2019-2024	FICHE N° 15	Objectif (CT) Structurer une offre touristique autour de la valeur d'exception des sites et de leur envi- ronnement
--	--------------------	--

Enjeu n°3 Contribuer à la dynamique de territoire**INTITULÉ :**

Mise en place d'offres touristiques permettant un accès approfondi au patrimoine local

Maîtrise d'ouvrage

Office du tourisme

Organismes / Partenaires

Ville de Saint-Vaast, Département, Villes limitrophes

Dimension du bien principalement concernée (Tours, sites, zone tampon, zone maritime)

Zone tampon, zone maritime

DETAIL DES ACTIVITES :

Créer des forfaits touristiques valorisant les atouts maritimes, patrimoniaux, artisanaux et paysagers du territoire.

CALENDRIER : 2019-2024

Les tours observatoires de la Hougue et de Tatihou PLAN DE GESTION 2019-2024	FICHE N° 16	Objectif (CT) Approfondir la perception croisée de la vie maritime et défensive des 2 côtés de la Manche
--	--------------------	---

Enjeu n°3 Contribuer à la dynamique de territoire

INTITULÉ : Organisation d'une résidence de peintres de la marine anglais et français autour de la vie maritime et défensive du côté anglais et du côté français
Maîtrise d'ouvrage Conseil Départemental, Ville de Saint-Vaast, Réseau Vauban
Organismes / Partenaires Musée de la Marine de Portsmouth, Ville de Bridport (jumelée à Saint-Vaast)
Dimension du bien principalement concernée (Tours, sites, zone tampon, zone maritime) Sites, zone maritime
DETAIL DES ACTIVITES : Mise en place d'une résidence d'artistes peintres de la marine pour un regard croisé des 2 côtés de la Manche. Recherche d'un partenariat associant les villes jumelées de Saint-Vaast et Bridport, le Musée de Tatihou, l'association des Peintres officiels de la Marine, ainsi que la délégation Cherbourg/Cotentin de l'association des amis du Musée National de la Marine et le Musée de la Marine de Portsmouth. La Préfecture maritime de la Manche sera informée des projets en cours et à venir.
FINANCEMENT : à rechercher
CALENDRIER : 2019-2024

Les tours observatoires de la Hougue et de Tatihou PLAN DE GESTION 2019-2024	FICHE N° 17	Objectif (CT) AMO : Etudes diagnostic « Bilan/perspectives des équipements culturels de Tatihou »
--	--------------------	---

Enjeu n°3 Contribuer à la dynamique de territoire**INTITULÉ :**

Etudes diagnostic « Bilan/perspectives des équipements culturels de Tatihou »

Maîtrise d'ouvrage

Conseil Départemental

Organismes / Partenaires

Bureau d'études, Conseil

Dimension du bien principalement concernée (Tours, sites, zone tampon, zone maritime)

Site de Tatihou

DETAIL DES ACTIVITES :

L'offre culturelle et touristique de Tatihou repose aujourd'hui sur des équipements assez disparates, sans lien. L'offre est riche : jardins, musée maritime, fort et Tour Vauban, oiseaux et biodiversité, laboratoire, bateau, insularité... Il s'agit de trouver un lien pour définir un produit culturel et touristique répondant aux attentes du grand public de ce début de 21^{ème} siècle. Il s'agit par ailleurs de positionner l'île comme le fer de lance de la nouvelle politique d'attractivité du département et ce faisant de valoriser l'inscription de la Tour au patrimoine mondial de l'Unesco.

FINANCEMENT : Conseil départemental**CALENDRIER : 2019-2024**

Annexes

Délibération du Conseil municipal
de Saint-Vaast-la-Hougue

Commission Culture
du Conseil départemental de la Manche

Charte de gestion

Référentiel « Fortifications de Vauban »

Composition du Conseil scientifique
et technique

Délibération du Conseil municipal de Saint-Vaast-la-Hougue

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VAAST LA HOUGUE**

.....
Séance du 14 octobre 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 19
En Exercice : 19
Qui ont pris part à la décision : 12 et 7 pouvoirs

ÉTAIENT PRESENTS :

Gilles AUGER, Fabienne BARBEY, Jean-François CLAUDE, Gilbert DOUCET, Yolande JORE, Annie KERAUDREN, Paul LECERF, Jean LEPETIT, Annie MOTTIER, Elisabeth OURY, Gilbert PELLETIER, Daniel SIMON,

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Adèle AUBAUD donne pouvoir à Gilles AUGER, Christelle FOLLIOUOT donne pouvoir à Jean-François CLAUDE, Thierry HELIE donne pouvoir à Jean LEPETIT, Gilbert LARSONNEUR donne pouvoir à Gilbert DOUCET, Nathalie VALLOGNES donne pouvoir à Annie KERAUDREN, Vivianne LETERRIER donne pouvoir à Daniel SIMON, Aurore MALEZIEUX donne pouvoir à Fabienne BARBEY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Annie KERAUDREN est désignée secrétaire de séance.

AFFAIRES COMMUNALES

**Approbation du Plan de Gestion, de Conservation et de
Développement Durable 2019-2024 des Tours observatoires de
Tatihou et de la Hougue**

Le plan de gestion

Une inscription au patrimoine mondial engage l'Etat concerné ainsi que les propriétaires et gestionnaires concernés à protéger le bien afin de garantir un état de conservation suffisant. C'est l'objet du plan de gestion qui explique la manière dont l'intégrité et l'authenticité du bien, ainsi que sa valeur universelle sont et vont être préservées et mises en valeur.

Le plan de gestion, dans la perspective d'un développement durable, permet de prévoir toutes les composantes nécessaires à la préservation et à la valorisation du bien patrimonial dans un cadre de développement territorial.

C'est un instrument cohérent qui prend en considération les caractéristiques propres d'un site et de son territoire, ainsi que l'ensemble des acteurs et des instruments qui y interviennent. C'est un outil de travail et d'orientations destiné aux acteurs et aux partenaires de chaque site.

Le premier plan de gestion couvrait la période 2007-2012, le deuxième la période 2013-2018. Le présent plan de gestion couvre la période 2019-2024.

Il a été construit à partir d'une méthodologie commune à l'ensemble des sites constituant le bien en série "Fortifications de Vauban". La construction du plan de gestion 2019-2024 a été lancée en février 2018 et a été rythmée par des temps d'échange impliquant les parties prenantes de la gestion du bien. Il a été le fruit d'un travail conjoint entre la ville de Saint-Vaast, le Conseil Départemental et les services de l'Etat coordonnés par la DRAC.

Le plan de gestion 2019-2024 des Tours observatoires de Tatihou et de la Hougue, à Saint-Vaast-la-Hougue, comporte 17 objectifs.

Ces 17 objectifs sont les suivants :

- Restructurer la gouvernance
- Soutenir une dynamique associative et publique pour renforcer l'intérêt du public pour le bien
- Délimiter la nouvelle zone tampon et définir l'outil ad hoc de protection
- Valoriser le patrimoine de la nouvelle zone tampon
- Porter une attention particulière à la survie des redoutes du littoral
- Renforcer la visibilité et l'impact de l'offre touristique
- Requalifier et étendre l'accueil, l'hébergement et la restauration sur l'île de Tatihou dans le cadre d'un projet pédagogique actualisé
- Améliorer l'accueil physique sur le site de la Hougue
- Mettre en valeur l'évolution de l'architecture militaire du XVIIème siècle au XIXème siècle
- Protéger et maintenir les digues et murs de garantie de Tatihou et de la Hougue
- Améliorer l'accès piéton du site de la Hougue et la signalisation
- Optimiser le rapport entre le port, le nautisme de croisière et le patrimoine Vauban
- Optimiser l'usage culturel du site de la Hougue
- Développer la gestion écologique des 2 sites
- Structurer une offre touristique autour de la valeur d'exception des sites et de leur environnement
- Approfondir la perception croisée de la vie maritime et défensive des 2 côtés de la Manche
- Etude diagnostic "Bilan/perspectives des équipements culturels de Tatihou".

Le plan de gestion intègre l'adhésion à la Charte du Réseau des sites majeurs adoptée par l'Assemblée générale le 11 avril 2019, qui comprend les engagements suivants :

- DEVELOPPER et partager une connaissance commune ;
- PARTICIPER à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'actions respectueux des principes et des règles de l'inscription au patrimoine mondial ;
- MUTUALISER leurs compétences et leurs moyens pour conserver, valoriser, requalifier les sites du Réseau ;
- SÉCURISER les sites et les personnes ;
- CRÉER des partenariats privés et publics, pour mener des actions de connaissance, de préservation et de valorisation des sites fortifiés ;
- CONTRIBUER à l'attractivité et au rayonnement du bien sériel et des sites qui le composent par une exigence de qualité dans les interventions en matière de valorisation touristique ;

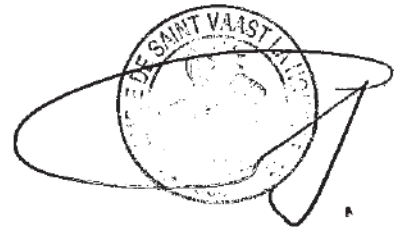
- CONDUIRE une concertation et une information permanentes avec l'ensemble des partenaires institutionnels et privés afin de susciter une mobilisation et une participation citoyennes ;
- MOBILISER la communauté nationale et internationale pour le développement d'échanges, de réflexions et d'expérimentations dans les domaines de la conservation et de la valorisation des sites fortifiés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (16 pour, 3 abstentions) :

- Approuve le plan de gestion 2019-2024
- Décide d'annexer la présente délibération au plan de gestion.

Acte rendu exécutoire
Le
Et publication ou notification

Le Maire,
Jean LEPETIT.



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception à la Sous-préfecture de Cherbourg ;
- date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant la procédure pendant un délai d'un mois à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture
0504215005620-20191014-2019-058
-DE
Date de réception préfecture :

Commission Culture du Conseil départemental de la Manche

DEC-DPM-2019.0-AT

COMMISSION DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
du 22 mars 2019

Session du 21 au 29 mars 2019

Objet : Tours Vauban inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco - nouveau plan de gestion 2019-2024

Contexte

Dans le cadre de nos orientations stratégiques 2016-2021, nous affirmons notre engagement pour la recherche ou le maintien de labels nationaux par les territoires. C'est dans ce cadre que l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco du Mont Saint-Michel et de sa Baie (1979) ainsi que des Tours Vauban de Saint-Vaast-la-Hougue (2008 : tour Vauban sur l'île, tour de la Hougue sur le continent), représente une reconnaissance internationale de la qualité du patrimoine de la Manche.

Toute labellisation implique la mise en œuvre d'un plan de gestion quant à la sauvegarde, l'intégrité, l'authenticité du bien et sa valeur universelle.

Fin 2018, le plan de gestion des Tours Vauban (2013-2018) est arrivé à son terme. Je vous propose d'en faire le bilan et d'arrêter les enjeux du nouveau plan de gestion pour la période 2019-2024.

Rappel des acteurs impliqués dans la gestion du bien inscrit, et leur représentation dans le comité de pilotage

Biens inscrits et partenaires publics impliqués :

- **la tour de la Hougue** : propriété du ministère de la Défense, gestion par la commune de Saint-Vaast-la-Hougue, dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) ;
- **la tour de Tatihou** : propriété du Conservatoire du littoral, gestion par le Département depuis 1990.

La commune de Saint-Vaast-la-Hougue et le Département, gestionnaires respectifs de leur site, sont solidaires du respect des engagements liés à l'inscription au sein du réseau.

Les autres acteurs :

- association « le Réseau des sites majeurs de Vauban » pour coordonner le plan de gestion et son harmonisation à l'échelle nationale : douze sites solidaires réunis depuis 2005 ;

- État (ministères de la culture et des affaires étrangères) : garant devant l'Unesco de la bonne gestion du bien inscrit.

Composition du comité de pilotage

Le comité est composé des instances suivantes : la Région Normandie, le Département de la Manche représenté par la vice-présidente déléguée à la culture, la communauté d'agglomération du Cotentin, le maire de Saint-Vaast-la-Hougue et l'adjoint en charge de la culture, le délégué régional du conservatoire du littoral, le président du réseau des sites majeurs Vauban, les maires des six communes environnantes (Aumeville-Lestre, Crasville, commune nouvelle de Quettehou, Réville, La Pernelle, Anneville-en-Saire). Au titre de leur mission et compétence siègent également : le directeur régional des affaires culturelles, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, l'architecte des bâtiments de France, le directeur du patrimoine et des musées de la Manche et le responsable du service de l'île Tatihou.

Le comité de pilotage a pour mission de mettre en œuvre le plan de gestion décliné de manière opérationnelle. Le plan de gestion 2013-2018 arrivant à échéance, il s'agira d'élaborer un nouveau contenu pour les années 2019-2024.

Bilan du plan de gestion 2013-2018 – Cf. annexe 1

Un premier bilan rapide du plan de gestion 2013-2018 s'articule autour de trois enjeux :

Enjeu n°1 : « Améliorer et protéger la qualité paysagère du site »

Parmi les actions réalisées, le projet d'extension de la zone de protection du bien inscrit, en concertation avec les communes voisines, dans le cadre d'une AVAP a été proposé en 2016. Une étude financée et pilotée par la DRAC, associant les communes, a démarré en 2018 afin de maîtriser, à partir des documents d'urbanisme des communes respectives, les projets d'aménagement. Cette étude est structurante pour aider les communes et les institutions locales, parties prenantes, afin qu'elles s'engagent encore plus avant dans la gestion et la valorisation du bien.

Enjeu n°2 : « Préservation de la valeur universelle exceptionnelle »

Pour le Département, depuis 2013, des travaux d'entretien et de restauration des digues et des murs de garantie de l'île Tatihou, ont été poursuivis afin de défendre le bien contre les assauts de la mer et de le pérenniser.

La tour Vauban, propriété du Conservatoire du littoral a été affectée au Département en 1990. Celui assure les charges du propriétaire, pour des travaux de restauration très importants : restauration générale et aménagement intérieur de la caserne 7, renforcement des murs de défense ; restauration de la tour, de la chapelle, des poudrières, restauration et mise en valeur de la cour du fort, restauration des murs de garantie. L'entretien des murs de garantie est un chantier permanent en raison des fortes marées et des vents de nord-est. Depuis 1991, le coût des travaux est 4 205 000 €.

La valorisation du fort Vauban

Des actions de sensibilisation ont été menées, sous différentes formes :

- l'édition d'un ouvrage « Vauban et la Hougue en Cotentin » afin de faire comprendre la démarche de l'ingénieur Vauban concernant la défense de la côte, 2015 ;

- l'édition d'un ouvrage « La Manche, fleuve d'échanges : de la Préhistoire à Guillaume le Conquérant » ;

- la réalisation d'un film « la rade la plus sûre du royaume », avec un mécénat d'EDF Diversiterre ;

Des actions de médiation en direction du jeune public au travers de classe en hébergement ou en journée (10 000 enfants) ; accueil du dispositif national « C'est mon patrimoine » depuis 2007 avec près de 1 000 enfants/jeunes accueillis chaque année.

Les travaux au bénéfice du fort Vauban

Concernant le paysage, ont été menés des travaux de débroussaillage des escarpes (fenêtres végétales), d'entretien de la végétation, de redressement des talus, d'empierrement des cheminements, de restauration des douves et de remise en état des escaliers des bastions.

Enjeu n°3 : « Création d'une dynamique de territoire »

Sensibilisation et participation de la population locale

Des actions de sensibilisation de la population locale et des touristes, à l'importance et à l'intérêt du bien ont été initiées.

En 2018, une douzaine de peintres officiels de la Marine (POM) a été accueillie sur l'île par le Département pendant une semaine. Suite au sinistre des réserves de 2017, et afin de reconstituer la collection beaux-arts, chaque artiste a offert une œuvre au profit du musée de Tatihou.

Entre 2014 et 2016, une résidence d'artiste visant à sensibiliser la population à l'importance du patrimoine Vauban a été mise en œuvre, dans le cadre d'une coopération entre la commune de Saint-Vaast, l'île Tatihou et le Centre de la photographie de Cherbourg (Le Point du jour). Une première exposition des photos à Tatihou puis une exposition finale au Point du jour ont été proposées aux visiteurs.

Médiation culturelle et tourisme durable

La période a vu émerger un consensus entre le Département, la nouvelle Communauté d'agglomération, et la ville de Saint-Vaast, pour faire de Saint-Vaast la porte d'entrée du territoire pour un développement touristique durable au profit du Cotentin. Plusieurs actions d'envergure ont été initiées en 2018 :

- la requalification des espaces dédiés à l'hébergement et à la restauration afin d'améliorer la qualité. Cela s'inscrit dans le cadre d'un projet de délégation de service public afin de recentrer nos missions sur les actions culturelles, pédagogiques et patrimoniales. Cette nouvelle organisation va également nous permettre de développer la médiation autour du patrimoine Vauban. ;

- l'aménagement sur le port d'un comptoir culturel et maritime réunissant l'école de voile municipale, l'office de tourisme, et l'accueil/billetterie de Tatihou a pour objectif, à travers cette mutualisation, de disposer d'un véritable outil d'attractivité pour le territoire.

Echanges avec les villes côtières anglaises

En contrepoint des enjeux de défense du *pré carré* que matérialise l'œuvre de Vauban, il s'agit d'instaurer une dynamique d'échanges, de travaux communs, entre le département et les sites côtiers anglais qui lui font face. Cet objectif, soutenu par le Comité scientifique du réseau Vauban, représente l'opportunité de construire des échanges culturels et internationaux.

La programmation muséographique de l'île Tatihou rejoint régulièrement cette thématique. À titre d'exemple, en 2017, l'exposition temporaire a traité des relations transmanche de la préhistoire au Moyen Âge.

Objectifs

De nouvelles orientations pour le plan de gestion 2019-2024

Pour la période 2019-2024, de nouveaux objectifs doivent être formulés. Ce nouveau plan de gestion doit par ailleurs intégrer l'évolution de l'activité commerciale sur l'île Tatihou et l'ouverture au public du comptoir culturel et maritime sur le port de Saint-Vaast-la-Hougue. La loi LCAP du 7 juillet 2016, introduit par ailleurs des changements et de nouvelles obligations :

- l'élaboration conjointe, par l'État et les collectivités territoriales, du plan de gestion ;
- la déclinaison du plan de gestion dans les SCOT ;
- l'identification et la délimitation d'une « zone tampon », en concertation avec les collectivités territoriales, traduit par un arrêté du Préfet de Région.

Actuellement, le périmètre du bien inscrit inclut l'intégralité des deux sites, le fort de la Hougue, le fort Vauban et l'îlet, ainsi que l'espace intermédiaire entre les deux tours. La zone tampon en vigueur s'appuie sur la protection du périmètre de 500 mètres de la Hougue et de Tatihou et sur les protections naturelles (ZNIEFF et Natura 2000). Elle comporte le bassin ostréicole et le port de pêche. L'extension de la zone tampon envisagée intégrerait les six communes environnantes (Aumeville-Lestre, Crasville, commune nouvelle de Quettehou, Réville, La Pernelle, Anneville-en-Saire).

Conclusion

Au regard de l'importance du patrimoine Vauban et de ses enjeux de valorisation, je vous informe que le Département animera l'élaboration d'une convention tripartite entre la Commune, l'Etat et le Département pour le pilotage et l'élaboration du plan de gestion « Site Vauban » 2019-2024.

Le président du conseil départemental,

Signé par : Marc Lefèvre

Date : 21/03/2019

Qualité : Président

Marc Lefèvre

Annexe 1- Bilan du plan de gestion 2013-2018

Annexe 2 - Enjeux et objectifs du plan de gestion 2019-2024

Charte de gestion



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Fortifications de Vauban
inscrites sur la Liste du
patrimoine mondial en 2008

Réseau
des sites majeurs
Vauban

RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN CHARTRE DE GESTION 2019



ARRAS • BESANÇON • BLAYE/CUSSAC-FORT-MÉDOC • BRIANÇON • CAMARET-SUR-MER • LONGWY • MONT-DAUPHIN
MONT-LOUIS • NEUF-BRISACH • SAINT-MARTIN-DE-RÉ • SAINT-VAAST-LA-HOUGUE • VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT



- 1** Citadelle d'Arras © *Ville d'Arras*
- 2** Tour bastionnée de l'enceinte urbaine et Citadelle © *Ville de Besançon*
- 3** Citadelle de Blaye et au loin l'île du fort Pâté (sur l'autre rive de l'estuaire, le fort Médoc) © *Steve Le Clech - Blaye Tourisme*
- 4** Briançon © *Office du tourisme de Serre Chevalier - Briançon*
- 5** La Tour Vauban de Camaret-sur-Mer © *Guillaume Lécueillier / Région Bretagne*
- 6** Longwy Remparts © *Ville de Longwy Yves Zolkiewicz*
- 7** Mont-Dauphin et le Pelvoux © *Ville de Mont-Dauphin*
- 8** Mont-Louis, citadelle et enceinte © *Ville de Mont-Louis*
- 9** Neuf-Brisach © *Studio A. Linder*
- 10** Saint-Martin-de-Ré © *Ville de Saint-Martin-de-Ré*
- 11** Tour de Saint-Vaast-la-Hougue © *Ville de Saint-Vaast-la-Hougue*
- 12** Le Fort Libéria et les remparts de Villefranche-de-Conflent © *Ville de Villefranche-de-Conflent*



Charte de gestion Réseau des sites majeurs de Vauban

Adoptée par l'Assemblée générale le 11 avril 2019

**Dispositions communes
pour un système de gestion du bien sériel
« Fortifications de Vauban »**

Le 7 juillet 2008, le Comité du patrimoine mondial, réuni en sa 32^e session à Québec, décide d'inscrire les fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial. Ce bien sériel est le 32^e inscrit en France. Il rassemble les douze sites fortifiés d'Arras, Besançon, Blaye/Cussac-Fort-Médoc, Briançon, Camaret-sur-Mer, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue et Villefranche-de-Conflent.

Cet événement marque une étape importante dans la démarche qui fédère depuis 2005 les collectivités, leurs partenaires territoriaux et les autres gestionnaires de ces sites fortifiés ayant progressivement perdu leur vocation défensive initiale et pour lesquels la définition de fonctions contemporaines est un préalable à leur conservation. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a représenté un formidable encouragement à poursuivre le travail engagé depuis des années en faveur de la conservation et de la valorisation de ces ouvrages fortifiés.

Simultanément à l'inscription en 2008 et afin que soit complété l'éventail typologique de l'œuvre de Vauban, le Comité du patrimoine mondial recommande de considérer la possibilité d'étendre le bien en série pour inclure les sites fortifiés de Le Quesnoy, Lille, ainsi qu'un site hors de France en tant qu'exemple de l'influence de Vauban, une fonction remplie par la Porte du Rhin de Breisach am Rhein qui a finalement été retenue par le Réseau.

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* encouragent la mise en place d'un système de gestion pour les biens sériels :

§ 114 Dans le cas d'un bien en série, un système de gestion ou des mécanismes permettant d'assurer la gestion coordonnée des différents éléments sont essentiels et devront être documentés dans la proposition d'inscription.

Les gestionnaires des douze sites inscrits ont ainsi joint leurs atouts respectifs au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban, organisation associative à but non lucratif qui a aujourd'hui pour objets de :

- coordonner les actions des villes responsables de la gestion des fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, en collaboration avec les services de l'État ;
- favoriser le développement d'un réseau d'échanges performant en matière d'entretien, de restauration, de conservation, de valorisation et d'animation touristique et culturelle des sites de Vauban ;
- développer un centre de ressources d'envergure internationale sur le thème de la gestion du patrimoine fortifié de Vauban.

Conformément à la recommandation du Comité du patrimoine mondial en 2008, les villes de Breisach am Rhein, Le Quesnoy et Lille, associée à la Métropole Européenne de Lille, sont devenues en 2017 parties prenantes d'un projet d'extension du bien en série, en tant que membres candidats du Réseau des sites majeurs de Vauban, afin qu'à terme soient intégrés au bien leurs sites fortifiés respectifs.

Le système de gouvernance ainsi que les outils dont le Réseau des sites majeurs de Vauban dispose pour garantir son fonctionnement sont détaillés dans la présente charte, dont l'objectif est de formaliser l'engagement des différents gestionnaires impliqués dans la préservation de la valeur universelle exceptionnelle de ce bien pour les générations futures.

Préservation n'est pas synonyme d'immobilité : il apparaît aujourd'hui nécessaire de concilier la valorisation des sites majeurs et le développement des territoires auxquels ils appartiennent, en accord avec les valeurs d'authenticité et d'intégrité du patrimoine mondial. Dans cette logique, toutes les collectivités et acteurs de ces territoires sont amenés à s'engager en complémentarité, pour renforcer la place et favoriser la promotion de ces sites remarquables dans leurs politiques culturelles, touristiques et territoriales.

Les sites majeurs de Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco représentent un patrimoine exceptionnel ; il convient de les considérer comme des facteurs de production de richesses, dans leur dimension universelle et collective. Cette inscription au patrimoine mondial donne un nouvel éclairage sur les fortifications de Vauban : les biens inscrits au patrimoine mondial peuvent devenir des portes d'entrées, symboliques et/ou géographiques, stimulantes pour un territoire.

Les sites majeurs de Vauban : douze perles sur un même collier



Ce sont, par ordre alphabétique et accompagnés de l'indication de leur spécificité dans l'ensemble :

- **la citadelle d'Arras** : citadelle neuve de plaine du premier système
- **la citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon** : adaptation à un site de méandre dominé - deuxième système de Vauban pour les tours bastionnées
- **l'enceinte urbaine et les forts Pâté et Médoc à Blaye/Cussac-Fort-Médoc** : verrouillage d'un estuaire et adaptation aux ouvrages préexistants (enceinte de Blaye), tour défensive ovale (fort Pâté), portes et défenses hydrauliques (fort Médoc)
- **l'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, Dauphin et du Randouillet, la communication Y et le pont d'Asfeld à Briançon** : adaptation totale au site/absence de système. Étagement des défenses se flanquant mutuellement dans toute la hauteur et exceptionnelle qualité du paysage fortifié ainsi créé
- **la tour Dorée à Camaret-sur-Mer** : fort à la mer à batterie basse et tour de gorge
- **la ville neuve de Longwy** : une des neuf villes neuves de Vauban, dont les bâtiments intérieurs et le plan d'urbanisme ont été préservés et qui est conservée dans son environnement

- **la place forte de Mont-Dauphin** : création d'une place forte du premier système en montagne
- **la citadelle et l'enceinte de Mont-Louis** : fortification du premier système adapté à la montagne, intégrant un très bel ensemble de bâtiments militaires
- **la ville neuve de Neuf-Brisach** : ensemble de synthèse, à la fois pour l'urbanisme et comme seul exemple du troisième système
- **l'enceinte et la citadelle de Saint-Martin-de-Ré** : citadelle et enceinte urbaine dans un site insulaire
- **les tours-observatoires de Saint-Vaast-la-Hougue / Tatihou** : troisième type de tour à la mer de Vauban, après le fort compact (Pâté) et la tour à batterie basse (Camaret-sur-Mer)
- **l'enceinte, le fort Libéria et la Cova Bastera à Villefranche-de-Conflent** : fort avancé en montagne, adaptation d'une enceinte médiévale en montagne

Chacun des douze sites représente le meilleur exemple d'une facette de l'œuvre de Vauban, le mieux conservé et le plus authentique. Ce sont donc douze maillons complémentaires qui, ensemble, justifient la valeur universelle exceptionnelle du bien sériel. Le but de l'intégration de trois nouveaux sites dans le bien est de parachever cette valeur universelle exceptionnelle.

Les plans de gestion élaborés pour chacun d'entre eux garantissent que les attributs de la VUE présents sur ces sites sont préservés et transmis aux générations futures.

Le projet culturel du bien en série, décliné sur les douze sites en fonction de chacune des particularités contribuant à la VUE de l'ensemble, peut constituer le fil conducteur du plan de gestion fédérant les communautés locales autour d'un projet d'avenir.

Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

Critère (ii) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée.

Trois nouveaux sites pour parfaire la VUE du bien en série



L'élargissement du Réseau aux trois sites fortifiés de Lille, Le Quesnoy et Breisach am Rhein, respecte la recommandation du Comité du patrimoine mondial en ajoutant à la VUE des Fortifications de Vauban: la première citadelle conçue et réalisée par Vauban, la citadelle pentagonale de Lille; une place qui témoigne de sa maîtrise de l'eau à des fins de défense et de ses capacités à réorganiser une fortification existante, Le Quesnoy; enfin un exemple de l'influence de la fortification de Vauban au-delà des frontières, la porte du Rhin de Breisach am Rhein en Allemagne.

Les enjeux du système de gestion en vue de la préservation de la valeur universelle exceptionnelle des fortifications de Vauban pour les générations futures

Les sites du Réseau constituent le bien commun des collectivités. Ils portent l'histoire des façonnements de la nature par l'activité humaine. Ils sont la mémoire des projets des générations précédentes, le terrain de nos projets actuels et la matière des projets de demain.

Le rôle général du système de gestion est de garantir que la valeur universelle exceptionnelle reconnue par le Comité du patrimoine mondial lorsqu'il a décidé d'inscrire « les fortifications de Vauban » sur la Liste du patrimoine mondial, soit maintenue dans l'avenir. Le système de gestion complète les mesures légales de protection des sites dont l'État français est le garant, par un programme de mesures dynamiques et positives de mise en valeur du site.

Il permet aux acteurs d'en assurer une évolution harmonieuse et respectueuse tout en sauvegardant (et si possible améliorant) ses qualités d'origine.

La vocation initiale des sites, construits pour défendre le territoire français sous le règne guerrier de Louis XIV, ne correspond plus à un besoin de la société actuelle. Pour assurer la pérennité des biens, il faut assurer la transition vers des finalités à la fois sociales, économiques, culturelles, environnementales, paysagères et urbanistiques, qui ressortissent des acteurs politiques, touristiques et culturels d'un territoire désormais élargi, notamment suite aux évolutions des circonscriptions ayant entraîné des transferts de compétences.

La gestion du bien sériel, réparti sur 13 communes¹, 10 départements² et 8 régions³ – à terme, une fois le projet d'extension abouti : sur 2 pays, France et Allemagne, 16 communes dont une en Allemagne⁴, 11 départements⁵, 8 régions françaises et un Land allemand⁶ – nécessite d'établir le cadre d'un projet collectif entre les parties concernées autour de différents objectifs stratégiques porteurs chacun d'enjeux spécifiques. Ce projet collectif est décliné en quatre axes stratégiques, auxquels chaque site répond localement dans son plan de gestion en définissant les objectifs le concernant.

1. La conservation, la reconversion et la requalification des sites ;
2. La valorisation culturelle, touristique et socio-économique des sites ;
3. La recherche et la médiation par la diffusion culturelle ;
4. La coopération et les partenariats transfrontaliers et internationaux dans le domaine de la sauvegarde des sites et du rayonnement du génie bâtisseur de Vauban.

1. La conservation, reconversion et requalification des sites

Chacun des acteurs, institutionnels ou privés, est dépositaire d'un élément du bien « Fortifications de Vauban ». Cette diversité constitue un atout dans la dynamique d'un projet à long terme.

Les différents niveaux de décisions (propriétaires, communes...) doivent construire un projet collectif avec une évaluation permanente. Chaque secteur institutionnel ou privé peut alors situer son action dans la durée.

1. Arras, Blaye, Besançon, Briançon, Camaret-sur-Mer, Cussac-Fort-Médoc, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue, Villefranche-de-Conflent.

2. Hautes-Alpes, Charente Maritime, Doubs, Finistère, Gironde, Manche, Meurthe-et-Moselle, Pas-de-Calais, Pyrénées Orientales, Haut-Rhin.

3. Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Grand Est, Hauts-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Région Sud.

4. Addition de Le Quesnoy, Lille et Breisach am Rhein.

5. Addition du Nord.

6. Addition du Baden Württemberg.

Les enjeux

- assurer un avenir durable à ces sites en leur trouvant de nouveaux usages compatibles avec les espaces fortifiés et les bâtiments, en suivant le principe de la « préservation par le développement » ;
- admettre des usages contemporains sans compromettre les qualités exceptionnelles des espaces fortifiés et transmettre les attributs de la valeur universelle exceptionnelle ;
- garantir l'authenticité à travers des interventions dont le résultat est réversible, dans le respect de la Charte de Venise et du Document de Nara ;
- intégrer la dimension participative dans les projets de développement des espaces fortifiés, mutualiser les moyens et compétences des différents partenaires territoriaux publics et privés ;
- intégrer les sites dans la politique urbaine de la ville et appliquer les principes des Recommandations pour la gestion, la conservation et le développement durable des « Fortifications de Vauban » réunies dans un référentiel produit par le Réseau Vauban, pour définir les projets d'aménagement concernant le bien, sa zone tampon ou sa zone d'influence ; appliquer les principes de la recommandation sur les Paysages urbains historiques ; suivre également les dispositions de la Loi LCAP de 2016, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et celles du décret de 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;
- mettre en place, en collaboration avec les partenaires institutionnels, un système de suivi, avec des indicateurs clés.

2. La valorisation culturelle, touristique et socio-économique des sites

Largement partagé par l'ensemble des sites du Réseau, l'enjeu de la valorisation économique se fonde sur le fait que le patrimoine est un facteur de production de richesses.

Les enjeux

- transmettre les valeurs du bien aux visiteurs et véhiculer celles du patrimoine mondial en général, en développant des supports de médiation et de promotion dédiés (publications, outils d'interprétation...) en différentes langues ;
- former des personnels aux valeurs du bien et aux principes inhérents au concept de patrimoine mondial ;
- contribuer à l'attractivité des sites grâce à une charte graphique tout en respectant la spécificité de chacun (signalétique...) ;
- accueillir les publics tout en protégeant le bien des risques liés à la fréquentation et en adaptant les aménagements aux contraintes liées à l'accès des sites (gestion des flux, circulation, stationnement...) ;
- conforter le rôle des sites dans la vie quotidienne des occupants et des habitants, préserver la qualité de vie ;
- développer des programmes d'actions dans le domaine de la sensibilisation des scolaires et du grand public.

3. La coopération et les partenariats transfrontaliers et internationaux dans le domaine de la sauvegarde des sites

Le Réseau Vauban a pour ambition la création d'un réseau international, porté par les acteurs des territoires, avec pour objectif un engagement de protection, de gestion et d'aménagement des sites dans le respect de leurs valeurs naturelles et culturelles.

Les enjeux

- engager une démarche volontaire et concertée quant à la gestion de sites fortifiés ;

- avoir un rôle mobilisateur afin de contribuer aux relations entre les sites fortifiés toutes époques confondues.
- fédérer les moyens pour animer et alimenter le centre de ressources et développer des partenariats pour contribuer à la transmission des savoirs et savoir-faire par la formation continue.

4. La recherche et la médiation par la diffusion culturelle

Les fonds documentaires d'archives sont nombreux pour la connaissance des sites du Réseau Vauban et sont conservés sur les sites, à proximité (département ou région) ou dans des fonds nationaux.

La connaissance des sites et du génie de Vauban reste un domaine réservé. Aussi, il convient d'être vigilant et d'agir contre le cloisonnement entre les divers services et institutions qui entretient l'éclatement des fonds.

Les enjeux

- fédérer les fonds documentaires ;
- rendre accessible les sources de la connaissance disponibles pour le public (citoyens, chercheurs, touristes, étudiants, exploitants et gérants des sites...) par la création de pôles de ressources afin de contribuer à la valorisation du génie de Vauban ;
- encourager les projets de recherche et diffuser les résultats au plus grand nombre.

La gouvernance du bien

Afin de mettre en œuvre un mode de gestion adapté aux réalités du Réseau des sites majeurs de Vauban et en accord avec l'ensemble des signataires, le conseil d'administration constitue l'organe d'orientation. Il est l'interlocuteur pour l'État français et pour le Comité du patrimoine mondial, et a pour missions :

- la définition des orientations et la validation du programme d'actions du Réseau des sites majeurs de Vauban ;
- la garantie de continuité, de qualité et de cohérence des actions susceptibles de contribuer à la valorisation du Réseau des sites majeurs de Vauban.

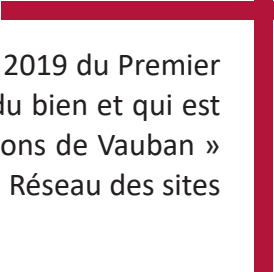
Le conseil d'administration est secondé par un conseil scientifique et technique, chargé de donner des orientations et des avis scientifiques et techniques sur les actions engagées, et par un secrétariat intitulé Mission Réseau Vauban, qui assure et coordonne les aspects opérationnels de la mise en œuvre du programme d'actions en lien avec les acteurs locaux en charge de la gestion des sites fortifiés au quotidien.

Au sein du conseil d'administration siègent les élus référents pour chaque site. Un ou plusieurs référents techniques assurent l'animation quotidienne des sites, coordonnent la mise en œuvre des plans de gestion et font le lien avec le secrétariat de l'association.

Chaque gestionnaire de site (généralement la collectivité propriétaire des fortifications) réunit au moins une fois par an un comité de pilotage (appelé parfois comité de suivi ou de coordination) chargé du suivi de la mise en œuvre du plan de gestion. Ces comités de pilotage associent les partenaires territoriaux concernés ainsi que les services de l'État territorialement compétents et responsables du suivi de l'état de conservation du bien.

Un correspondant Patrimoine mondial par site a par ailleurs été désigné au sein des services de l'État.

Les enjeux de territoire partagés par toutes les collectivités, communes, communautés de communes, départements et régions, doivent encourager leurs représentants à siéger au sein des comités de pilotage et ainsi à s'engager en complémentarité pour la valorisation des composantes du bien appartenant à leur juridiction.



Au niveau du bien sériel, un préfet coordonnateur a été désigné par arrêté du 22 mai 2019 du Premier ministre. C'est lui qui réfère à l'État français de l'état de conservation de l'ensemble du bien et qui est chargé de suivre sa bonne gestion. Le préfet coordonnateur pour le bien « Fortifications de Vauban » est le préfet de région de la Bourgogne-Franche-Comté, où se trouve le siège social du Réseau des sites majeurs de Vauban.

Les outils

Pour la coordination entre les différentes composantes du bien, l'optimisation des compétences et les échanges des savoir-faire, le Réseau des sites majeurs de Vauban et ses membres disposent des moyens suivants :

- Les statuts et le programme de travail annuel de l'association
- Les commissions de travail (commission « Gestion du bien », Groupe de travail « Communication, médiation et tourisme »)
- Un conseil scientifique et technique
- Un centre de ressources pour la gestion du patrimoine fortifié
- Les partenariats avec les instituts d'enseignement supérieur
- Les formations proposées aux membres du Réseau des sites majeurs de Vauban mais également à d'autres gestionnaires de sites fortifiés
- Les outils de communication et de médiation habituellement utilisés par l'association pour communiquer avec ses membres et pour informer les parties intéressées de l'actualité du bien.
- Les pratiques d'échanges d'informations *via* les réseaux professionnels permanents (ICOMOS, Icofort, pôle francophone des gestionnaires de biens patrimoniaux, ABFPM...) ou temporaires.

Les engagements

Pour que la communauté de destin, héritée de l'histoire, qui lie les territoires du Réseau des sites majeurs de Vauban, devienne une communauté de projets, librement choisie et fondée sur une logique de développement partagé, les signataires de la charte (annexée à chacun des douze plans de gestion des sites majeurs de Vauban) s'engagent, sur la base d'une entente collective, à :

- DÉVELOPPER et partager une connaissance commune ;
- PARTICIPER à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'actions respectueux des principes et des règles de l'inscription au patrimoine mondial ;
- MUTUALISER leurs compétences et leurs moyens pour conserver, valoriser, requalifier les sites du Réseau;
- SÉCURISER les sites et les personnes ;
- CRÉER des partenariats privés et publics, pour mener des actions de connaissance, de préservation et de valorisation des sites fortifiés ;
- CONTRIBUER à l'attractivité et au rayonnement du bien sériel et des sites qui le composent par une exigence de qualité dans les interventions en matière de valorisation touristique ;
- CONDUIRE une concertation et une information permanentes avec l'ensemble des partenaires institutionnels et privés afin de susciter une mobilisation et une participation citoyennes ;
- MOBILISER la communauté nationale et internationale pour le développement d'échanges, de réflexions et d'expérimentations dans les domaines de la conservation et de la valorisation des sites fortifiés.

Fait à

Saint Vaast la Hougue

Le

15 octobre 2019.

Signataires :

le Maire Jean Petit



Les engagements

Pour que la communauté de destin, héritée de l'histoire, qui lie les territoires du Réseau des sites majeurs de Vauban, devienne une communauté de projets, librement choisie et fondée sur une logique de développement partagé, les signataires de la charte (annexée à chacun des douze plans de gestion des sites majeurs de Vauban) s'engagent, sur la base d'une entente collective, à :

- DÉVELOPPER et partager une connaissance commune ;
- PARTICIPER à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'actions respectueux des principes et des règles de l'inscription au patrimoine mondial ;
- MUTUALISER leurs compétences et leurs moyens pour conserver, valoriser, requalifier les sites du Réseau ;
- SÉCURISER les sites et les personnes ;
- CRÉER des partenariats privés et publics, pour mener des actions de connaissance, de préservation et de valorisation des sites fortifiés ;
- CONTRIBUER à l'attractivité et au rayonnement du bien sériel et des sites qui le composent par une exigence de qualité dans les interventions en matière de valorisation touristique ;
- CONDUIRE une concertation et une information permanentes avec l'ensemble des partenaires institutionnels et privés afin de susciter une mobilisation et une participation citoyennes ;
- MOBILISER la communauté nationale et internationale pour le développement d'échanges, de réflexions et d'expérimentations dans les domaines de la conservation et de la valorisation des sites fortifiés.

Fait à *Saint-Lô*

Le *26 juin 2015*

Signataires :



*Monsieur Marc Lefèvre
Président du Conseil départemental de la Manche*

Référentiel «Fortifications de Vauban»

WWW.SITES-VAUBAN.ORG

RÉFÉRENTIEL

Recommandations pour la gestion,
la conservation et le développement durable
des « **FORTIFICATIONS DE VAUBAN** »



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Fortifications de Vauban
inscrites sur la Liste du
patrimoine mondial en 2008

Réseau
des sites majeurs
de Vauban



SOMMAIRE

1. UN RÉFÉRENTIEL, POURQUOI, POUR QUI ?	/ 4
A. À l'échelle du bien en série	/ 6
B. À l'échelle des composantes du bien en série	/ 8
2. ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DE PRÉSERVATION	/ 14
A. Intégrité paysagère et architecturale	/ 15
Morphologie et mise en valeur paysagère	/ 15
Prise en compte des écosystèmes	/ 15
Couverture végétale et modelés de terre	/ 16
Patrimoine fortifié bâti	/ 16
B. Usages	/ 17
Des usages planifiés et spontanés multiples	/ 17
Accessibilité aux fortifications	/ 18
Appropriation civile et définition de nouveaux usages	/ 18
C. Valeurs	/ 19
3. PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS	/ 20
A. Préservation par le développement	/ 20
Morphologie des sites et des paysages	/ 20
Usages	/ 23
Approvisionnement / évacuation / accessibilité / communication avec la ville	/ 23
B. Interventions architecturales et paysagères	/ 24
Enveloppe	/ 24
Intramuros	/ 25
Respect des emprises prévues par Vauban	/ 25
ANNEXE 1	
Déclaration de valeur universelle exceptionnelle - VUE - Fortifications de Vauban	/ 26

UN RÉFÉRENTIEL, POURQUOI, POUR QUI ?

1

Les fortifications de Vauban ont été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 2008. Le bien en série fédère les douze sites les plus représentatifs des différentes facettes de l'œuvre construite de Vauban (près de 160 sites fortifiés au total), en termes de situation géographique, de typologie des ouvrages et de la façon dont l'ingénieur militaire a tiré profit des conditions sur place pour adapter des forteresses existantes et pour implanter des fortifications nouvelles dans une logique d'optimisation de la défense des frontières de la France. En 2017, une procédure d'extension du bien inscrit a été engagée pour optimiser la représentativité de l'ensemble.

Les composantes du bien en série sont solidaires ; appréhender la valeur ajoutée de chacune d'entre elles et leur complémentarité permet de comprendre la valeur de l'ensemble. Les attributs du bien et de chaque composante justifiant la valeur universelle exceptionnelle sont

brièvement décrits dans la déclaration de la valeur universelle exceptionnelle et dans le plan de gestion.

Le référentiel « Fortifications de Vauban » a pour but d'expliciter ces caractéristiques et de faciliter la compréhension de la cohérence entre ces composantes, qu'il convient de conserver. Ces clés de lecture permettent de mieux cerner les enjeux de préservation et de développement des douze sites majeurs de Vauban. En effet, outre l'engagement pris par les gestionnaires et l'État français de les maintenir dans l'état de conservation, dans leur authenticité et intégrité qui ont justifié leur inscription, il s'agit également d'accompagner les évolutions inévitables du XXI^e siècle dans une approche cohérente à l'échelle du bien en série, sans compromettre sa valeur universelle exceptionnelle.

Les modes de gouvernance sont parfois très différents et un grand nombre d'acteurs intervient dans la préservation et

la réhabilitation des sites majeurs de Vauban. Avant toute action, il convient que ces acteurs s'approprient les caractéristiques représentatives de leur site au sein du bien en série et des valeurs patrimoniales qu'il porte afin de garantir la préservation des attributs et de la représentativité de l'œuvre de Vauban dans toute sa diversité.

Le référentiel se veut un outil d'aide à la définition des interventions sur les sites et leurs abords, au service des gestionnaires, de leurs partenaires et des services de l'État, suivant l'adage « la préservation par le développement ». Il est soutenu par le ministère de la Culture/ Drac Bourgogne-Franche-Comté, avec la participation du ministère de la Transition énergétique et solidaire et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Sans être opposable en tant que tel, ce référentiel a vocation à être intégré dans le plan de gestion du bien en série.



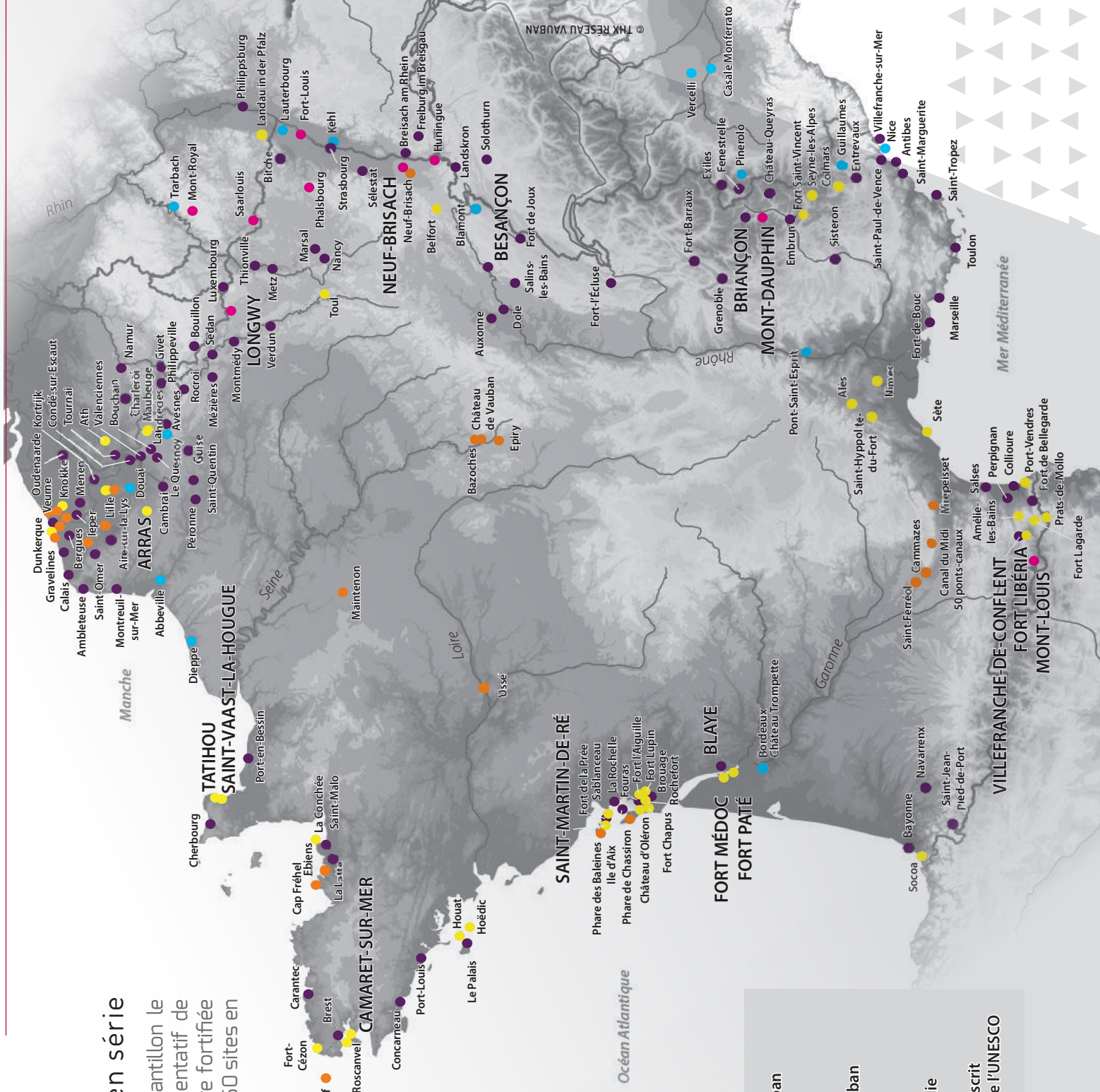
LES DOUZE SITES INSCRITS
ET LES TROIS SITES CANDIDATS
À L'EXTENSION DU BIEN INSCRIT

 FORTIFICATIONS DE
VAUBAN INSCRITES
SUR LA LISTE DU
PATRIMOINE MONDIAL

 FORTIFICATIONS DE
VAUBAN CANDIDATES
À L'EXTENSION
DU BIEN INSCRIT

A / À l'échelle du bien en série

Le bien en série représente l'échantillon le mieux préservé et le plus représentatif de l'ensemble des facettes de l'œuvre fortifiée de Vauban composée de près de 160 sites en France et en Europe.



- Place améliorée par Vauban
- Place créée par Vauban
- Ville neuve créée par Vauban
- Ouvrage civil
- Place entièrement démolie

BLAYE
Site majeur de Vauban inscrit
au patrimoine mondial de l'UNESCO

EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

« L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire. (...) »

À l'échelle du bien en série, plusieurs caractéristiques soutiennent son universalité :

> Le choix du lieu d'implantation des fortifications doit permettre de contrôler les voies de communication à l'échelle du royaume de Louis XIV. Sans être contiguës, elles ponctuent les frontières maritimes et terrestres, et fonctionnent comme un chapelet de places fortes pouvant se soutenir entre elles.

> Le bien inscrit témoigne de l'ampleur et de l'étendue de l'œuvre. Placées dans le contexte du XVII^e siècle, les 160 fortifications dont Vauban a déterminé le projet et la mise en œuvre constituent un ensemble tout à fait exceptionnel et sans égal.

> La diversité du génie de Vauban plaçait au premier plan l'adaptation au terrain et à la topographie environnante. Il a ainsi sciemment défini ses projets en fonction des conditions du terrain en les adaptant le cas échéant aux fortifications préexistantes.

> Le pragmatisme des choix de matériaux, l'ampleur et l'organisation des nombreux chantiers, leur déroulement dans des délais souvent très contraints, témoignent de la valeur technique de cette œuvre.

D'une façon générale, l'ensemble des composantes se trouve aujourd'hui encore dans l'état voulu par Vauban. Le paysage défendu est toujours lisible.



B / À l'échelle des composantes du bien en série

Les attributs suivants donnent les clés de compréhension de l'apport de chaque composante à la valeur universelle exceptionnelle du bien en série :

- > Chaque site joue un rôle dans la défense d'une région stratégique et forme un verrou sur un point faible de la France (confluent de vallée, col, plaine, voie d'eau).
- > Souvent, ce verrou se base sur une réciprocity des ouvrages : soit au sein d'une composante (Villefranche, Blaye/Cussac, Briançon ...), soit à l'échelle d'un secteur plus vaste (la tour de Camaret est, par exemple, un maillon du système de défense du goulet de Brest).
- > Les fortifications Vauban sont chacune représentatives d'une typologie de défenses déployées par Vauban en fonction de la situation géographique, comme présentée ci-après (illustration 3).
- > Elles témoignent de l'évolution de la stratégie de défense dans l'œuvre de Vauban en multipliant les obstacles en avant du corps de place pour retarder la progression de l'assaillant selon la configuration du site. Les ensembles fortifiés de Vauban seront d'ailleurs codifiés *a posteriori* en trois systèmes (illustration 4).
- > Elles représentent soit une création *ex nihilo*, soit une adaptation d'une fortification préexistante.

ILLUSTRATION 3

TYPOLOGIE DES FORTIFICATIONS DE VAUBAN EN FONCTION DES DIFFÉRENTES FRONTIÈRES GÉOGRAPHIQUES À DÉFENDRE

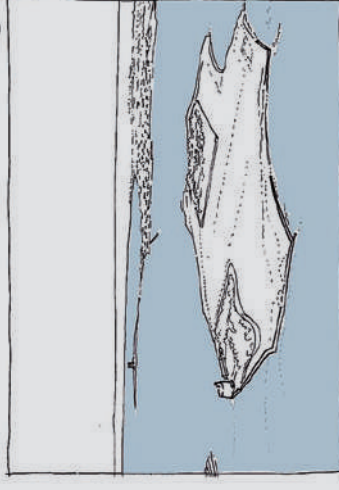
MER

Réduit insulaire



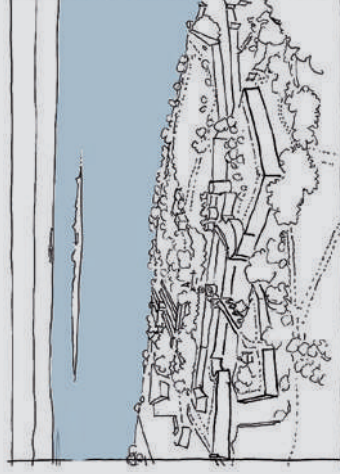
SAINT-MARTIN-DE-RÉ

Protection d'un mouillage



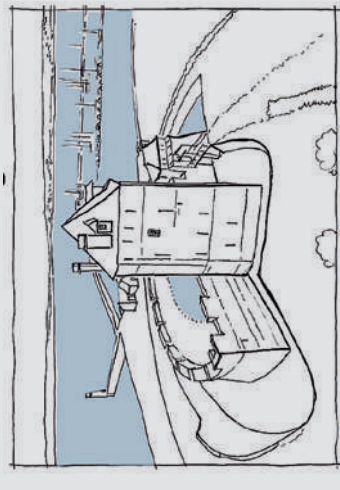
SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

Verrou d'estuaire



BLAYE / CUSSAC-FORT-MÉDOC

Entrée d'un goulet



CAMARET-SUR-MER

MONTAGNE

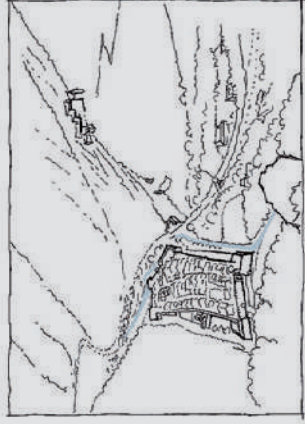
PLAINE

Rupture de pente d'un plateau



LONGWY

Verrouillage de vallée



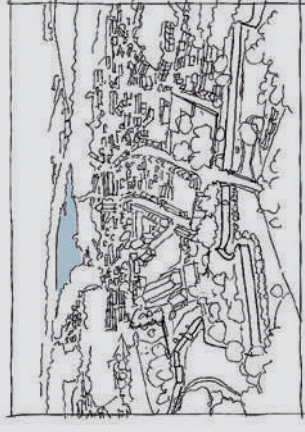
VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

Ville neuve de plaine



NEUF-BRISACH

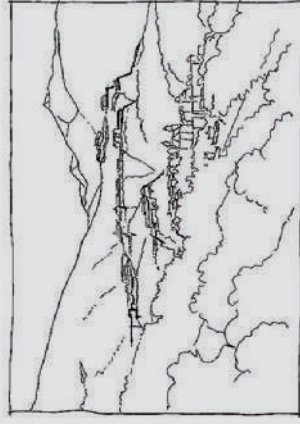
Plaine inondable



LE QUESNOY*



MONT-DAUPHIN



BRIANÇON



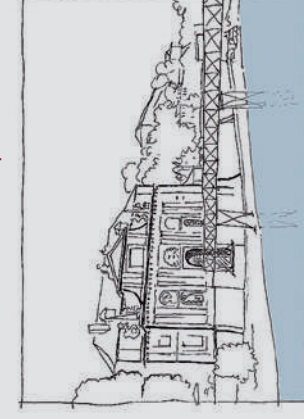
LILLE*

Méandre



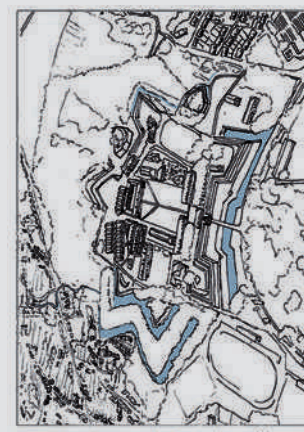
BESANÇON

Contrôle de pont



BREISACH AM RHEIN*

Plaine

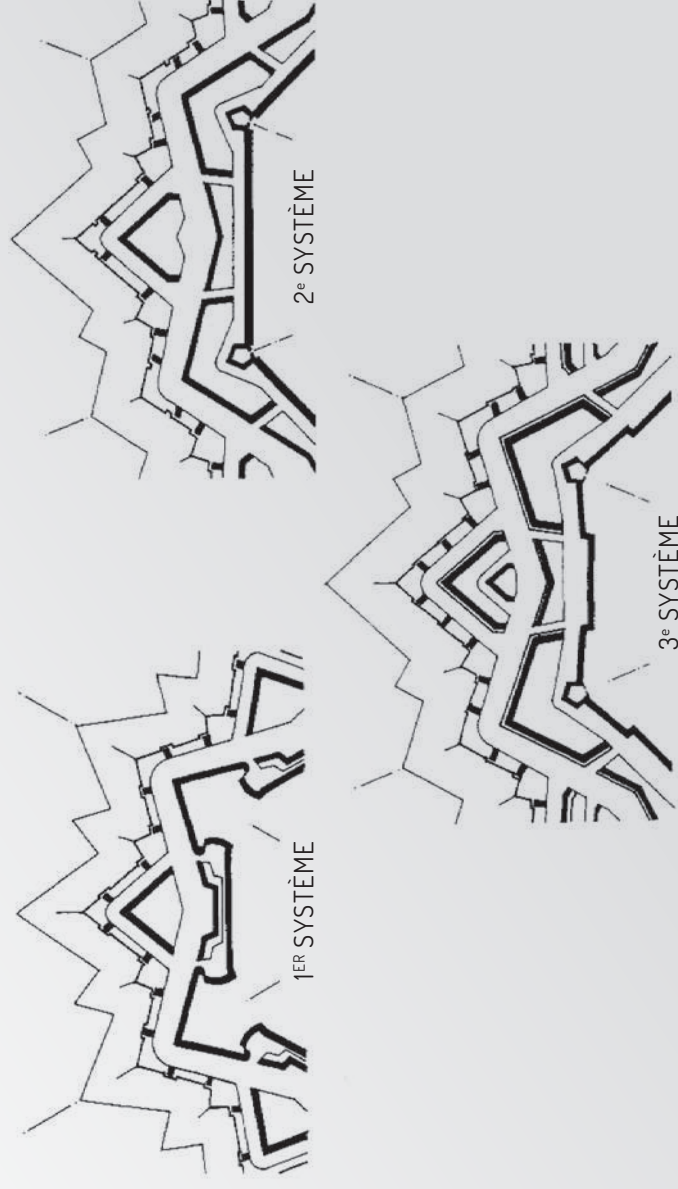


ARRAS

Ces ouvrages, citadelles, tours, forts isolés, villes neuves, enceintes urbaines peuvent également être classés selon les différents systèmes de fortifications, élaborés par Vauban pour retarder le plus longtemps possible le moment où l'assaillant approchera de l'enceinte de sûreté (dernière muraille de la défense), d'où la multiplication des dispositifs d'ouvrages avancés. Néanmoins, il convient de souligner que la notion de « systèmes » est étrangère à la pensée de Vauban, qui considère que chaque place forte est unique en fonction de ses missions et adaptations au terrain. Ce sont ses successeurs qui ont rangé ses forteresses en trois systèmes principaux, alors qu'il y en a, en vérité, autant que de forteresses construites.

Les ensembles fortifiés de Vauban appartiennent à la fortification dite « bastionnée » que Vauban a développée à un haut degré d'efficacité.

ILLUSTRATION 4 LES TROIS SYSTÈMES DE VAUBAN, CODIFIÉS COMME TELS AU XVIII^e SIÈCLE



Bernard Forest de Bélidor la définit ainsi :

« La Fortification est un art qui enseigne à mettre une place de guerre en tel état, que chacune de ses parties puisse découvrir l'ennemi de front & de flanc, & lui opposer la largeur et la profondeur des fossés, la hauteur & la solidité du rempart, afin que derrière cette enceinte, un petit corps de troupes puisse résister avantageusement à une armée considérable. »*

* Dictionnaire portatif de l'ingénieur, C.A. Jombert, 1755, pp. 134-135

La fortification bastionnée est caractérisée par la géométrie du flanquement (plan) et par la défense en profondeur (profil).

Ainsi, le tracé de la fortification bastionnée est le reflet de notions géométriques articulées dans un ensemble et transposées dans un cadre physique. En plan, une enceinte définit un agencement géométrique dont les parties se répètent. Elle est composée de bastions (qui remplacent la tour médiévale) reliés par des murs de courtines. Le bastion peut se définir comme un pentagone, composé de deux faces, deux flancs et une gorge, dont l'angle saillant pointe vers la campagne.

Le principe du flanquement (illustration 5) régit cet aménagement géométrique et permet de s'assurer que tout point précis d'une enceinte est visible d'un autre endroit, de sorte que le fossé soit intégralement battu par les tirs. Ainsi, les canons tirant en feux rasants dans les fossés depuis le flanc du bastion peuvent prendre en enfilade la face du bastion collatéral en supprimant tout angle mort. En fait, le flanquement est

l'art de découvrir et de battre l'ennemi de côté. Aussi le flanquement réciproque des ouvrages est la clef du système bastionné.

La fortification bastionnée est aussi caractérisée par l'échelonnement en profondeur des ouvrages. Pour résister efficacement à l'artillerie, il ne suffit plus d'y opposer un simple mur de maçonnerie comme au Moyen Âge. On a recours au rempart, constitué d'une masse imposante de terre revêtue ou non de maçonnerie. À cela s'ajoutent le fossé, le chemin couvert et le glacis. Ces différents ouvrages forment le profil général de l'enceinte bastionnée.

Le principe du défilement (illustration 6) est à la base de l'édification des ouvrages. Il se définit comme l'art de camoufler et de dérober le corps de la place à la vue de l'ennemi. En plus d'enfouir la fortification par l'usage de fossés, on place devant l'enceinte ou le rempart principal divers ouvrages avancés. Ainsi, l'établissement des feux permet au défenseur d'être toujours en position de commandement sur l'ennemi. Le défenseur voit, sans être vu.

Généralement la fortification de Vauban est dite remparée, c'est-à-dire que la terre extraite du fossé est placée en remblai pour former l'obstacle. Généralement formé de bastions et de courtines, le corps de la place se définit comme le rempart principal d'une place forte. La fortification de Vauban est également rasante, à demi enterrée dans le fossé de façon à ce que les canons de la défense pratiquent des tirs rasants sur le glacis, vaste surface reprofilée pour être intégralement battue par les feux.

Les sites dominants (Briançon, citadelle de Besançon, fort Libéria à Villefranche) constituent une exception à cette règle et marquent de façon ostentatoire dans le paysage, l'occupation du territoire. Leur position en hauteur permet de contrôler les mouvements dans la vallée, selon l'adage militaire : « Qui tient les hauts, tient les bas ! ».

ILLUSTRATION 5

REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DU PRINCIPE DE FLANQUEMENT. L'ANGLE MORT DEVANT LA TOUR MÉDIÉVALE (EN JAUNE), LE FLANQUEMENT RÉCIPROQUE PARFAIT DEVANT LE BASTION PENTAGONAL.

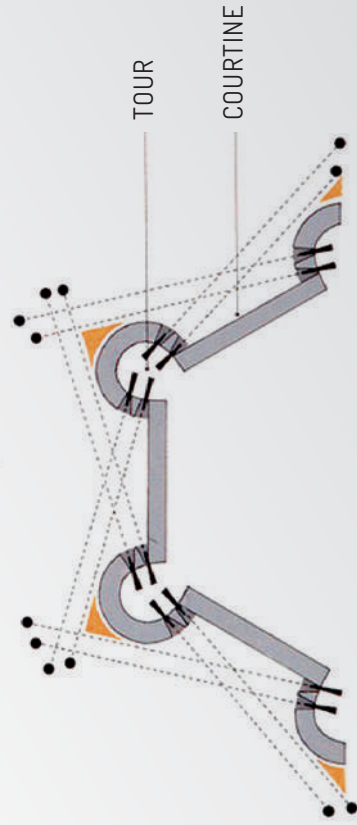
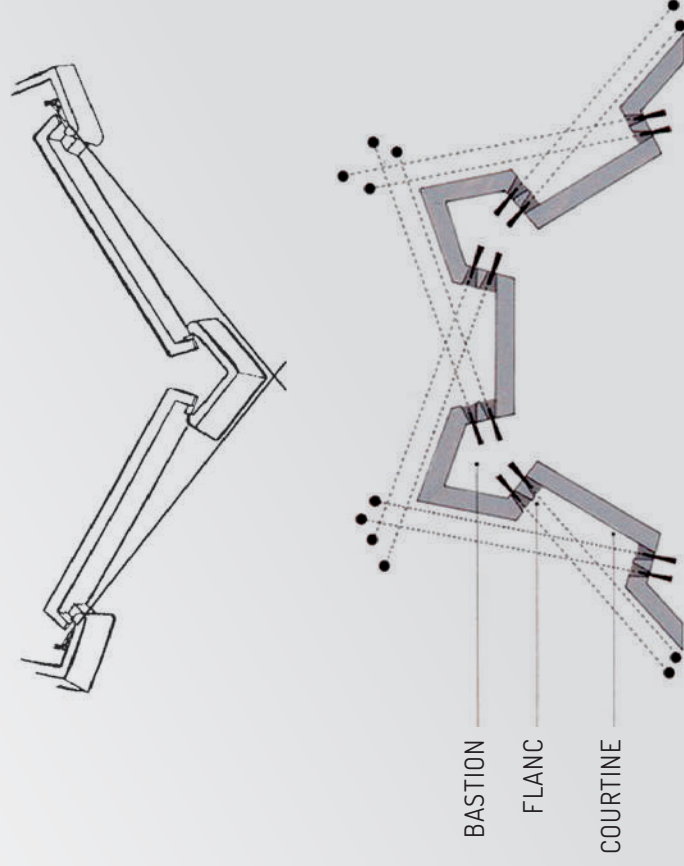
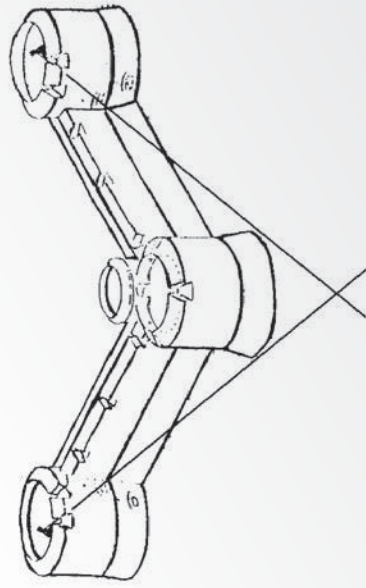
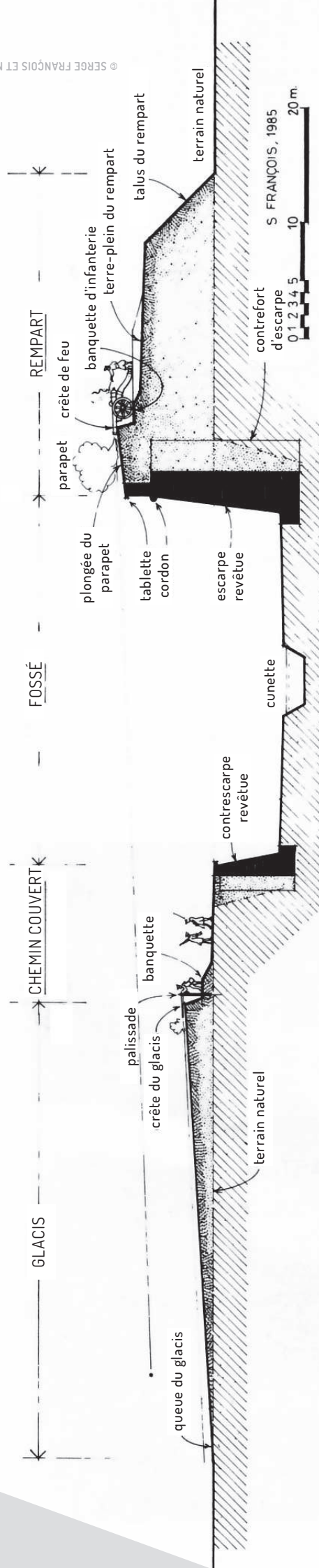


ILLUSTRATION 6 PRINCIPE DU DÉFILEMENT EN PROFONDEUR DU SYSTÈME DE DÉFENSE



ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DE PRÉSERVATION

L'inscription au Patrimoine mondial s'accompagne de la construction d'une image culturelle commune et d'actions collectives entre les sites majeurs de Vauban, expression de la valeur universelle exceptionnelle collective et réciproque (charte de couleurs, mât directionnel, plaque commémorative, etc.).

Les projets culturels de territoire des sites sont complémentaires entre eux, pour qu'ensemble ils racontent toutes les facettes de l'œuvre de Vauban : ils

expriment la représentativité de chaque composante au sein du bien en série et constituent le fil conducteur pour les développements futurs.

Les attributs distinctifs propres à chaque composante guideront les choix en ce qui concerne les nouveaux usages. À l'échelle du bien en série, cela se traduira par des programmes différents, comparables avec les caractéristiques propres à chaque composante.



A / Intégrité paysagère et architecturale

Comment préserver l'intégrité du paysage de la fortification, appréhendé depuis le lointain jusqu'aux abords proches ?

MORPHOLOGIE ET MISE EN VALEUR PAYSAGÈRE

Une grande partie du cadre paysager et architectural du temps de Vauban subsiste pour chacun des sites du bien en série. La morphologie qui s'en dégage permet une compréhension du système de défense, des axes d'attaque et de bombardement, ainsi que des angles de tir du défenseur et de la remarquable adaptation au terrain contraint (optimisation des défenses naturelles), à l'échelle rapprochée comme à l'échelle du paysage étendu jusqu'à environ 20 km. L'ennemi potentiel doit être perçu au loin, sans que le site de défense soit vu par lui.

Les valeurs paysagères et naturelles des sites fortifiés par Vauban forment des entités de paysage qui dialoguent avec leur environnement géographique. Ils sont souvent perceptibles de loin (10 à 25 km), formant des ensembles paysagers emblématiques et identitaires, aujourd'hui moteurs d'attraction touristique. Le monument est visible parfois depuis les cheminements fréquentés

depuis la terre (Besançon, Briançon), ou depuis la mer (Saint-Vaast-la-Hougue, Camaret, Saint-Martin-de-Ré), plus difficilement à distance pour ce qui concerne les sites de plaine. Cette lisibilité dans le paysage reflète la volonté d'autrefois d'occuper un territoire de façon plus ou moins ostentatoire. Elle constitue aujourd'hui un attribut majeur du bien.

Le paysage défendu dépend de la portée de tir, mais aussi de la distance de visibilité de l'attaquant qui arrive. L'œil peut voir jusqu'à 30 km dans certains cas. L'horizon peut être dégagé sur une grande distance, ou séquencé par des éléments tels que des montagnes, des collines ou des falaises, plus proches. Depuis les sites eux-mêmes, des vues sortantes permettent d'appréhender l'adaptation à la géographie du territoire, l'étendue et la diversité des paysages, pour comprendre la stratégie de défense et la lisibilité historique du lieu. Les « zones tampons » incluent l'environnement immédiat du bien et constituent un surcroît de protection du bien.

Des aménagements peuvent venir en contradiction avec la lisibilité historique du site dans son contexte d'adaptation géographique et la compréhension des axes stratégiques de bombardement et d'attaque du système défensif.

PRISE EN COMPTE DES ÉCOSYSTÈMES

Dans un contexte international, national ou régional, certains sites sont soumis à des protections des espaces naturels, sites Natura 2000, Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Trames Vertes et Bleues, protections au titre de la loi Littoral, etc.. Certains lieux forment des réservoirs de biodiversité au sein de corridors écologiques et contribuent à la qualité du cadre de vie des habitants. Les remparts, douves et murailles ont parfois permis le développement d'une faune et d'une flore spécifiques, adaptées aux conditions particulières de vie que leur offrent ces supports.



COUVERTURE VÉGÉTALE ET MODELES DE TERRE

La végétation (végétation horticole plantée, végétation de semis naturel formant boisement) peut gêner la perception du système fortifié, en masquant parfois la vue sur des parties importantes. Pourtant elle peut devenir un nouvel élément de qualification de l'espace, qui participe au confort de l'utilisateur qui n'est plus militaire, ou à l'enrichissement de la biodiversité. L'enjeu est bien de maîtriser la végétation pour **conserver la compréhension du système fortifié** tout en respectant néanmoins les nouveaux usages de ces sites. Le modelé des terres à des fins défensives constitue une part fondamentale de la fortification. Ces ouvrages en terre ont de tout temps nécessité un entretien qui s'est progressivement perdu. Les profils se sont affaïssés, érodés, ils sont souvent peu lisibles aujourd'hui. La végétation a parfois permis de conserver, par ses racines, les niveaux des profils talutés, en retenant les terres qui avaient tendance à s'affaïsser. Mais ce maintien des terres est parfois peu perceptible sous les frondaisons épaisses.

PATRIMOINE FORTIFIÉ BÂTI

Les matériaux utilisés donnent une subtilité variée aux forteresses de Vauban, jouant un rôle à la fois esthétique et pragmatique. Chacun des 12 sites maîtres a sa couleur, sa matière, tirée du sol sur lequel il est construit.

Vauban utilise en priorité **les matériaux disponibles sur place** : du marbre rose de Conflent à Villefranche-de-Conflent, du marbre de Guillestre à Mont-Dauphin et du granit à Saint-Vaast-la-Hougue.

Dans les régions pauvres en carrières et riches en argile, Vauban construit en briques, comme à Arras. En montagne, il recourt souvent aux galets charriés par les torrents.

Lorsque les matériaux disponibles sur place ne conviennent pas, Vauban organise l'acheminement. Ainsi à Neuf-Brisach le grès rose est amené grâce à un canal creusé depuis les carrières des Vosges.

Le choix des matériaux répond aussi à des préoccupations techniques. À Besançon, les parapets en briques remplacent ceux en pierre, car leurs éclats sont moins dangereux en cas de tirs.

La tour de Camaret-sur-Mer est surnommée "tour dorée" pour la couleur de son enduit à base de brique pilée, composé d'argile aux propriétés imperméables, précieuses sur la façade atlantique.

B / Usages

Comment préserver aujourd'hui ces lieux dont l'usage militaire s'efface progressivement au profit d'usages civils respectueux de l'intégrité des composantes du bien ?

DES USAGES PLANIFIÉS ET SPONTANÉS MULTIPLES

Les sites fortifiés étaient, dès le XVIII^e siècle, entourés de zones *non aedificandi*, qui faisaient déjà l'objet de convoitises entre la société civile et l'armée. Ces espaces sont parfois encore marqués par des bornes de pierre. Les fortifications forment aujourd'hui des lieux comprenant de nombreux usages récréatifs, ludiques, sportifs ou culturels pour des publics très variés : parcs paysagers plantés d'essences d'ornement, potagers ou jardins familiaux dans les fossés dès le XIX^e siècle, espaces pour colonies de vacances, installations de zoo, stades ou parcours de santé ou de sport.

Certains de ces espaces sont restés temporairement à l'abandon, laissant place à des boisements naturels, à des biotopes d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares, et parfois à des activités interlopes.

La réutilisation civile progressive au XX^e siècle des espaces fortifiés s'est souvent faite sans projet d'ensemble, résultant en des aménagements successifs qui ne sont pas toujours en cohérence les uns avec les autres et qui ne respectent pas forcément l'esprit des lieux de l'œuvre de Vauban. Les vastes espaces non bâtis des remparts sont, dans bien des cas, devenus des lieux de circulation intense, ou encore des nappes de stationnements alternés avec l'accueil d'événementiels ou de foires.

La réutilisation de la plupart des ouvrages fait parfois valoir des caractéristiques propres à ces lieux.

La transformation de citadelles en quartiers de ville incarne la revanche de l'histoire; à l'époque de Vauban, les villes ont dû payer pour la construction des citadelles qui servaient à surveiller les populations nouvellement intégrées au royaume de France. En transformant ces lieux fermés en lieux ouverts, une alliance nouvelle s'instaure rappelant le pouvoir et l'oppression (la citadelle d'Arras reconvertie en quartier de ville, par exemple). L'ouverture de ces lieux au territoire et la création de liens fonctionnels et visuels entre la ville et ces « nouveaux » espaces sont à privilégier car elles favorisent l'appropriation du patrimoine fortifié par les communautés locales.

ACCESSIBILITÉ AUX FORTIFICATIONS

L'**accessibilité** est une problématique particulière des fortifications de Vauban, puisqu'elles s'implantaient généralement là où leur « prise » serait la moins aisée. Dans le cadre de projets de reconversion de ces emprises, suite au départ de l'armée par exemple, se pose la question de l'ouverture à de nouveaux usages. Il est tentant de créer de nouveaux accès, plus larges, avec un revêtement qui facilite l'accès à ces sites au plus grand nombre (personnes à mobilité réduite, poussettes, etc.) ou d'aménager des équipements pour de nouveaux modes de transport. Mais les portes des places fortes, le plus souvent seuls accès *intramuros*, ne sont pas adaptées aux véhicules contemporains et se prêtent mal à la cohabitation entre visiteurs à pied et véhicules à moteur.

Les glacis et fossés sont souvent des lieux propices au **stationnement de véhicules** à proximité de la fortification. Or ces aménagements peuvent gêner la perception et la compréhension de ces ouvrages enterrés permettant de résister aux impacts de tir. Dans trop de cas, ces fortifications inscrites sur la Liste du patrimoine mondial ne sont vues qu'à travers d'une mer de voitures stationnées.

Le problème de la voiture, dans les sites Vauban plus qu'ailleurs, se pose de façon cruciale et exponentielle. Doit-on les laisser entrer à l'intérieur, ce qui nuit à la découverte des portes et sature l'espace urbain ? Doit-on les stationner à la périphérie immédiate des sites, ce qui condamne la perception des volumes d'ensemble ?

Tout projet d'aménagement doit donc donner lieu à une réflexion préalable quant à la nature des nouveaux usages du site et des véritables besoins qu'ils génèrent. **Ces besoins peuvent et doivent être assurés sans compromettre ce qui fait la valeur intrinsèque du site.**

APPROPRIATION CIVILE ET DÉFINITION DE NOUVEAUX USAGES

Des **espaces publics** de qualité contribuent à créer des conditions favorables à l'investissement et à la réutilisation des lieux. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'un schéma directeur d'aménagement avec une étude d'évaluation patrimoniale du bien. Ces orientations permettent un phasage des opérations et l'obtention d'aménagements cohérents sur le long terme.

La manière la plus efficace de préserver le patrimoine fortifié est sans doute la sensibilisation de la population à ses

valeurs et la réoccupation des lieux par des fonctions compatibles. Le plan de gestion, et le projet culturel de territoire qui en constituent le fil conducteur sont des outils efficaces pour inscrire les attributs de chaque composante dans ce document de référence et pour les inclure dans une approche intégrée sur le long terme.

Il conviendra de préférer des programmes permettant de créer ou de renforcer la complémentarité avec le tissu urbain, économique et social préexistant pour garantir une pérennité des nouveaux usages (voire une exploitation rentable). C'est le patrimoine Vauban qui guide le programme et non l'inverse. C'est pourquoi tout projet doit être fondé sur une analyse solide et des études documentaires sur l'ensemble des valeurs patrimoniales en cause.

Le **choix des usages futurs** peut comprendre les valeurs symboliques, commémoratives, identitaires, paysagères, naturelles et patrimoniales, l'authenticité ou encore l'intégrité de l'œuvre de Vauban. Mais ces partis pris peuvent également les mettre en exergue. En tout état de cause, les valeurs des fortifications de Vauban conditionnent les objectifs d'usages futurs.

C / Valeurs

Les fortifications de Vauban ont, pour beaucoup d'entre elles, été le théâtre de faits de guerre antérieurs, contemporains ou postérieurs à Vauban. Restées dans le giron de l'armée jusqu'au XX^e siècle (et certaines d'entre elles ayant aujourd'hui encore une fonction militaire), elles constituent parfois des lieux de mémoire et présentent des **valeurs historiques**, traces de l'évolution géopolitique du territoire (guerres, annexions, conflits, alliances, traités).

Elles peuvent incarner dans la mémoire collective des symboles d'oppression de l'État central contre des provinces périphériques dont les identités sont alors bafouées par l'Absolutisme. Dans le cas des forts et citadelles, elles revêtent également, jusqu'à la génération qui nous précède, des valeurs négatives d'enfermement, de violence d'État et d'exécution par l'occupant.

Leur **valeur symbolique** positive peut également être forte : érigées pour stabiliser les frontières du royaume et gérer les conquêtes, ayant longtemps conservé leur fonction militaire, les fortifications de Vauban incarnent la volonté de préserver la paix et les vies

humaines et représentent les efforts accomplis pour y parvenir.

L'énormité des chantiers, dans ces villes de provinces périphériques nouvellement annexées au royaume des lys, a eu un rôle déterminant pour l'émergence d'un syncrétisme architectural : le chantier est le lieu de la rencontre et de la fusion immédiate entre les pratiques des ingénieurs classiques et celles des maçons locaux, et chaque chantier a donné lieu à l'émergence d'un style propre qui a des répercussions considérables pour la construction civile et religieuse.

Ces fortifications sont aussi les témoins d'une culture scientifique et technique unique à l'ingénierie militaire de l'Europe des Lumières, marquée par la maîtrise de l'hydraulique, de la mécanique des sols, de la résistance des matériaux, de la cartographie du relief terrestre, de la géologie, de la rationalité dans toutes ses dimensions pratiques, de la recherche de formes idéales, qui ont eu ensuite des applications déterminantes dans le milieu civil et pour les échanges en Europe.

Aujourd'hui, elles sont devenues des symboles protecteurs pour les cités qu'elles dominent ou enveloppent, mais aussi, parce qu'elles sont souvent placées sur les vieilles frontières d'une Europe en construction, de formidables liens entre les peuples que l'histoire avait séparés, comme en témoignent les routes des forts des Alpes, des Pyrénées ou de la Sarre/Lorraine/Luxembourg.

On retrouve souvent dans les blasons des villes le témoignage de la **valeur identitaire** des fortifications dans laquelle une communauté se reconnaît, propice à l'accueil d'événements festifs, éducatifs, sportifs, culturels, économiques.

Leur appartenance au bien en série inscrit à l'Unesco se matérialise par la plaque commémorative commune, traduisant la fierté des communautés d'avoir en leur sein un patrimoine mondiallement reconnu et partagé à 12, et bientôt à 15 si le projet d'extension avec les villes candidates (Lille, Le Quesnoy et Breisach am Rhein) aboutit.

PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS

La présence militaire sur un ancien lieu fortifié peut être un bon moyen de conservation du patrimoine et perpétue des valeurs intangibles reliées à la continuité d'occupation militaire du lieu, même s'ils sont occupés de manière différente.

La transformation des lieux militaires en lieux civils est parfois nécessaire et devient la condition *sine qua non* de leur préservation pour les générations futures. Celle-ci doit se fonder notamment sur des études d'urbanisme, ainsi que sur une étude d'évaluation patrimoniale et un diagnostic du site et de ses abords.

Les principes suivants guideront les choix de nouveaux programmes et leur implantation.

A / Préservation par le développement

MORPHOLOGIE DES SITES ET DES PAYSAGES

Les **perceptions visuelles majeures** à partir du site ou depuis l'extérieur en direction du bien (axes, vues ou perspectives d'attaque et de bombardement, axes de tir du défenseur, perspectives pour comprendre le flanquement et le défillement des ouvrages) sont à définir

clairement en rapport avec les caractéristiques distinctives de chaque composante.

Ces principaux axes de vue permettent de comprendre le **fonctionnement tactique des fortifications de Vauban**, de percevoir la direction d'où étaient attendues les troupes ennemies et l'emplacement du camp de siège, ainsi que les no-

tions de flanquement et de défillement des ouvrages.

On observe également une continuité de la fonction de sentinelle des fortifications, offrant aujourd'hui encore des points de vue spectaculaires sur le paysage environnant.

> **Depuis l'extérieur**, des vues, panoramiques ou cadrées en direction du bien sont à évaluer et à identifier en fonction de l'échelle du paysage concerné, des ambiances paysagères, des différentes approches du site.

> **Depuis le site lui-même**, le paysage perçu dans son intelligence territoriale voulue par Vauban est à appréhender, au-delà de la zone tampon Unesco.

> Il s'agit alors d'évaluer quelles sont les **perceptions visuelles à préserver** autour de chaque site, au paysage différent et emblématique.

> D'une manière générale, la perception de la morphologie globale du site et du paysage défendu doit être préservée et si possible confortée, en évitant des aménagements dénaturant la morphologie dans l'axe d'attaque ou de bombardement ou sur le glacis.

> **L'élargissement des zones tampons**, souvent à l'échelle intercommunale, sera l'aboutissement d'une analyse des cônes de vue les plus sensibles.

> Les vues à vol d'oiseau et satellitaires (Google Maps, drones, deltaplane ou parapente), de plus en plus accessibles par le grand public, sont aussi à prendre en considération.

Lors de diagnostics de l'état sanitaire des remparts, il est opportun de créer un volet faune/flore afin de répertorier les espèces remarquables lors d'une étude générale (invertébrés, amphibiens, oiseaux et chauves-souris, flore endémique). Les travaux pourront ainsi être menés dans le respect de la faune et de son habitat et permettront de **concilier nature, usage et patrimoine**.

L'implantation d'éoliennes hautes de 100 à 200 mètres, visibles de très loin, modifie considérablement le paysage. Compte tenu de leur grande taille, elles marquent en effet l'espace et relèvent d'une logique de bonne insertion paysagère telle qu'elle s'applique aux ouvrages d'art (pont, viaduc...) comme aux relais hertziens, aux grandes infrastructures, aux nappes urbaines, aux ensembles industriels.

> Tout projet éolien doit faire l'objet d'études ou de notices d'impact. Y sont analysés les milieux naturels existants et l'incidence de l'aménagement sur la faune et la flore. Dans le cas des sites Vauban, il faudra veiller en sus à ce que ce type d'infrastructures ne porte pas atteinte aux attributs et valeurs patrimoniales identifiés pour chaque site.

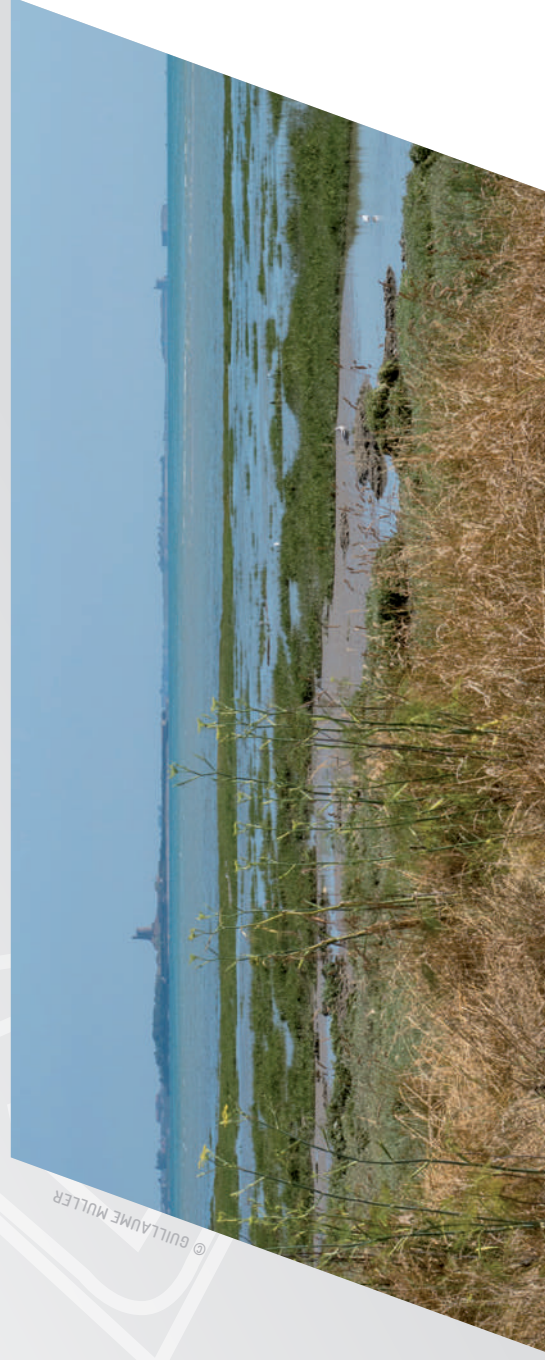
> **Une aire d'influence paysagère** sera définie au-delà de la zone tampon, s'appuyant sur l'analyse de l'espace à partir duquel le site fortifié est visible et compréhensible, et sur l'examen des vues sortantes depuis le monument. Cette aire se décomposera en une aire de préservation plus stricte et une aire de vigilance. Par déduction, des espaces sans influence significative sur le bien pourront faire l'objet d'éventuels projets éoliens. Une étude paysagère argumentée devra être menée en ce sens sur chaque site au potentiel éolien.

> La traduction des zones tampons dans les documents d'urbanisme est désormais imposée par l'article L612-1 du Code du patrimoine. Une zone tampon élargie pourrait s'appuyer dans certains cas sur une aire d'influence paysagère.



© VILLE DE BESANÇON

À titre d'exemple, la vue à partir de la colline de Chaudanne vers la citadelle de Besançon, en construite sur un anticlinal magistral, en avant des collines boisées, se trouve sur l'axe de bombardement. L'aire d'influence paysagère permettra la protection de son environnement vis-à-vis de tout projet éolien qui nuirait à la compréhension du site et de son échelle. De nombreuses autres vues vers la citadelle sont emblématiques et témoignent de l'échelle du site; l'enjeu est leur protection.



© GUILLAUME MULLER

À Saint-Vaast-la-Hougue, depuis la mer, du côté de l'assaillant, les deux tours verticales avancées, d'une trentaine de mètres de haut, contrastent avec l'horizontalité du paysage du coteau et du marais en arrière-plan. L'enjeu serait ici d'éviter toute concurrence due à la domination de ces tours par de hauts mâts d'éoliennes.

USAGES

Les nouveaux usages sont définis dans les limites de la capacité de charge (pression pouvant être subie par le monument au regard des enjeux de conservation, seuil de tolérance des habitants et des espèces faunistiques et floristiques présentes) de la composante aussi bien pour ce qui concerne ses abords (accessibilité et stationnement) que l'espace *intramuros*. Le nombre de militaires et le cas échéant de civils prévus par Vauban guidera la réflexion. Ces nouveaux usages (logements, activités tertiaires, loisirs, restauration...) doivent également **respecter les valeurs patrimoniales du lieu**.

➤ **Le caractère public** des espaces convertis sera privilégié. Les usages exclusivement privés du bien inscrit au Patrimoine mondial seront limités, sauf pour ce qui concerne les logements, afin de favoriser le sentiment d'appartenance des communautés locales. L'aménagement d'espaces clos ou à clôture privative doit être évité sauf si le programme ou la sécurité le nécessitent. Il s'agit en outre de favoriser l'utilisation des espaces de rassemblement et de circulation prévus à l'origine à cet effet (esplanades, promenades, places, etc.).

➤ Les nouveaux usages doivent être **compatibles et respectueux de toutes les valeurs et attributs du site** dont il convient de tenir compte par la réalisation d'aménagements spécifiques, symboliques (favoriser la perception du caractère monumental dans les aménagements paysagers) et identitaires (en privilégiant le caractère public des espaces).

➤ Les éventuels conflits d'usages peuvent être anticipés. En tout état de cause, la mixité sera privilégiée.

➤ **Les nappes de parking sont à proscrire** autant que possible, surtout lorsqu'il y a un point de vue dominant. Lorsque ces ouvrages peuvent être intégrés d'un point de vue paysager il est préférable qu'ils se découvrent « au dernier moment », en arrivant au bord du fossé.

➤ Sans s'opposer à de nouveaux usages, l'enjeu sera alors de faire les choix qui respectent au mieux la **compréhension de la situation d'origine**, l'organisation fonctionnelle du site et de mettre en œuvre des matériaux qui s'intègrent harmonieusement avec l'environnement.

APPROVISIONNEMENT / ÉVACUATION / ACCESSIBILITÉ / COMMUNICATION AVEC LA VILLE

Cette thématique doit être un fil conducteur mûrement réfléchi pour la modernisation des réseaux et communications :

➤ soit la configuration voulue par Vauban les limite et oriente de fait le choix des nouveaux usages compatibles avec ce parti pris,

➤ soit le parti pris explicite la « sortie du site de son isolement » pour en faire un lieu volontairement très ouvert.

Quant à l'accessibilité, souvent difficile, c'est une caractéristique propre aux fortifications. Des programmes qui se traduisent par des aménagements visant à faciliter l'accès au site doivent tenir compte du fait que la création d'une voie d'accès nouvelle peut potentiellement compromettre la compréhension et la lisibilité patrimoniale du lieu.

Le stationnement est de préférence organisé le long de voies pour s'intégrer au mieux dans le paysage, si une solution souterraine n'est pas disponible. Un traitement particulier des sols peut atténuer l'impact visuel. La création de nappes de parkings aériennes est à éviter, aussi bien *intramuros* que sur les abords.

B / Interventions architecturales et paysagères

La notion d'intégrité du patrimoine bâti peut être identifiée à partir d'un diagnostic du bâti, qui comprend généralement une présentation de l'opération, un rapport historique, un état des lieux général, une présentation de l'état structurel et une description de l'état des installations techniques (électricité, chauffage, ventilation, plomberie...). Il permet de **hiérarchiser les interventions de protection, conservation, réhabilitation, restauration, reconstruction**. Il permet également d'évaluer s'il est nécessaire de mettre en place des mesures d'atténuation si l'intervention affecte négativement un attribut ou une valeur du site.

La **restitution** à l'identique peut également être envisagée et plusieurs périodes de référence peuvent coexister sur le même site. Conformément aux dispositions de la Charte de Venise, il convient de tenir compte des apports significatifs de l'histoire dans l'évolution du site. En tout état de cause, tout parti pris doit être suffisamment documenté, en particulier en cas de restitution d'éléments qui ont disparu.

Les interventions contemporaines doivent être réversibles.

ENVELOPPE

> **Les vues remarquables** doivent être préservées et mises en valeur. Les vues majeures qui auraient été masquées par la végétation sont à dégager puis à maintenir par un programme d'entretien régulier.

> **Les ouvrages en terre** témoignent du fonctionnement de la fortification. Ces profils doivent rester lisibles et nécessitent un entretien pour éviter leur affaissement ou leur érosion. Quand ces profils se sont affaîssés, ou érodés, des travaux de conservation et d'entretien sont possibles pour les rendre lisibles et pour éviter leur disparition. La circulation (piétonne ou VTT...), doit y être maîtrisée et canalisée par des aménagements spécifiques (sentiers aménagés, points de vue).

> **Le haut des remparts** n'étant pas destiné à l'origine à la circulation des personnes, le public doit être découragé d'y monter par des clôtures discrètes et de préférence naturelles. L'aménagement de belvédères sécurisés et de sentiers de découverte balisés constitue d'autres éléments de réponse à la problématique de la sécurité des personnes.

> **Les cheminements** sont à traiter de la manière la plus naturelle et perméable possible.

> **La végétation** nécessite des interventions sur mesure, dont en particulier :

- La suppression des ligneux de la paroi des remparts et du talus de plongée, afin de protéger les fortifications maçonnées de la poussée des racines ;
- La préservation et le renouvellement des arbres issus des plantations propres à la fortification (sur les terre-pleins, derrière les parapets), et de ceux qui ont été plantés pour des raisons paysagères ;
- La préservation de ceux qui ont participé au maintien des masses de terre ;
- La suppression des semis naturels d'arbres qui empêchent la lisibilité du système défensif, sauf en cas d'intérêt écologique majeur ;
- La conservation de sujets participant au confort des visiteurs (ombrage) ;
- La gestion des massifs arbustifs pour préserver les vues importantes (maintien, taille, élimination si besoin) ;
- La préservation des zones d'intérêt faunistique et floristique qui ne nuisent pas à la lisibilité ou à l'état de conservation de la fortification.

> **L'eau et les systèmes hydrauliques** constituent des éléments essentiels du fonctionnement de la fortification (approvisionnement, stockage, écoulement, défense). Il s'agira de :

- Conserver les systèmes hydrauliques de référence, entretenir les ouvrages, maîtriser leur marnage et la stabilité des berges ;
- Maintenir les zones humides et gérer la flore associée.

INTRAMUROS

Les interventions dans l'espace *intramuros* seront guidées par les principes suivants :

- > Préservation de l'architecture utilitaire, solide, d'où naît l'esthétique par un style architectural sobre pour les interventions nouvelles qui s'inspireront de l'architecture rationnelle avec codification par Vauban des bâtiments militaires (casernes, magasins à poudre, arsenaux, portes).

> L'adaptation au terrain dicte l'exploitation rationnelle de matériaux disponibles sur place (ou équivalents). Le contraste de matériaux et des modénatures peut être recherché afin de rendre lisibles les interventions contemporaines - de préférence réversibles - par rapport à l'intégrité des dispositions préexistantes. Les pastiches seront évités.

> L'aménagement des anciens espaces ouverts militaires exprimera la fonction de rassemblement.

> Le diagnostic du bâti devra être réalisé afin d'évaluer l'authenticité et l'intégrité du bâtiment comme par exemple « l'intégrité structurelle ». Il permet, de plus, d'orienter des interventions pour la restauration des existants, la reprise des désordres, voire la mise en conformité et de préconiser des études complémentaires si elles s'avèrent nécessaires (relevés, diagnostics, sondages...).

RESPECT DES EMPRISES PRÉVUES PAR VAUBAN

- > Privilégier la reconversion du bâti existant à l'extension ou à la construction d'emprises nouvelles
- > Les réserves foncières identifiées dans les plans de Vauban (dans la zone *non aedificandi* pour extension urbaine ou projet de Vauban inachevé) peuvent servir de base pour justifier de nouvelles constructions, dans la limite des besoins contemporains raisonnables.
- > Les démolitions ne peuvent être envisagées que dans les cas suivants :
 - Lorsqu'une intervention aurait affecté négativement un attribut ou une valeur du site ;
 - lorsque le bâtiment présente un risque pour la sécurité des personnes ;
 - dans le cadre d'un projet global de mise en valeur ou de restitution d'un état de référence pertinent.



DÉCLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE - VUE - FORTIFICATIONS DE VAUBAN

ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL LE 7 JUILLET 2008

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

CRITÈRE (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

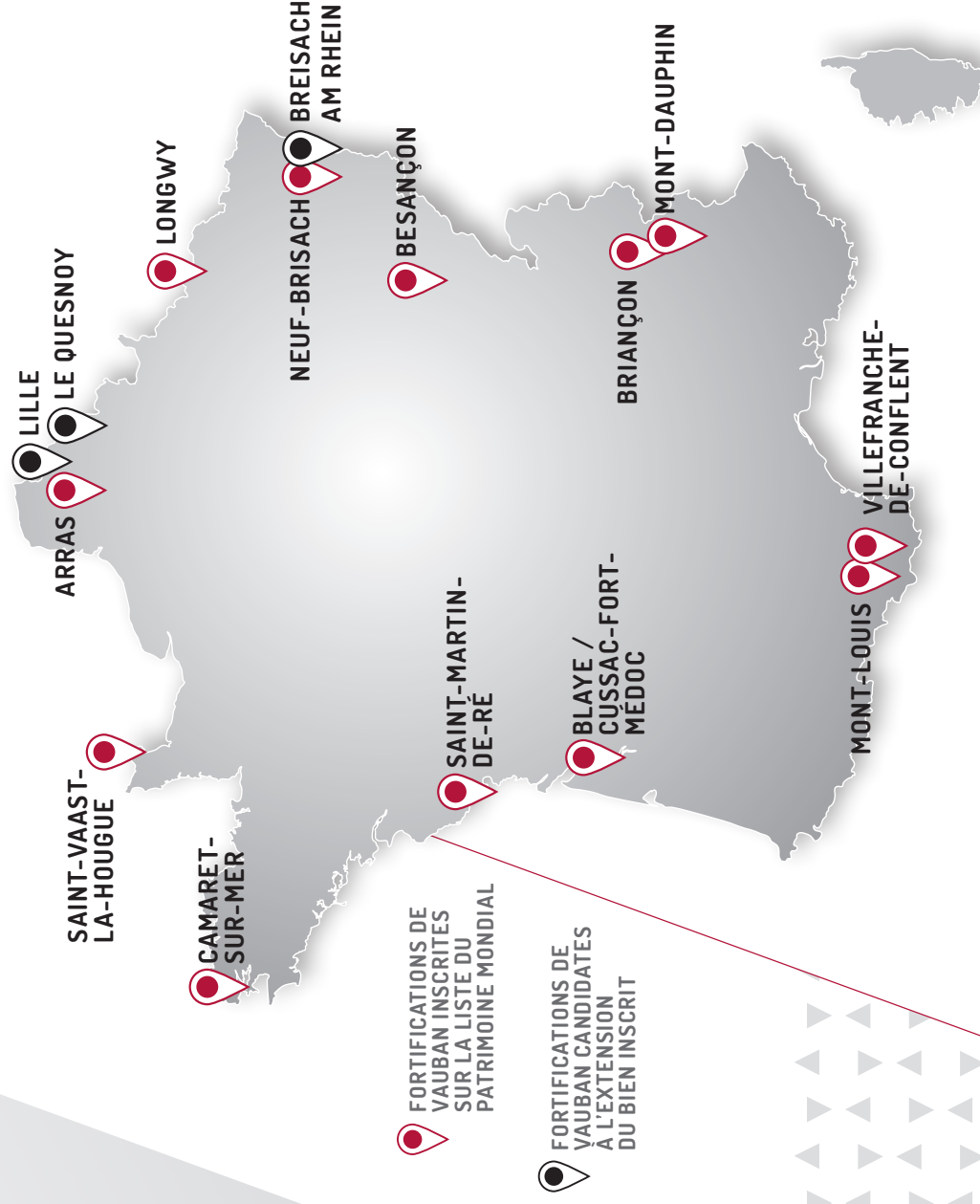
CRITÈRE (ii) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

CRITÈRE (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban est déjà initiée.

RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN

2, rue Mégevand, 25 034 Besançon cedex
www.sites-vauban.org



- > Comité de rédaction :
Nicolas Faucherre, Thomas Floc'h, Aline Le Cœur, Marieke Steenbergen
 - > Comité de relecture :
Sylvie Coulot, Émilie Thivet, Lionel Wintersheim, Célia Gaspérini, Birgit Wallborn, Clémentine Thierry.
 - > Conseil scientifique et technique :
Philippe Bragard, André Charbonneau, Nicolas Faucherre, Aline Le Cœur, Alain Monferrand, Philippe Prost, Werner Rauch, Michel Trubert, Michèle Virol (Présidente)
 - > Directeur de la publication :
Jean-Louis Fousseret, président
 - > Directeur de la rédaction :
Birgit Wallborn
 - > Mise en page : Maxime Suter
 - > Impression : Simon graphic
- ISBN : 978-2-9538891-9-2

/ 27

PUBLICATION RÉALISÉE PAR LE RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN EN 2019
AVEC LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE LA CULTURE/ DRAC BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Fortifications de Vauban
inscrites sur la Liste du
patrimoine mondial en 2008

Réseau
des sites majeurs
de Vauban



TYPOLOGIE DES FORTIFICATIONS DE VAUBAN EN FONCTION DES DIFFÉRENTES FRONTIÈRES GÉOGRAPHIQUES À DÉFENDRE

MER

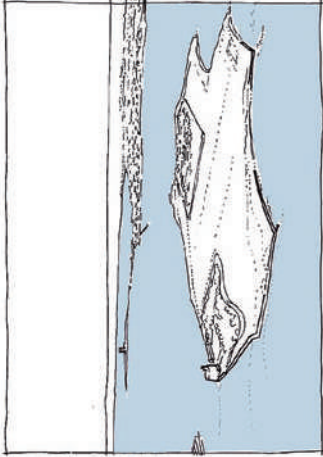
////////// Réduit insulaire



SAINT-MARTIN-DE-RÉ

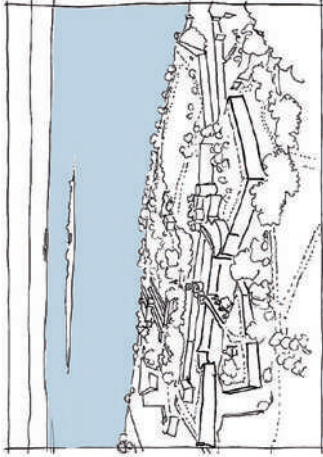
//////////

Protection d'un mouillage



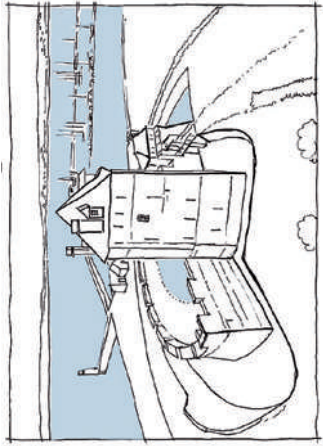
SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

////////// Verrou d'estuaire



BLAYE / CUSSAC-FORT-MÉDOC

////////// Entrée d'un goulet



CAMARET-SUR-MER

MONTAGNE

////////// Verrouillage de vallée



VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

//////////



BRIANÇON

////////// Méandre



BESANÇON

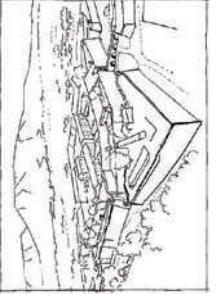
////////// Rupture de pente d'un plateau



LONGWY



MONT-DAUPHIN



MONT-LOUIS

PLAINE

////////// Ville neuve de plaine



NEUF-BRISACH

////////// Plaine



ARRAS

////////// Plaine inondable

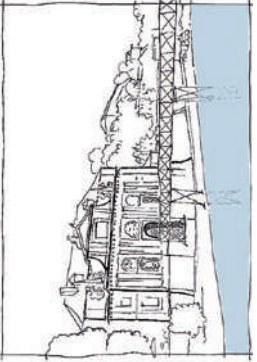


LE QUESNOY*

////////// Contrôle de pont



LILLE*



BREISACH AM RHEIN*

* FORTIFICATIONS CANDIDATES À L'EXTENSION DU BIEN INSCRIT



Composition du Conseil scientifique et technique

Le Conseil scientifique et technique est composé d'experts français et étrangers selon les compétences concernées par la gestion des fortifications de Vauban et non selon les institutions qui pourraient être représentées. Ses membres y siègent sur invitation du Réseau des sites majeurs de Vauban qui en a confié la présidence à Michèle Virol.

Michèle Virol, présidente du CST

Philippe Bragard, professeur d'université

André Charbonneau, Parcs Canada, Québec, spécialiste histoire et patrimoine fortifié

Sylvie Coulot, gestionnaire de l'Île Tatihou à la retraite

Nicolas Faucherre, professeur à l'université d'Aix-Marseille historien spécialiste des fortifications

Aline Lecœur, urbaniste et paysagiste

Alain Monferrand, président de l'Association Vauban

Philippe Prost, architecte

Werner Rauch, spécialiste de gestion patrimoniale

Michel Trubert, Architecte des Monuments historiques.

Réseau des sites majeurs Vauban



ARRAS



BESANÇON



BLAYE/CUSSAC-FORT-MÉDOC



BRIANÇON



CAMARET-SUR-MER



LONGWY



MONT-DAUPHIN



MONT-LOUIS



NEUF-BRISACH



SAINT-MARTIN-DE-RÉ



SAINT-VAAST-LA-HOUGUE



VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

Mairie de Saint-Vaast-la-Hougue
9 rue de Choisy
50550 Saint-Vaast-la-Hougue